



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ

DDPS 2022 – 2023



CONTENU



Note Dans la version PDF du rapport de durabilité, les lignes de texte soulignées mènent directement à des informations supplémentaires – il suffit de cliquer dessus pour en savoir plus !

Préface	5
Introduction	7
Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	7
La durabilité au DDPS	11
... pour la Suisse	15
Partenariats	15
Protection et sécurité	19
... pour le personnel	24
Diversité et égalité des chances	24
... pour la société et l'économie	30
Formation, recherche et développement	30
Promotion du sport	33
Gestion des moyens financiers	38
... pour l'environnement	42
Énergie et climat	42
Biodiversité	47
Acquisitions et gestion des ressources	52
Immobilier et infrastructure	58
Annexe	63
Indicateurs complémentaires	63
Informations supplémentaires relatives à la gestion de la durabilité	70
Liste des abréviations	72
Index GRI	76

PRÉFACE

DDPS
©

C'est pourquoi le thème de la durabilité fait partie intégrante de la stratégie du DDPS. Conformément à l'initiative stratégique « Nous agissons durablement », nous prenons des décisions qui concordent avec notre charte sur la durabilité. Cela signifie que le DDPS agit autant que possible en toute conscience des risques et des coûts, dans le respect de l'environnement et de manière socialement acceptable. J'aimerais vous donner trois exemples :

- En juin 2023, le peuple suisse a envoyé un signal clair en acceptant la loi sur le climat et l'innovation. Cette loi oblige la Confédération à jouer un rôle de modèle en matière de protection du climat. Pour le DDPS, cela signifie que les efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique seront encore intensifiés.
- Au DDPS, une attention accrue est accordée aux acquisitions durables. Il nous importe en effet que les matériaux et les systèmes soient produits dans le respect des normes environnementales et sociales.
- Le DDPS favorise l'économie suisse en attribuant des mandats et en pérennisant ainsi des emplois.

La sécurité est un bien précieux. Vu la multiplication des conflits dans le monde, le changement climatique et la raréfaction des ressources, il est indispensable que nous reconsiderions en permanence notre action dans le domaine de la politique de sécurité et que nous l'inscrivions dans la durée. Agir dans une optique de durabilité, c'est nécessairement viser le long terme ; et dans ce contexte, la sécurité est primordiale. Il est évident que le développement durable suppose une paix stable, et inversement.

Le DDPS contribue dans une large mesure à garantir la sécurité de la Suisse. C'est dans ce but que je m'engage chaque jour, avec mes collaboratrices et mes collaborateurs. La sécurité représente à mes yeux beaucoup plus qu'une protection contre des menaces imminentes. Il me tient à cœur de poser aujourd'hui les fondations qui nous permettront de léguer à nos enfants et petits-enfants un monde sûr, où il fait bon vivre. La durabilité, c'est la promesse que nous faisons d'accomplir notre travail avec prévoyance, responsabilité et respect, pour les prochaines générations.

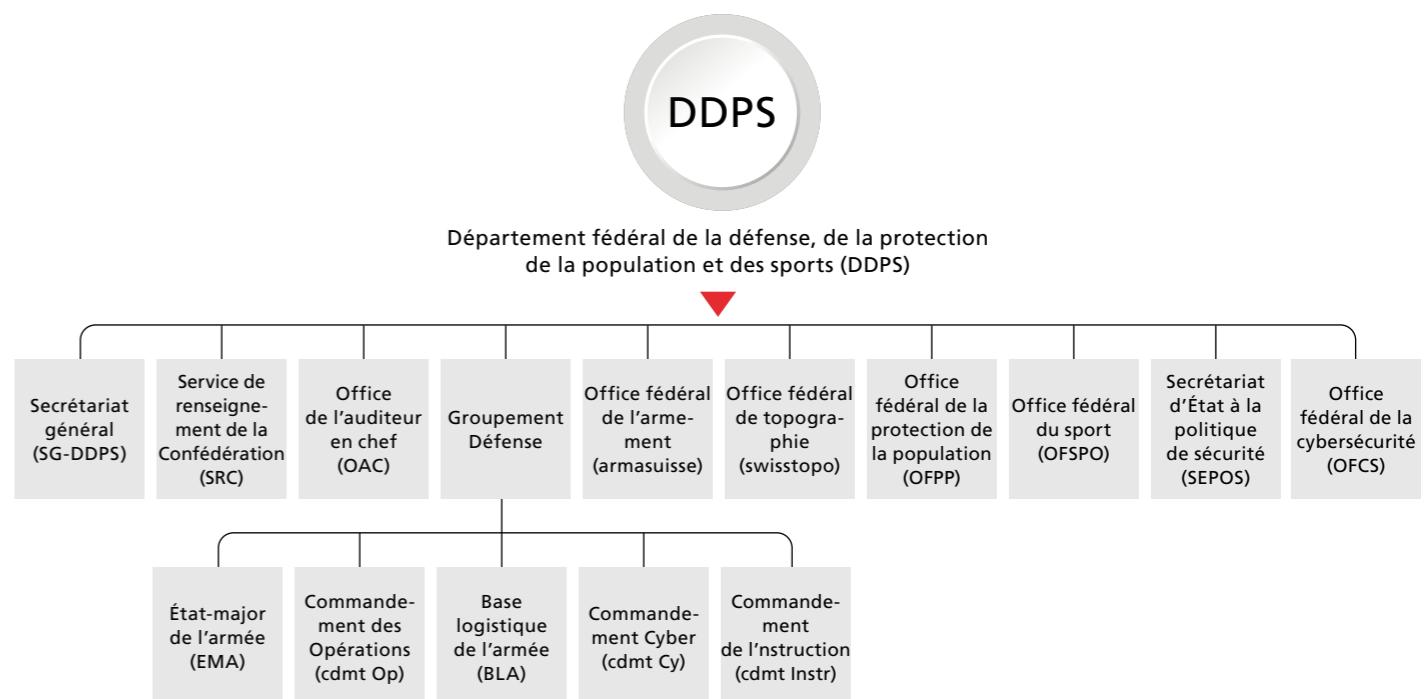
Les années à venir ne manqueront pas de nous réservier des défis de taille. Mais je suis convaincue que nous trouverons ensemble des solutions appropriées et durables, tout à fait conformes à la vision de notre département, pour la sécurité de la Suisse.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport sur la durabilité, riche en informations.

**Viola Amherd, présidente de la Confédération
Cheffe du DDPS**



INTRODUCTION

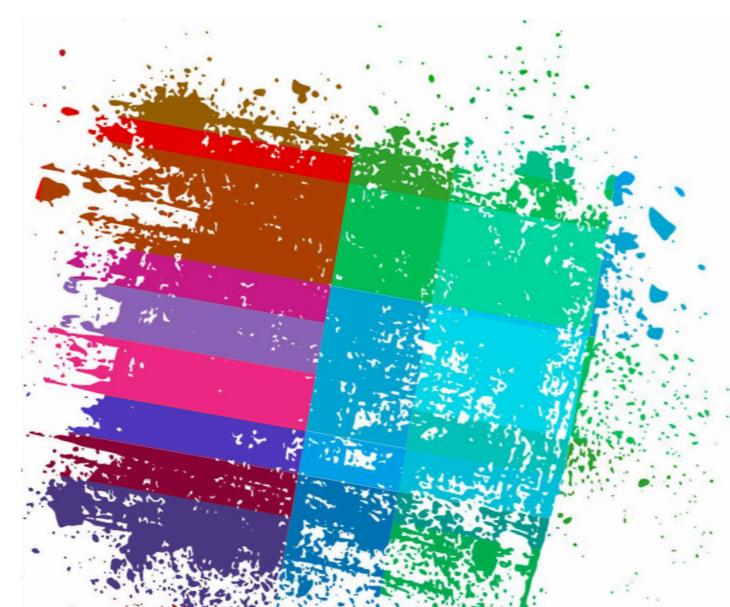


Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

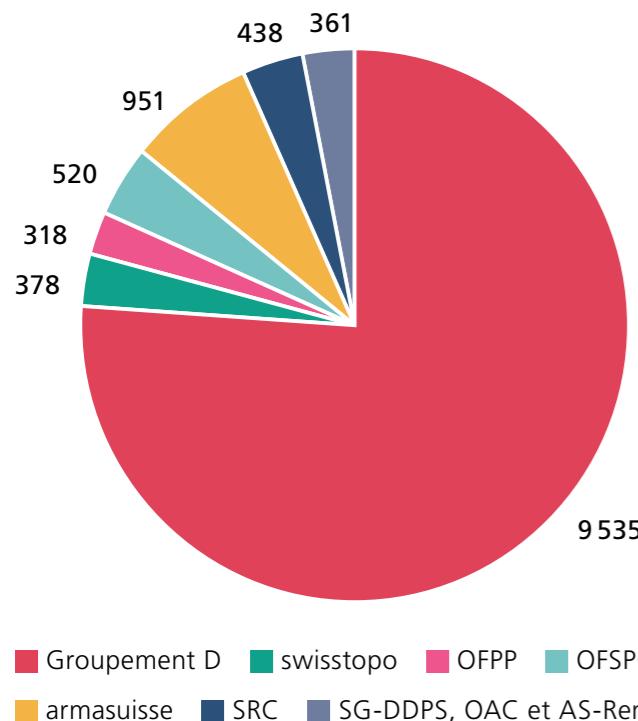
Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) contribue de manière importante à la sécurité et à la prospérité de la Suisse. Il protège et défend le pays et sa population, apporte son appui aux autorités civiles en cas de catastrophe et participe à la promotion de la paix. L'acquisition des moyens nécessaires, l'évaluation de la situation en matière de sécurité, l'encouragement d'activités sportives et la mise à disposition de géodonnées font aussi partie de ses tâches.

Pour renforcer la politique de sécurité, le Conseil fédéral a décidé de créer début 2024 deux nouvelles unités administratives, en l'occurrence le Secrétariat d'état à la politique de sécurité (SEPOS) et l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS). Le DDPS comprend dès lors dix unités administratives centrales.

- Le **Secrétaire général du DDPS (SG-DDPS)** assiste la cheffe du département dans ses fonctions de conseillère fédérale et dans la conduite du département. Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie politique au sein des unités administratives et assure la planification, le controlling et la coordination à l'échelon du DDPS. Le SG-DDPS englobe le Service de médiation du DDPS, l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement (AS-Rens) en sa qualité d'unité administrative sans personnalité juridique devenue autonome sur le plan organisationnel, la Révision interne du DDPS et le Service de médiation indépendant pour les militaires. En outre, il dirige et coordonne les bibliothèques de l'administration fédérale.



Nombre moyen de collaboratrices et collaborateurs par unité administrative (2023)



- Le **Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS)** développe la politique de sécurité globale, anticipe et formule des options stratégiques pour les décisionnaires et coordonne les instruments de la politique de sécurité à l'échelle de l'administration fédérale. En collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et d'autres services, il encourage la coopération internationale en matière de sécurité. Les trois services spécialisés chargés de la sécurité de l'information, des contrôles de sécurité relatifs aux personnes et de la procédure de sécurité relative aux entreprises appartiennent aussi au domaine d'activité du SEPOS.
- Le **Service de renseignement de la Confédération (SRC)** évalue la situation de menace. Il contribue à la protection de la Suisse par des prestations opérationnelles et préventives.
- L'**Office de l'auditeur en chef (OAC)** est un prestataire de services de la justice militaire. Il veille à ce que les autorités militaires pénales et les tribunaux militaires

de toutes les instances puissent remplir leur mandat légal avec compétence, indépendamment de la direction du département, de l'administration et du commandement de l'armée.

- Le **Groupement Défense** se compose de cinq unités organisationnelles. Il assure la disponibilité de l'armée dans la perspective de la défense, de la prévention et de la maîtrise des dangers existentiels ainsi que de la promotion de la paix.
- L'**Office fédéral de l'armement armasuisse** fournit des biens et services à l'armée, à la Confédération et à des tiers. Le centre technologique du DDPS armasuisse Science et technologies est responsable de la gestion des technologies et réalise des expertises et des tests indépendants. Le centre de compétences armasuisse Immobilier veille à la gestion globale des bâtiments et des installations du DDPS.
- L'**Office fédéral de la topographie swisstopo** est le centre national de géoinformation chargé du relevé et de la mise à disposition de données à référence spatiale.
- L'**Office fédéral de la protection de la population (OFPP)** contribue à la protection globale de la population, des moyens de subsistance et des biens culturels contre les conséquences de catastrophes et de conflits armés. Il comprend la Centrale nationale d'alarme et le Laboratoire de Spiez (institut fédéral chargé de la protection NBC).
- L'**Office fédéral du sport (OFSPO)** encourage le sport et l'activité physique et renforce leur rôle important dans la société.
- L'**Office fédéral de la cybersécurité (OFCS)**, en tant que centre de compétences en matière de cybersécurité, est responsable de la mise en œuvre de la cyberstratégie nationale. Il répond aux questions des autorités, de l'économie et de la population concernant les cybermenaces et coordonne, au niveau fédéral, les travaux relatifs à cette thématique. Ce nouvel office a repris les tâches de l'ancien Centre national pour la cybersécurité (NCSC), qui était rattaché au Département fédéral des finances (DFF).

Valeurs, conduite et collaboration



La cheffe du DDPS a défini cinq valeurs pour la conduite et la collaboration: l'ouverture, le respect, la confiance, le courage et la vision à long terme. Celles-ci doivent soutenir le comportement de tout le personnel au quotidien. En complément, le code de comportement de l'administration fédérale, remanié en 2024, fixe les principes d'un comportement correct de la part des employées et des employés, qui doivent exercer leur activité professionnelle de manière responsable, intégrée et loyale. Les unités administratives inscrivent ces valeurs et principes dans leurs chartes et stratégies. Elles informent et instruisent le personnel, comme le fait par exemple le Groupement Défense sur sa page [Compliance](#).

Nouvelle vision et nouvelle stratégie: «Le DDPS – Sécurité pour la Suisse»

L'objectif commun à l'ensemble du personnel du DDPS s'intitule « Sécurité pour la Suisse ». Afin d'axer encore plus efficacement le travail du DDPS sur cet objectif dans le contexte actuel difficile, une vision et stratégie du DDPS a été élaborée en 2023.

« La Suisse vit de sa sécurité. Et le DDPS pour la sécurité de la Suisse. Le DDPS – Sécurité pour la Suisse », tel est le slogan de la vision du DDPS. Pour réaliser les objectifs fixés, cinq champs d'action ont été définis: « Sécurité et protection », « Résilience », « Performance », « Transformation numérique » et « Personnes et leadership ». Chaque champ d'action comprend trois initiatives stratégiques avec pour chacune un état visé à atteindre d'ici 2030.

Vision et stratégie du DDPS



Avec le champ d'action « Résilience », le DDPS entend renforcer sa capacité d'action, de réaction, de résistance et de régénération. Le but est d'améliorer les moyens de se prémunir contre les menaces et les risques les plus divers et de faire face à des situations particulières. Cela devrait être possible grâce à des infrastructures à la fois robustes et redondantes et à des mesures spécifiques, notamment pour lutter contre le changement climatique.

LA DURABILITÉ AU DDPS



L'initiative stratégique « Nous agissons durablement », qui a débuté en 2024, est inscrite dans le champ d'action « Résilience ». Sa mise en œuvre incombe à armasuisse. Un groupe de travail comprenant des représentations de toutes les unités administratives développe et définit des mesures, accompagne leur réalisation et évalue leur efficacité. Il assure également la circulation des informations entre les parties prenantes et rend compte régulièrement de l'avancée des travaux au comité stratégique et à la direction du département, c'est-à-dire à la cheffe du DDPS.

NOUS AGISSEZ DURABLEMENT. IMPOSER LES PRINCIPES DIRECTEURS SUR LA DURABILITÉ COMME LIGNES D'ACTION POUR TOUS

Le DDPS adopte un comportement conscient des risques et des coûts, respectueux de l'environnement et socialement responsable conformément à ses principes directeurs sur la durabilité. Il prend des décisions également en accord avec lesdits principes. Les prestations de durabilité du DDPS sont transparentes et connues.

Pour y parvenir, le DDPS ancre ses principes directeurs sur la durabilité de manière à ce qu'ils guident l'action de toutes les personnes concernées.

ÉTAT VISÉ D'ICI 2030

La [charte du DDPS sur la durabilité](#) constitue une ligne d'action de l'initiative stratégique « Nous agissons durablement ». Les prestations du DDPS dans le domaine de la durabilité sont détaillées dans le [rapport sur la durabilité](#) du SG-DDPS et dans le [cockpit de la durabilité](#).

Les art. 2 et 73 de la Constitution fédérale élèvent le développement durable au rang de but constitutionnel. Dans sa [Stratégie pour le développement durable 2030 \(SDD 2030\)](#), le Conseil fédéral a défini les objectifs de sa politique de développement durable en se fondant sur l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses [17 objectifs de développement durable \(ODD\)](#). Il y décrit l'exemplarité de la Confédération et met en œuvre les objectifs globaux dans les thèmes préférentiels « consommation et production durables », « climat, énergie et biodiversité » et « égalité des chances et cohésion sociale ». Un plan d'action concrétise la SDD 2030.

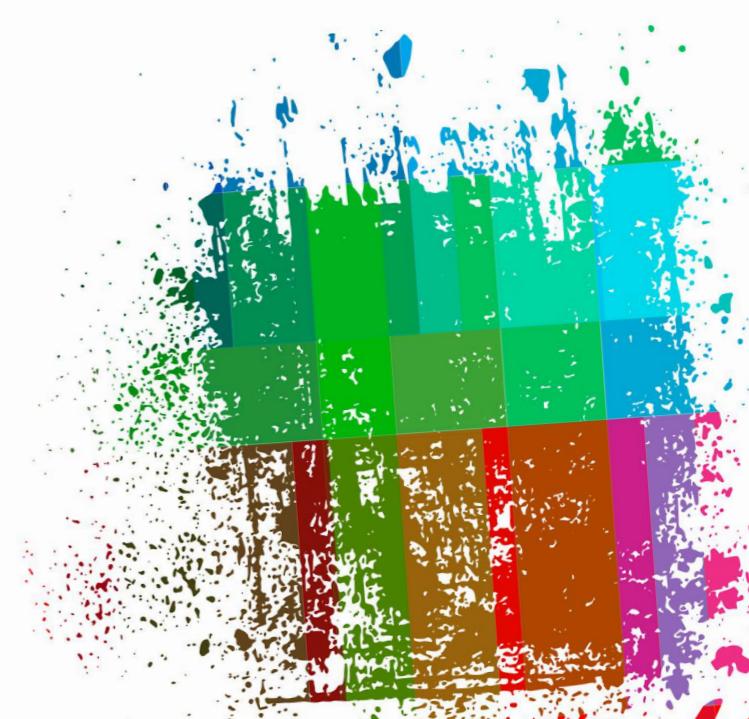
Le [Plan d'action 2021–2023 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030](#) a été remplacé en janvier 2024 par un nouveau document, à savoir le [Plan d'action 2024–2027 relatif à la Stratégie pour le développement durable 2030](#). Le Conseil fédéral y incite tous les services fédéraux à participer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030. La poursuite de ces objectifs s'effectue dans les différents domaines politiques au moyen de stratégies, de mesures et de plans d'action, qui doivent être fixés dans les processus de décision ordinaires. En complément, le Conseil fédéral définit à chaque période législative, dans le plan d'action, des mesures spécifiques pour combler les lacunes et concrétiser davantage les orientations stratégiques. Fin 2018, il a institué le Comité directeur Agenda 2030 afin qu'il assure la coordination stratégique et le pilotage de l'agenda en question. Ce comité est composé des 17 services fédéraux les plus importants pour la durabilité dans tous les départements et à la Chancellerie fédérale, au niveau de la direction. Il est placé sous la direction de deux délégués nommés par le Conseil fédéral.

Les Nations Unies soulignent que le développement durable n'est pas possible sans paix et sécurité, et inversement. Le DDPS soutient le développement durable par ses activités et s'est déjà engagé dans ce domaine au

moyen de diverses initiatives. Le but déclaré du département est de contribuer activement à la réalisation des ODD. Il s'investit en faveur de la sécurité et du bien-être de la population suisse tout en assumant ses responsabilités pour garantir un avenir durable.

La charte du DDPS sur la durabilité

La [charte du DDPS sur la durabilité](#) fixe les principes du département en la matière. Elle stipule que le DDPS doit agir en étant conscient des risques et des coûts, en respectant l'environnement et en prenant des décisions socialement acceptables. L'application systématique de ces principes pour toutes les décisions doit permettre d'améliorer d'ici 2030 les prestations du DDPS dans le domaine de la durabilité. La charte a été approuvée par la cheffe du département en 2022.





NOUS NOUS ENGAGEONS POUR ...

LA SUISSE

PARTENARIATS

Le DDPS fournit une contribution utile à la coopération internationale, notamment dans le cadre de la promotion de la paix au niveau mondial et de la politique de sécurité. Au niveau national, il constitue un partenaire fiable pour les cantons, les communes et les organisations.



PROTECTION ET SÉCURITÉ

Le DDPS apporte une contribution essentielle à la protection de la Suisse et de sa population contre tout type de menace. Il se tient prêt à accomplir des engagements. L'objectif consiste à réduire les risques pour les personnes, l'environnement et l'économie tout en renforçant la réputation de la Confédération et la résilience du pays.



NOTRE PERSONNEL

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Le DDPS assure un environnement de travail valorisant et respectueux dans lequel le personnel du département et les militaires peuvent s'investir et se développer. Il s'engage en faveur de l'égalité des chances et contre la discrimination. De plus, il promeut l'égalité à tous les échelons hiérarchiques.



LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE

FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le DDPS considère que la formation, la recherche, le développement et la gestion des connaissances sont des moteurs indispensables à des solutions innovantes et axées sur l'avenir. Il propose des formations, met à disposition des informations et renforce la position de la Suisse en tant que pôle de la recherche.



PROMOTION DU SPORT

Le DDPS encourage le sport et la pratique d'activités physiques à tout âge. Ainsi, il contribue à la capacité physique et mentale et à la santé de la population dans son ensemble ainsi qu'à la cohésion sociale du pays. Il s'engage en faveur de la sûreté, de l'intégrité et du respect des valeurs éthiques fondamentales contemporaines dans le sport.



GESTION DES MOYENS FINANCIERS

Le DDPS utilise les moyens financiers à disposition avec rigueur et transparence. Il évalue les risques possibles et investit les moyens de manière à ce que la population et l'économie suisses en tirent le meilleur profit.



L'ENVIRONNEMENT

ÉNERGIE ET CLIMAT

Le DDPS réduit ses émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050, conformément à l'accord de Paris sur le climat, et couvre ses besoins énergétiques principalement à partir d'énergies renouvelables.



BIODIVERSITÉ

Sur ses sites, le DDPS préserve et favorise la diversité naturelle des espèces animales et végétales et de leurs habitats et prend soin des écosystèmes. Il contribue aux objectifs de la Suisse s'agissant de la stratégie internationale en matière de biodiversité.



ACQUISITIONS ET GESTION DES RESSOURCES

Pour acquérir, utiliser, recycler et éliminer des ressources ou des matériaux, le DDPS tient compte non seulement des aspects économiques, mais aussi de critères écologiques (seuils de tolérance de la planète) et sociaux (droits de l'homme, conditions de travail).



IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURE

Les biens immobiliers et les infrastructures du DDPS sont planifiés, construits et exploités de manière à répondre à des normes reconnues en matière de durabilité afin d'apporter une plus-value pour la société et l'environnement.





La charte du DDPS sur la durabilité porte sur dix thèmes importants, tirés d'une [analyse de matérialité](#). Ces thèmes sont regroupés en quatre axes. Chacun d'eux est assorti d'une ambition indiquant l'orientation stratégique et l'engagement du département.

Axe Suisse

- Partenariats
- Protection et sécurité

Axe Personnel

- Diversité et égalité des chances

Axe Société et économie

- Formation, recherche et développement
- Promotion du sport
- Gestion des moyens financiers

Axe Environnement

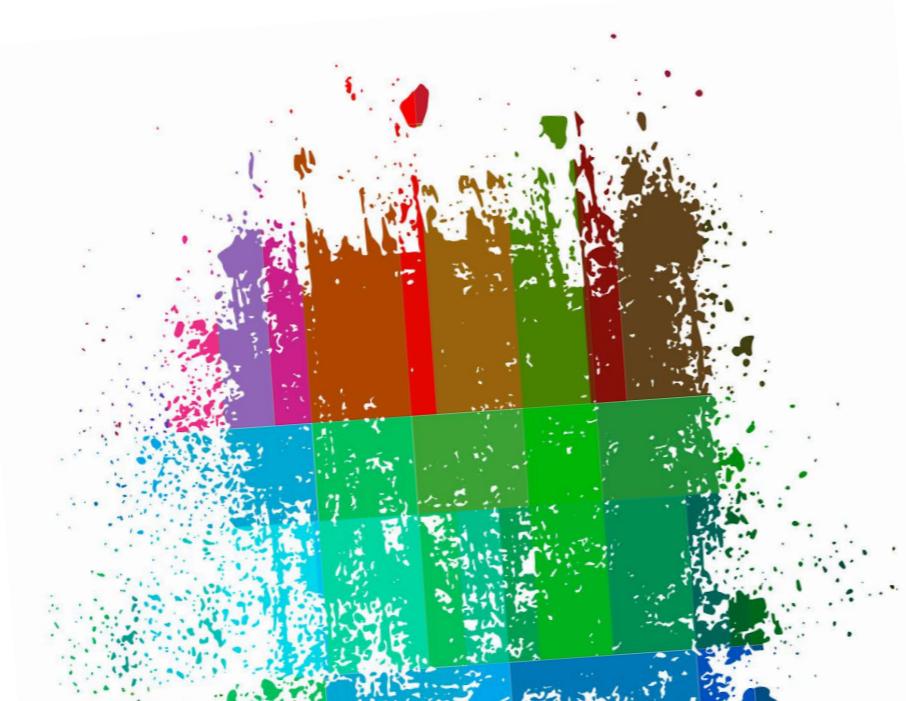
- Énergie et climat
- Biodiversité
- Acquisition et gestion des ressources
- Immobilier et infrastructure

La charte établit en outre le lien avec l'Agenda 2030 en affectant à chaque thème un à quatre ODD et des cibles spécifiques. Pour ce faire, le DDPS s'est inspiré des objectifs nationaux de la [Stratégie pour le développement durable 2030](#).

Le présent rapport reprend les thèmes et les contenus de la charte et documente les progrès accomplis ainsi que les prestations fournies dans le domaine de la durabilité.

Le cockpit de la durabilité du DDPS

Le DDPS publie chaque année des informations concernant ses prestations dans le domaine de la durabilité sur la page [Durabilité](#). Un total de 26 indicateurs tirés du Rapport sur la durabilité du DDPS sont représentés à l'aide de chiffres pour donner un aperçu des derniers développements en date. Les explications y relatives se trouvent dans le rapport en question, publié tous les deux ans. ■



Avec l'Armée suisse, le SRC et la protection de population, le DDPS contribue grandement à la sécurité de la population suisse et à la promotion de la paix. En collaborant étroitement avec des organisations nationales ou internationales, il aide aussi à organiser des manifestations publiques en toute sécurité.

PARTENARIATS

Impact et responsabilité

Pour le DDPS, une bonne interaction avec la société et les milieux politiques aux niveaux national et international est primordiale. C'est uniquement en travaillant de manière coordonnée à l'échelle globale, par exemple dans le cadre du [mécanisme de protection civile de l'UE](#), le département peut promouvoir le développement durable, renforcer la sécurité nationale, garantir la protection de la population et assumer ainsi son rôle social (cible ODD 17.17). Des partenariats solides et les avantages qui y sont liés profitent non seulement à toutes les parties prenantes mais aussi à l'ensemble de la société.



Ces partenariats permettent au DDPS d'apporter son soutien aux cantons et aux communes dans différents domaines, notamment dans l'élaboration d'une gestion intégrée des risques (cible ODD 11.b) ou la lutte contre le changement climatique et ses effets (cible ODD 13.1). En outre, ils facilitent la collaboration et la réalisation des objectifs communs, ce qui renforce la motivation, accroît la productivité, conduit au succès et augmente le bien-être général.

Les thèmes importants de la coopération internationale et nationale sont la lutte contre la violence, la criminalité et le terrorisme, la promotion de la paix ainsi que l'application et le respect des droits de l'homme et de l'État de droit (cibles ODD 16.1, 16.8 et 16.a).

Ambition

Le DDPS fournit une contribution utile à la coopération internationale, notamment dans le cadre de la promotion de la paix à l'échelle mondiale et de la politique de sécurité. Au niveau national, il constitue un partenaire fiable pour les cantons, les communes et les organisations.

Le DDPS crée des conditions générales aussi favorables que possible pour une collaboration efficace avec ses partenaires. Seule la coopération permet de protéger de manière ciblée les personnes et les infrastructures. Dans le [Rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021](#), une meilleure coopération internationale est exigée. C'est pourquoi la Suisse entend participer au [mécanisme européen de protection civile \(UCPM\)](#). En septembre 2023, le Parlement s'est décidé en faveur d'une adhésion à cette organisation. Comme la Suisse ne fait pas partie de l'Espace économique européen, une participation sans condition n'est pas envisageable actuellement (art. 28 de la décision no 1313 UE). Des possibilités d'adhésion sont examinées en ce moment avec le concours de pays voisins et du service de la [Commission européenne à la protection civile et aux opérations d'aide humanitaire \(DG ECHO\)](#). En attendant, la Suisse participe aux exercices internationaux de l'UE.

Directives et législations appliquées

Il est essentiel que les cadres à tous les échelons montrent l'exemple en manifestant leur ouverture et leur disposition à nouer et à entretenir des partenariats. Au DDPS, la manière dont ces derniers sont conclus est définie dans des ordonnances, des directives et des instructions. [La maîtrise d'événements par l'État-major fédéral Protection de la population](#), l'engagement subsidiaire de l'armée et de la protection civile pour la maîtrise d'événements ou l'appui apporté par l'armée et [la protection civile](#) lors de grandes manifestations en sont des exemples. Le personnel du DDPS doit connaître et suivre les processus déterminants. Des informations lui sont donc fournies régulièrement à cet égard. Ces processus sont en outre systématiquement remis en question et, si nécessaire, améliorés lors d'exercices périodiques.

Mesures prises ou prévues

Pour établir un partenariat durable, il est primordial de définir des voies communes et d'aborder les divergences d'opinion de manière pragmatique. Comme une coopération constructive améliore l'image de tous les partenaires, il importe de connaître les attentes des uns et des autres et de fixer les règles de la collaboration. Les actions ou les situations qui portent atteinte aux libertés et aux droits de l'homme sont thématiquées. Il s'agit de procéder à la détermination des besoins communs, à l'élaboration des processus et à la définition des responsabilités, en accord avec toutes les parties. Les projets de partenariat se terminent par une analyse des points faibles et par des évaluations permettant d'adapter les processus en fonction des lacunes identifiées.

La mise en œuvre de la [stratégie nationale de protection des infrastructures critiques \(PIC\)](#) est un bon exemple de partenariat. Depuis 2012, l'OFPP collabore non seulement

avec les représentants des entreprises exploitantes (centrales nucléaires, réseaux d'électricité et de télécommunications, logistique, etc.), mais aussi avec divers services fédéraux, en particulier pour établir et réviser l'inventaire PIC ainsi que pour réaliser des analyses des risques et de la vulnérabilité.

Avec la [Gestion fédérale des ressources \(ResMaB\)](#), l'OFPP soutient à titre subsidiaire les cantons et les exploitants d'infrastructures critiques. La ResMaB apporte une aide lors d'événements nationaux ou internationaux: par exemple, elle a fourni des appareils respiratoires durant la pandémie de COVID-19 et, en cas d'inondations, elle met à disposition des sacs de sable.

De plus, l'armée et la protection civile sont des piliers importants de l'appui subsidiaire aux grandes manifestations nationales ou internationales. Cet appui, inscrit dans la loi, est apporté sous la forme de jours de service et de mise à disposition de matériel ou d'infrastructures. Les manifestations qui peuvent en bénéficier présentent un caractère unique et récurrent, comme la Coupe du monde de ski à Adelboden, Wengen ou Saint-Moritz, les Championnats du monde de ski alpin, la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres et les Championnats du monde de cyclisme et de paracyclisme sur route de l'Union cycliste internationale (UCI).

Si leurs propres moyens ne sont pas suffisants, les responsables de l'organisation de ces événements d'importance nationale ou internationale peuvent demander le soutien de l'armée ou de la protection civile. Les dispositions y relatives figurent dans la [loi fédérale sur l'armée \(LAAM\)](#) et la [loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile](#) ainsi que dans les ordonnances correspondantes ([ordonnance concernant l'appui d'activités civiles et d'activités hors du service avec des moyens militaires](#) et [ordonnance sur la protection civile](#)).

Avec ses partenariats, le DDPS s'investit dans la promotion de la paix. La [SWISSCOY](#) participe à la mission de la Kosovo Force (KFOR). Des militaires suisses sont aussi engagés dans le cadre de la force européenne EUFOR ALTHEA en Bosnie et Herzégovine, du déminage humanitaire dans divers pays africains et de missions d'observation dans des zones de conflit aux quatre coins du monde. Par exemple, l'Armée suisse fait partie depuis 1953 de la Commission de supervision des nations neutres chargée de surveiller le cessez-le-feu entre la Corée du Nord et la Corée du Sud (CSNN).

Parties prenantes associées

La culture étatique de la Suisse, marquée par la démocratie et le fédéralisme, requiert une grande coordination et un échange d'informations. La définition adoptée par le Conseil fédéral précise que le développement durable repose sur une coopération coordonnée et associative entre la politique, l'économie, la société et la science. Seuls des processus de décision inclusifs et solidaires permettent de garantir que tous les intérêts sont pris en compte et que personne n'est oublié ou laissé pour compte.

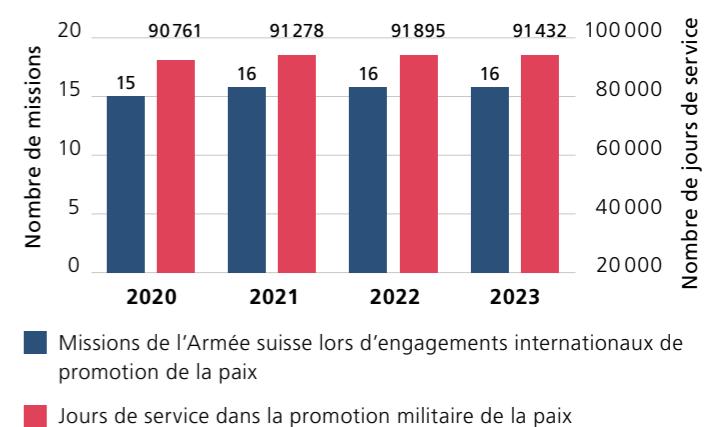
Des échanges intenses sont également essentiels dans le contexte international. Ceux-ci nécessitent une gestion et un pilotage continus et cohérents, en faveur du pays. L'accent est mis sur la défense des intérêts propres à la Suisse et sur la mise en œuvre de ses engagements internationaux.

Dans la collaboration avec ses partenaires, le DDPS mise sur la confiance, la fiabilité, la recherche de compromis, l'échange d'expériences et de connaissances, le bien-fondé des informations et une culture positive de l'erreur. Cela implique d'informer les partenaires de manière adéquate, de faire face à temps aux attentes irréalistes et de dégager des synergies.

Résultats obtenus jusqu'ici

Contributions de l'armée à des missions internationales de promotion de la paix

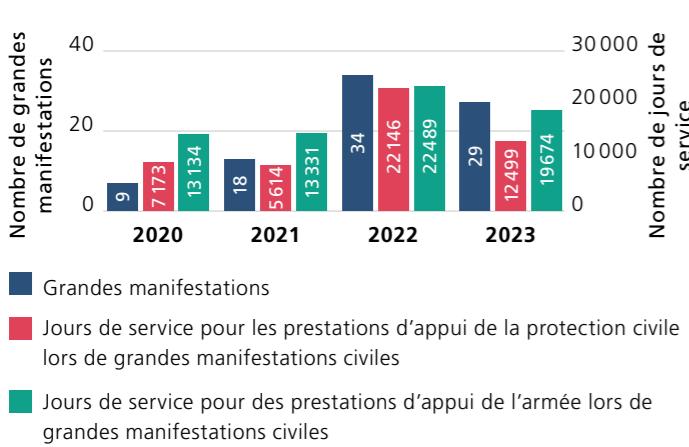
Les engagements de l'Armée suisse en faveur de la promotion de la paix se déroulent en Europe, en Afrique et en Asie. Les militaires suisses participent quotidiennement, à titre volontaire, à des missions internationales dans des zones de conflit et de crise.



Dès 2022, le nombre de jours de service consacrés à des missions internationales de promotion de la paix est à nouveau le même qu'avant la pandémie de COVID-19. L'évolution de la situation dans les zones où des militaires de SWISSINT sont engagés peut influer sur ces chiffres, tout comme la demande relative à de telles missions.

Prestations d'appui du DDPS pour l'organisation de grandes manifestations civiles

La protection civile et l'armée fournissent chaque année des prestations d'appui aux cantons et aux communes. Les valeurs dépendent du nombre de demandes cantonales qui satisfont aux exigences de la Confédération. Les chiffres élevés enregistrés en 2022 et 2023 sont dus au report de grandes manifestations à cause de la pandémie de COVID-19. Selon toute probabilité, il faut s'attendre à environ 25 grandes manifestations par an.



Nombre d'exercices menés par l'OFPP avec les états-majors de conduite cantonaux

Durant la pandémie de COVID-19, relativement peu d'exercices ont été menés avec les états-majors de conduite cantonaux, en raison du manque de capacités. Lorsque la situation s'est détendue au printemps 2022, certains des exercices qui avaient été remis à plus tard ont eu lieu, ce qui a induit des chiffres supérieurs à la moyenne. En 2023, la moyenne visée, soit environ un tiers de tous les cantons par an, a été atteinte. Si cette moyenne reste stable, chaque canton participera à de tels exercices tous les trois ans.

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'exercices	4	8	13	9

Nombre d'analyses des risques et de la vulnérabilité

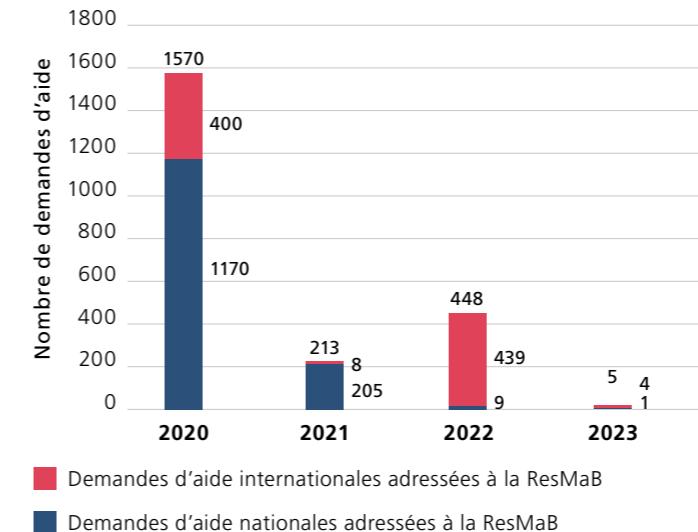
Les analyses des risques et de la vulnérabilité ont pour but d'examiner les failles des systèmes pouvant mener à de graves problèmes d'approvisionnement ainsi que les principaux dangers encourus. Sur la base des résultats de ces analyses, des mesures sont élaborées afin d'améliorer la résilience.

Au cours de la période sous revue, l'OFPP a réalisé de telles analyses pour les infrastructures critiques. L'approche et la méthode adoptées pour les différents secteurs ont été remaniées en 2022. En 2023, trois analyses ont été réalisées, ce qui correspond à la moyenne annuelle. La valeur élevée de 2022 est due à une surcharge de travail après la pandémie de COVID-19.

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'analyses	0	3	5	3

Nombre de demandes d'aide adressées à la ResMaB aux niveaux national et international

Les cantons maîtrisent habituellement les événements de manière autonome en s'entraînant; ils peuvent aussi demander l'aide de l'armée. Pour la ResMaB, l'année 2023 a été plus calme que les précédentes au niveau national, car il y a eu moins de demandes.



L'aide internationale est généralement fournie par le biais des programmes d'aide humanitaire de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Si nécessaire, la ResMaB peut apporter son soutien, comme c'est le cas dans le contexte de la guerre en Ukraine. Début 2023, des livraisons de matériel à l'Ukraine se sont déroulées avec succès. Depuis, les mesures de soutien de la Suisse passent à nouveau par les programmes d'aide ordinaires de la DDC. Notre pays accueille également des personnes civiles qui ont été blessées lors du conflit et qui ne peuvent pas recevoir de traitement approprié en Ukraine. La ResMaB gère la plateforme de coordination de cette patientèle. Le nombre total de demandes d'aide aux niveaux national et international dépend fortement d'événements importants, comme récemment la pandémie de COVID-19 ou la guerre en Ukraine.

PROTECTION ET SÉCURITÉ

Impact et responsabilité

Le DDPS mène une politique de sécurité et de défense à long terme et contribue à la promotion de la paix dans le cadre international. Il aide à protéger la population contre les conséquences de catastrophes, de situations d'urgence et de menaces politico-militaires et veille à ce que la politique de sécurité de la Confédération soit globale. Grâce à une armée bien formée et équipée, à une protection civile pouvant intervenir dans toute la Suisse et à un SRC efficace, le DDPS contribue à la protection et à la sécurité de la population ([Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité](#)).

Les activités du SRC et de l'OFCS ainsi que les engagements de l'armée permettent de protéger des infrastructures critiques ou, en cas de dommages, de les remettre en état (cible ODD 11.5). De plus, des engagements de promotion de la paix favorisent la mise en place d'institutions constitutionnelles à l'étranger (cible ODD 16a). Le SRC est chargé de détecter à temps les activités terroristes et de les empêcher (cible ODD 16.1). Divers organes de surveillance et de contrôle vérifient régulièrement la légalité et la proportionnalité du travail des militaires et du personnel du DDPS (cible ODD 16.3). Enfin, l'armée soutient depuis de nombreuses années l'organisation de grandes manifestations importantes sur le plan politique en fournissant des prestations de sécurité (cible ODD 16.1).



Ambition

Le DDPS, qui se tient prêt en tout temps à accomplir des engagements, apporte une contribution essentielle à la protection de la Suisse et de sa population contre tout type de menace. L'objectif consiste à réduire les risques pour les personnes, l'environnement et l'économie tout en renforçant la réputation de la Confédération et la capacité de résilience du pays.

Le DDPS est responsable de la sécurité de la Suisse : avec l'armée, le SEPOS et l'OFPP, il couvre différents domaines importants pour la sécurité. L'armée a pour mission de prévenir la guerre et de contribuer au maintien de la paix. Elle doit pouvoir garantir la protection du pays, de sa population et de ses infrastructures critiques ainsi que préserver la souveraineté sur l'espace aérien et soutenir les autorités civiles. Conformément à la [Stratégie de politique extérieure 2024–2027](#) approuvée en septembre 2023 par le Conseil fédéral, la Suisse continuera à développer sa précieuse contribution à la promotion militaire de la paix.

Le 7 septembre 2022, le Conseil fédéral a approuvé le [Rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021](#). Il veut – tout en respectant le principe de neutralité – orienter de manière plus systématique la politique de sécurité et de défense de la Suisse sur la coopération internationale. De plus, il entend favoriser la modernisation des capacités et des moyens de l'armée.

En outre, l'armée a effectué des missions de protection de représentations étrangères en Suisse, accompagné et protégé des vols de ligne de SWISS et soutenu les

Directives et législations appliquées

La Constitution fédérale et diverses lois ([loi sur l'armée](#), [loi fédérale sur le renseignement](#), [loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile](#), [loi sur l'encouragement du sport](#), etc.) constituent la base pour mettre en place des mesures visant à préserver la sécurité intérieure et extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

Mesures prises ou prévues

Au cours de la période sous revue, l'armée a été engagée à plusieurs reprises, dans différentes régions. À cet égard, deux événements majeurs méritent d'être soulignés.

Le [World Economic Forum \(WEF\)](#) à Davos s'est tenu en 2022 et également en 2023. Les militaires ont accompli en 2023, dans le cadre de cet appui en faveur du canton des Grisons, un total de 58 306 jours de service, soit 18 322 jours de plus qu'en 2022. Cet écart s'explique surtout par la différence au plan des effectifs, c'est-à-dire par le nombre de personnes entrées au service. En outre, au mois de décembre 2023, le Forum mondial sur les réfugiés s'est tenu à Genève : dans ce contexte, l'armée a accompli au profit du canton de Genève un total de 4483 jours de service.

L'armée a aussi effectué plusieurs engagements subsidiaires en Suisse. Elle a soutenu la population et les autorités locales lors d'opérations de lutte contre les incendies de forêt, d'approvisionnement en eau dans des régions de montagne et de maîtrise des dommages après une tempête. En 2023, elle a également été engagée en Grèce pour combattre les incendies de forêt.

autorités policières dans le cadre de mesures de protection des personnes.

À la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, des soldats d'élite ont évacué en février 2022 l'ambassadeur suisse et son personnel de l'ambassade à Kiev. En octobre de la même année, ils ont accompagné le président de la Confédération Ignazio Cassis lors d'un voyage en Ukraine.

Pour renforcer la sécurité de la Suisse à l'avenir, le Conseil fédéral a institué l'OFCS, le [commandement Cyber](#) et le SEPOS. Le SRC est responsable de la détection précoce et de la prévention des menaces contre la sécurité intérieure et extérieure. L'armée protège ses systèmes d'information et de technologie de l'information alors que l'OFPP établit des analyses des risques et définit des exigences minimales pour la protection des infrastructures critiques. Pour sa part, armasuisse exploite le [Cyber-Defence Campus](#), qui assure le monitorage des tendances et anticipe les évolutions.

La transition numérique est une priorité du DDPS, dont l'objectif est d'automatiser et de digitaliser les processus grâce à l'introduction de modifications structurelles, à la mise en place de réseaux et au recours à l'intelligence artificielle.

Parties prenantes associées

La politique de sécurité est une tâche commune qui requiert une collaboration étroite entre le Conseil fédéral, le Parlement, l'administration, la Confédération, les cantons et les communes.

L'hétérogénéité des exigences envers le DDPS se manifeste également auprès d'autres acteurs importants, comme les partis politiques et la soixantaine d'organisations spécialisées et militantes qui influencent l'opinion en matière de politique de sécurité.

La population suisse est intégrée à tout le processus : elle peut régulièrement s'exprimer dans les urnes sur des thèmes liés à la protection et à la sécurité. Les organisations et les associations sont étroitement impliquées dans les développements politiques. Elles peuvent prendre position sur l'élaboration ou la révision des lois et des ordonnances, ou les influencer par des moyens de démocratie directe.

Résultats obtenus jusqu'ici

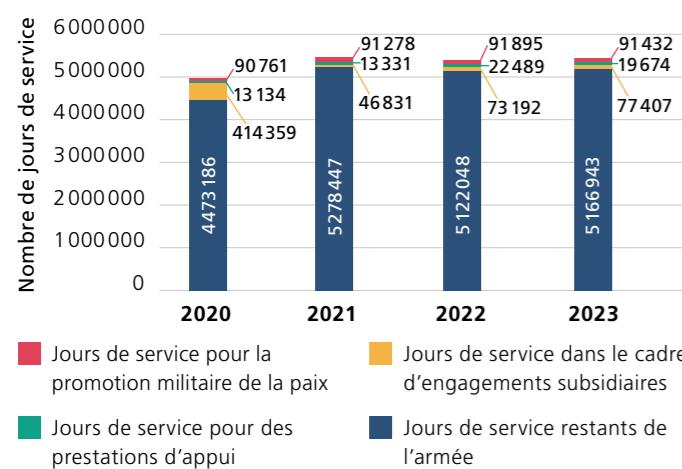
Des informations supplémentaires figurent en annexe → [Indicateurs](#)

Nombre de jours de service accomplis

En Suisse, l'armée et la protection civile sont organisées selon le principe de milice. Les jours de service sont classés en fonction des différents motifs d'engagement. C'est en premier lieu pour l'instruction dans les écoles de recrues et les cours de répétition que les jours de service généraux sont accomplis. S'agissant des engagements subsidiaires, l'armée soutient les autorités civiles lorsque leurs propres moyens ne sont pas suffisants pour écarter les menaces planant sur la sécurité intérieure. Les prestations d'appui de l'armée constituent des contributions à l'organisation de grandes manifestations civiles d'importance nationale ou internationale. Enfin, l'armée contribue à la promotion de la paix et à la gestion des crises dans le cadre de la coopération internationale en matière de sécurité.



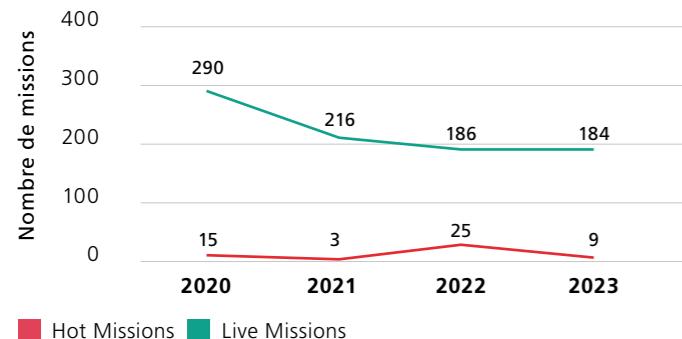
En 2023, 45 832 jours de service de plus que l'année précédente ont été accomplis. Cela correspond aux écarts habituels de moins de 1 % du total. En tout, cinq engagements subsidiaires ont été menés en 2023 en Suisse et à l'étranger.



Nombre de Hot Missions et de Live Missions

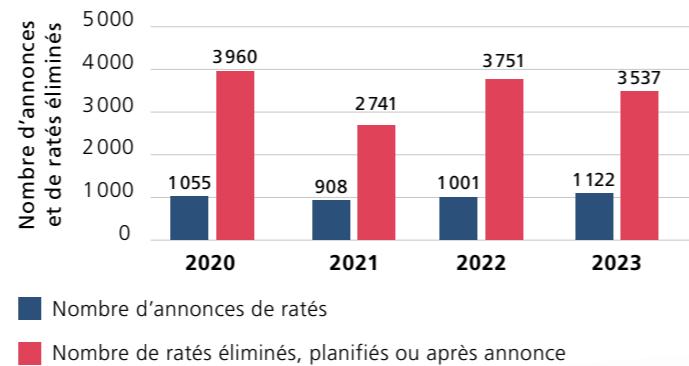
Les Hot Missions sont des engagements déclenchés par la présence d'aéronefs violant la souveraineté de l'espace aérien ou enfreignant gravement les règles du trafic aérien. Les Live Missions sont des contrôles ponctuels d'aéronefs d'États étrangers qui requièrent une autorisation diplomatique pour survoler le territoire suisse.

Le nombre élevé de Hot Missions en 2022 est notamment lié aux quatre engagements de protection de conférences avec fermeture de l'espace aérien qui ont été menés en Suisse cette année-là. Généralement, la tendance est à la baisse : une des raisons de la hausse enregistrée pourrait être l'intensification des missions de reconnaissance des Forces aériennes.



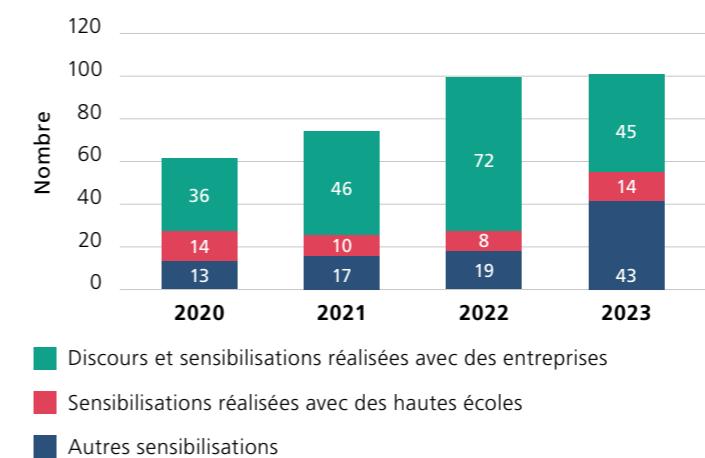
Nombre d'annonces de ratés et nombre de ratés éliminés

Le DDPS est chargé d'éliminer les ratés, les munitions trouvées et les débris de munitions dans toute la Suisse. L'augmentation du nombre d'éliminations en 2022 est due au fait qu'après la pandémie de COVID-19, des capacités ont pu être libérées et investies de manière plus systématique dans ces tâches. En 2023, les annonces de ratés dépassaient de 43 % la moyenne sur dix ans. Les raisons possibles de cette hausse sont l'augmentation des activités de loisir dans la nature, la sensibilisation accrue au problème et les annonces faites par les forces de police.



Nombre de programmes de prévention et de sensibilisation menés avec les entreprises et les hautes écoles

Le SRC mène, avec le concours des cantons, des programmes pour accroître la vigilance concernant les activités illégales dans les domaines de l'espionnage et de la prolifération. La hausse constante du nombre de programmes peut s'expliquer par le fait que le SRC a développé une stratégie préventive et investi davantage de moyens pour traiter le sujet.

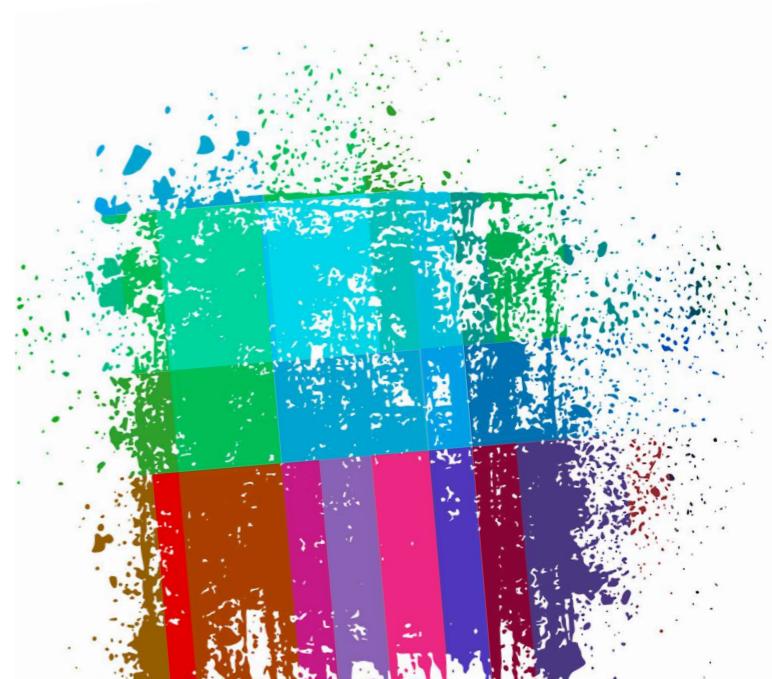
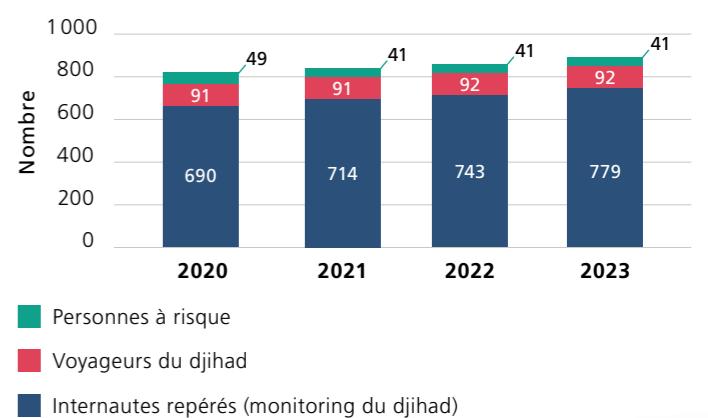


Nombre de personnes à risque identifiées en lien avec le terrorisme

Le qualificatif «à risque» s'applique aux personnes qui constituent un danger élevé et une menace prioritaire pour la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse. Ces personnes sont recensées par le SRC selon une combinaison de critères très précis, une référence concrète à la violence étant décisive. Lorsque des éléments indiquent qu'une personne s'est radicalisée, le SRC organise, dans le cadre de son mandat légal, des auditions préventives et demande des mesures relevant du droit des étrangers, telles que des interdictions d'entrée

en Suisse, des expulsions, des révocations du statut de séjour et des signalements pour la recherche du lieu de séjour.

Parmi les 92 voyageurs djihadistes recensés en 2023, 32 sont depuis décédés. Les 60 personnes restantes sont actuellement en déplacement dans des zones de conflit ou séjournent en Suisse.





... POUR LE PERSONNEL

Au DDPS, environ 12 500 collaboratrices et collaborateurs s'allient à plus de 200 000 militaires et membres de la protection civile pour garantir la sécurité de la Suisse et de sa population.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Impact et responsabilité

Pour des raisons historiques, les membres de l'armée et de la protection civile sont en majorité des hommes. Le DDPS est cependant tout à fait conscient que la diversité au sein de l'institution militaire constitue un avantage ; il s'engage donc en faveur de la reconnaissance inclusive. Les équipes sont mixtes, composées de personnes très différentes, que ce soit au plan de l'origine, de la langue maternelle, de l'âge, du sexe ou de l'orientation sexuelle. Tous les membres du personnel du DDPS ont les mêmes droits et sont encouragés à mettre à profit leur potentiel dans leur travail quotidien. Ainsi, le DDPS acquiert de nouvelles compétences, voit des perspectives intéressantes s'ouvrir et élimine les points aveugles. La diversité et l'égalité des chances stimulent la productivité et la motivation du personnel, ce qui permet de prendre de meilleures décisions et donc de renforcer la sécurité, au profit de la population suisse.

Au DDPS, le personnel appartient à plus de 200 groupes professionnels, ce qui rend la collaboration inclusive d'autant plus importante pour que les tâches soient menées à bien. En misant sur la diversité et l'égalité des chances, le DDPS voit le cercle de personnes intéressées par un poste s'élargir, ce qui lui permet de faire face à la pénurie de personnel qualifié.

Ambition

Le DDPS assure un environnement de travail valorisant et respectueux dans lequel le personnel du département et les militaires peuvent s'investir et se développer. Il s'engage en faveur de l'égalité des chances et contre la discrimination. De plus, il promeut l'égalité à tous les échelons hiérarchiques.

Le personnel du DDPS doit être à l'image de la population suisse. Pour cela, il faut que la proportion de femmes augmente au sein du département (cible ODD 5.5). C'est pourquoi les unités administratives ont pour objectif d'augmenter cette part d'au moins 1 % par année ou de définir des mesures pour y parvenir (cible ODD 5.1). À l'armée, c'est le service spécialisé [Femmes dans l'Armée et Diversité \(FdAD\)](#) qui s'occupe depuis janvier 2022 des questions de diversité et d'inclusion, notamment en vue d'augmenter à 10 % la proportion de femmes dans l'armée d'ici 2030 et de promouvoir encore davantage la diversité.

L'engagement clair du DDPS en faveur de la diversité et de l'égalité des chances implique également la mise en œuvre systématique de mesures appropriées, telles que des modèles de travail à temps partiel et des horaires à la carte, afin de faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le département veut également lutter contre le harcèlement, qu'il soit sexuel ou moral, et toute autre forme de discrimination (cibles ODD 5.2, 10.3).



Directives et législations appliquées

S'agissant du personnel du DDPS, la diversité et l'égalité des chances est assurée par les directives fixées et les processus établis dans une série de documents de référence : [l'ordonnance sur le personnel de la Confédération](#), les [instructions sur l'égalité des chances](#), la [Stratégie Égalité 2030](#), les stratégies du personnel (Confédération et DDPS 2019–2023 et 2024–2027), la stratégie départementale et les [instructions concernant le plurilinguisme](#) ; de plus, l'administration fédérale et le DDPS suivent l'approche intégrée de la gestion de la diversité. Toutes les unités administratives du DDPS sont responsables de la mise en œuvre.

Pour les militaires, ce sont les dispositions de la [loi sur l'armée](#) et du [règlement de service de l'armée](#) qui s'appliquent. Elles garantissent l'égalité des droits et des devoirs.

Mesures prises ou prévues

Dans sa stratégie du personnel, le DDPS tient compte de tous les documents susmentionnés et établit des liens entre eux de manière à ce que les mesures mises en œuvre soient coordonnées et aillent dans le même sens.

Le DDPS souhaite augmenter son attractivité, surtout pour les jeunes, afin de compenser les nombreux départs à la retraite. Une enquête réalisée en 2023 auprès de la génération Z a permis de définir des mesures qui seront appliquées afin d'améliorer l'image du DDPS auprès de la jeunesse.

Sur mandat du DDPS, l'université de Saint-Gall a réalisé en 2022 un sondage auprès des femmes et des cadres concernant le thème de l'égalité des chances. Les résultats obtenus ont permis de développer des mesures pour favoriser l'égalité des chances et augmenter le sentiment d'inclusion. Par exemple, depuis 2024, l'université de

Saint-Gall organise des ateliers dans toutes les unités administratives. En outre, le cockpit de la diversité prévu doit permettre de présenter de manière claire des indicateurs importants sur ce thème.

Un programme de mentoring interne au DDPS, une représentation équilibrée des personnes qui interviennent lors d'événements ou la réalisation d'une analyse de l'égalité salariale avec l'outil [Logib](#) devraient continuer à renforcer l'inclusion. Pour accroître la proportion de femmes, les mises au concours du DDPS sont rédigées en langage inclusif.

La représentation des communautés linguistiques et les compétences linguistiques du personnel du DDPS n'étant pas encore conformes aux directives, des mesures ont été prises. Par exemple, le travail mobile est encouragé afin de mieux intégrer les personnes qui vivent dans des régions linguistiques éloignées des services de la Confédération. En outre, une sensibilisation à l'importance du plurilinguisme et des compétences linguistiques est régulièrement organisée et, dans la plupart des unités administratives, le respect des exigences relatives à ces compétences fait partie des objectifs fixés au personnel. Enfin, la participation à des tandems et à des cours de langue est activement soutenue afin de promouvoir le plurilinguisme et d'accroître les connaissances du personnel.

En 2023, le Groupement Défense a élaboré la [stratégie Système global inclusif Armée suisse et Groupement Défense](#), comprenant une quarantaine de mesures, et des projets de recherche. En 2023, l'armée a réalisé en son sein une enquête sur la discrimination et la violence sexualisée fondées sur le genre ou l'orientation sexuelle (ODD 5.1 et 5.2). Les [résultats](#) obtenus constitueront une base importante pour améliorer les mesures existantes et pour en développer de nouvelles afin d'encourager l'égalité des sexes et accroître la protection contre la discrimination.



Parties prenantes associées

Le personnel du DDPS peut participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures et est régulièrement consulté, par exemple lors de l'enquête auprès du personnel de la Confédération, de formations ou d'ateliers.

Le DDPS et chacune de ses unités administratives disposent d'une personne responsable de la diversité, qui met en œuvre les bases de l'Office fédéral du personnel (OPPER) et les mesures internes du DDPS en matière d'égalité, tout en étant aussi le point de contact pour le personnel. À l'armée, c'est le service spécialisé [FdAD](#) qui s'occupe de ces questions, et ce pour l'ensemble des militaires (de milice et de carrière), le personnel civil du Groupement Défense ainsi que les soldates et soldats engagés dans la promotion militaire de la paix.

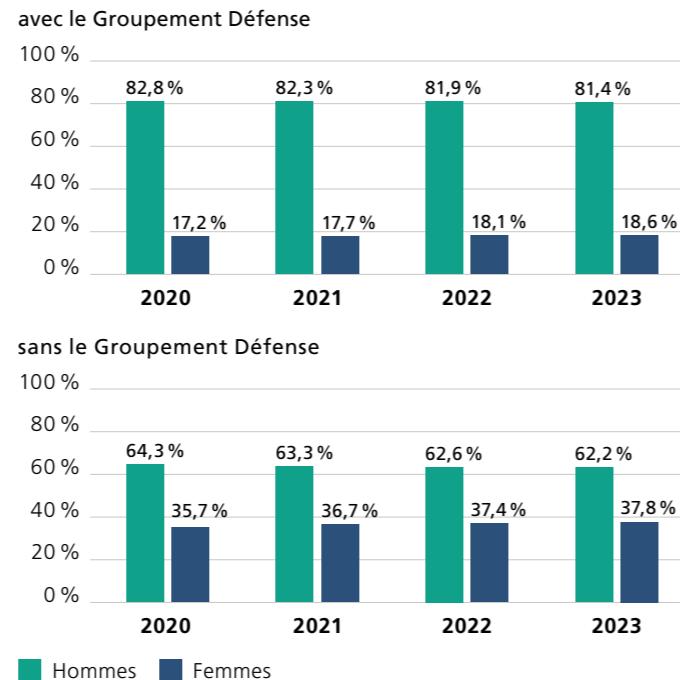
Les politiques et la population, en tant que parties prenantes importantes, attendent du DDPS et des membres de l'armée qu'ils jouent un rôle de modèle. De leur côté, les personnes en recherche d'emploi attendent des pouvoirs publics une égalité des chances sans restriction.

Résultats obtenus jusqu'ici

Des informations supplémentaires figurent en annexe → [Indicateurs](#)

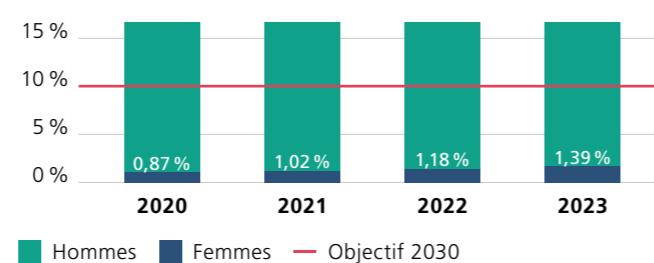
Repartition du personnel du DDPS selon les sexes, en %

En 2023, la proportion de femmes dans l'ensemble du DDPS (Groupement Défense compris) a augmenté de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Sans compter le Groupement Défense, cette hausse n'est que de 0,4 point de pourcentage. Diverses mesures à l'échelle du département et des unités administratives sont mises en œuvre pour que cette augmentation continue de progresser (voir « Mesures prises ou prévues »).



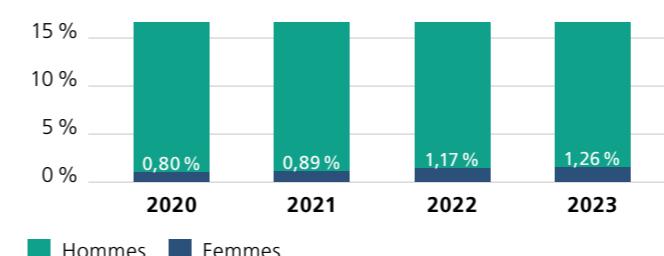
Repartition des membres de l'armée selon les sexes, en %

Une légère évolution dans la bonne direction se dessine à l'armée. Cependant, pour atteindre l'objectif visé, soit 10 % de femmes dans l'armée d'ici 2030, il reste beaucoup à faire. L'organisation de campagnes, comme celle intitulée « La sécurité est aussi une affaire de femmes », ou les actions du service spécialisé FdAD peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif.



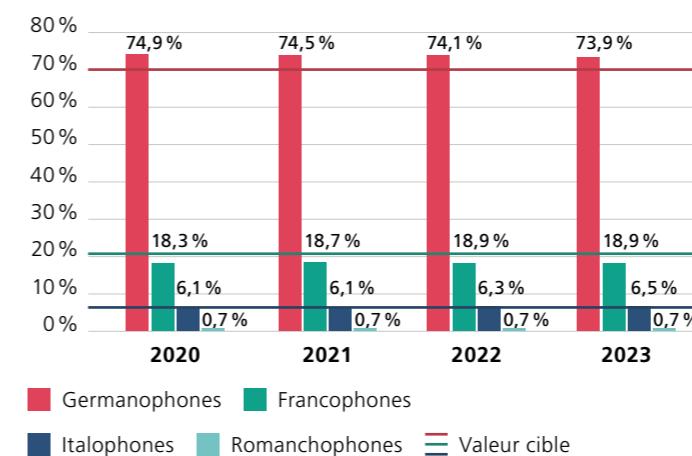
Repartition des membres de la protection civile selon les sexes, en %

Dans la protection civile également, la proportion de femmes augmente lentement mais régulièrement. Des mesures visant à encourager cette évolution sont en cours de planification.



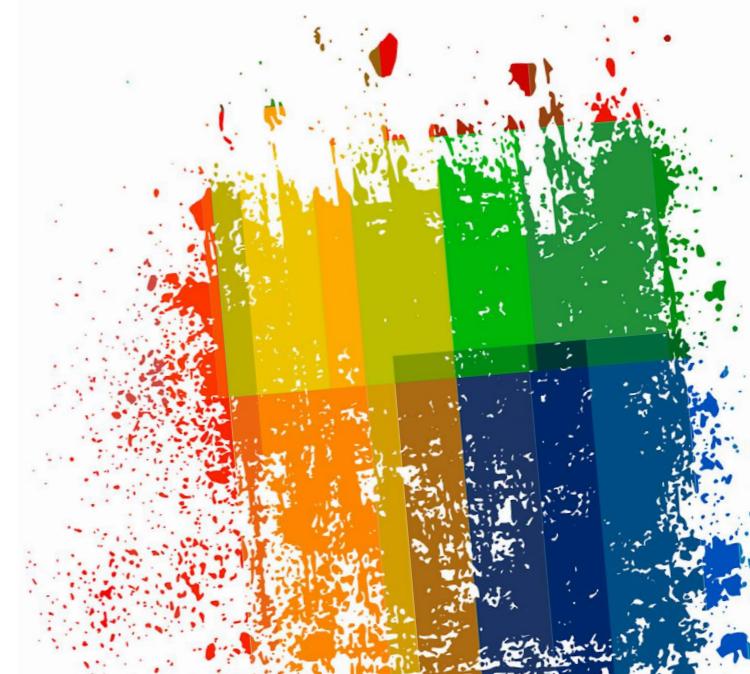
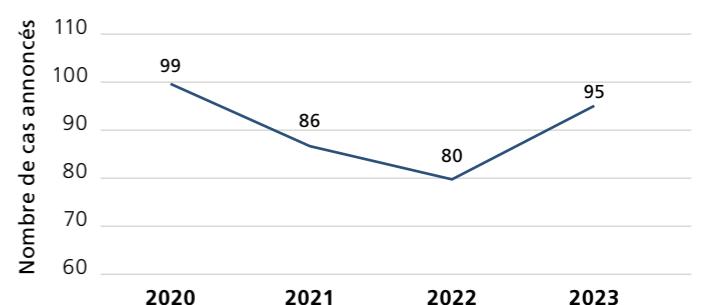
Repartition du personnel du DDPS selon les langues, en %

Alors que la part du personnel germanophone est légèrement supérieure à la valeur cible et que celle du personnel francophone lui est inférieure, la part des italophones et des rhéto-romanches se situe dans la fourchette cible. Le DDPS reconnaît un potentiel d'amélioration dans la promotion du plurilinguisme, c'est-à-dire dans la représentation des communautés linguistiques, par exemple en ce qui concerne le recrutement et le marketing du personnel.



Nombre de cas annoncés au Service de médiation du DDPS

Le Service de médiation du DDPS est chargé de prodiguer un conseil individuel et d'apporter un soutien en cas de conflits sur le lieu de travail, lorsque ceux-ci ne peuvent pas être réglés en suivant la voie hiérarchique ordinaire. La hausse des cas annoncés au Service de médiation du DDPS en 2023 est due aux restructurations dans les unités administratives et aux insécurités que cela a causé.

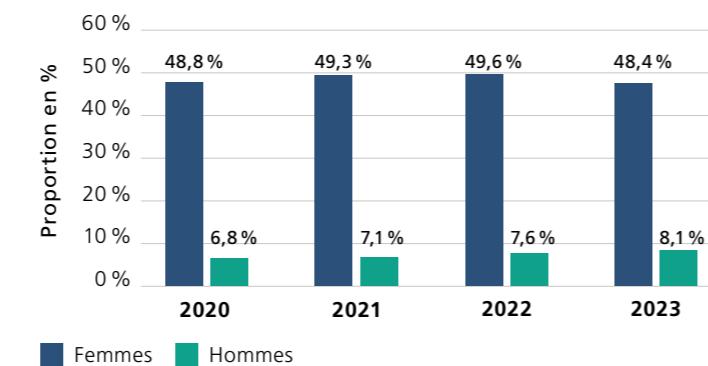


Résultats de l'enquête menée auprès du personnel en 2023 (six thèmes sur une échelle de 1 [appréciation peu positive] à 100 [appréciation très positive])
L'efficacité des mesures visant à accroître la satisfaction du personnel du DDPS est régulièrement évaluée au moyen d'enquêtes menées auprès du personnel de la Confédération et du DDPS. L'enquête de 2020 a été influencée par la pandémie de COVID-19. Les résultats de 2023 se sont stabilisés aux niveaux d'avant la pandémie et ont été globalement positifs – avec une satisfaction plus élevée au DDPS que dans le reste de l'administration fédérale (AF).

THÈME	DDPS 2023	AF 2023	DDPS 2020
Satisfaction au travail	74	71	74
Lien avec l'employeur	82	80	83
Identification avec l'employeur	82	80	83
Santé : appréciation subjective	81	80	82
Diversité	74	76	74
Conduite	69	68	69

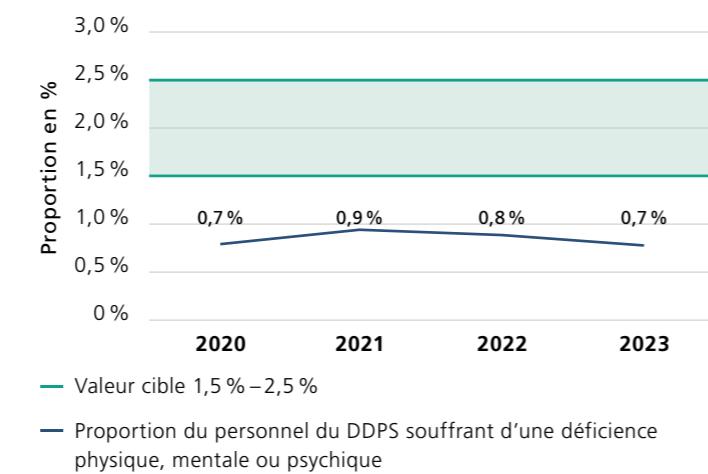
Personnel du DDPS travaillant à temps partiel selon les sexes (taux d'occupation inférieur à 90 %)

En 2023, la proportion du personnel travaillant à temps partiel a légèrement augmenté chez les hommes par rapport à l'année précédente, alors qu'elle a quelque peu diminué chez les femmes. Malgré la persistance d'un écart important entre les sexes, les mesures mises en œuvre semblent commencer à porter leurs fruits.



Personnel du DDPS souffrant d'une déficience physique, mentale ou psychique

En 2023, la proportion de personnes souffrant d'une déficience physique, mentale ou psychique employées par le DDPS était inférieure à la fourchette cible de l'administration fédérale. Ces chiffres doivent toutefois être considérés avec prudence, car ils se basent sur les demandes de moyens déposées par les unités administratives et peuvent donc s'écartier de la réalité. Cela peut être dû au fait que les personnes concernées ne souhaitent pas qu'une demande soit présentée ou que la hiérarchie/les spécialistes RH soient au courant de leur situation de handicap.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le DDPS a mis en œuvre diverses mesures afin de limiter les jours d'absence pour cause de maladie ou d'accident, dont :

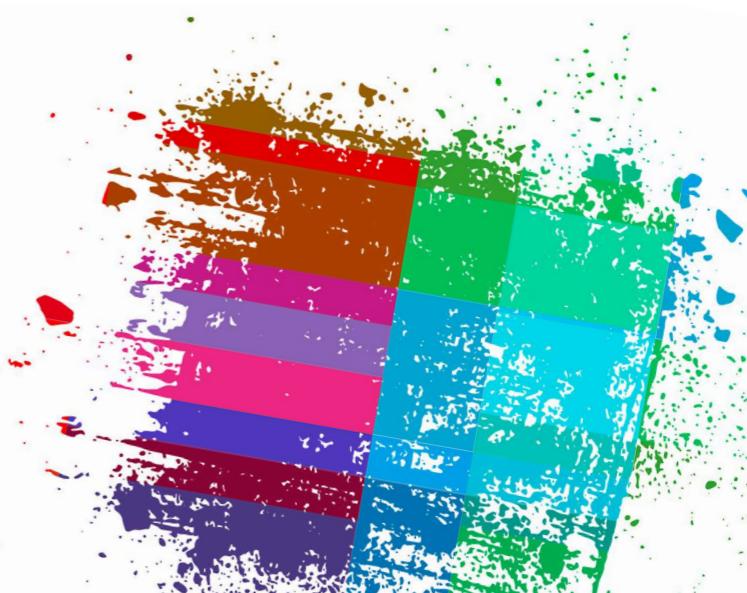
- sensibilisation permanente aux thèmes de la santé physique et mentale,
- intégration dans la stratégie du DDPS de thèmes relatifs à la santé, qui gagnent en importance grâce aux initiatives sur la résilience et la promotion de l'activité physique à l'échelle de tout le département,
- élaboration par les unités administratives d'un rapport annuel sur la santé, dans lequel les chiffres sur les jours d'absence sont analysés afin de permettre la définition de mesures pour l'année suivante,
- organisation régulière d'audits sur les dispositions en matière de sécurité selon la directive MSST dans les unités administratives (implication de médecins du travail et d'autres spécialistes de la sécurité au travail).

Des informations supplémentaires figurent en annexe → [Indicateurs](#)

CONDITIONS DE TRAVAIL, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

La Confédération et le DDPS veulent être des employeurs modernes et exemplaires. Leur personnel bénéficie entre autres :

- de modèles de travail flexibles (p. ex. travail à temps partiel, partage de poste ou travail mobile),
- de la possibilité de réduire de 20 % le taux d'occupation après une naissance ou une adoption,
- d'un congé maternité de quatre mois et d'un congé paternité de 20 jours,
- d'un soutien financier généreux pour l'accueil extrafamilial des enfants,
- de salaires équitables et transparents avec des prestations d'assurance-prévoyance modernes,
- de prestations accessoires intéressantes (p. ex. rabais ou offres spéciales),
- de nombreux programmes de formation et perfectionnement.





... POUR LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE

Le DDPS s'engage de diverses manières pour la société et l'économie suisses. Par ses nombreuses initiatives dans le domaine de la formation, de la recherche et du développement et par la promotion active du sport, il apporte une importante contribution sur le plan tant économique que social. Cela exige de sa part une gestion responsable des moyens financiers, qu'il assure à l'aide de processus et de mécanismes de contrôle appropriés.

FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Impact et responsabilité

La recherche et le développement permettent au DDPS de perfectionner ses instruments de politique de sécurité et d'améliorer ainsi la protection de la population. Dans le cadre des activités de recherche de l'administration fédérale, armasuisse Science et technologies, le Groupement Défense, l'OFPP et swisstopo assurent le développement des compétences de leur personnel, en réseau avec les universités et les entreprises privées, pour ancrer solidement les connaissances dans le domaine de la sécurité étatique et renforcer la Base technologique et industrielle importante pour la sécurité (BTIS) en Suisse.

La formation est un élément essentiel du développement personnel et social. Elle est l'un des fondements de la prospérité, surtout dans un pays comme la Suisse, pauvre en matières premières. La transmission de connaissances et de compétences opérationnelles est une condition indispensable pour travailler dans les règles de l'art et atténuer ainsi les effets négatifs des activités humaines et l'environnement. Une formation adéquate contribue grandement à l'amélioration des prestations, avec un effet positif sur la qualité de vie et, en définitive, sur la sécurité du pays.



En tant qu'employeur et entreprise formatrice, le DDPS contribue de manière importante à la démocratisation d'une éducation de qualité et à la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie (cibles ODD 4.3 et 4.4). Deux hautes écoles, la [Haute école fédérale de sport de Macolin \(HEFSM\)](#) et l'[Académie militaire \(ACAMIL\)](#), y sont rattachées. En outre, plus de 500 personnes réparties sur 50 sites y suivent un apprentissage dans une trentaine de métiers. Étant donné que toute personne a droit à l'éducation, l'accès à l'enseignement doit être ouvert en pleine égalité ([art. 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme](#)). Les nombreuses coopérations internationales du DDPS dans le domaine de la recherche contribuent également à encourager l'innovation (cible ODD 9.5). La HEFSM, le [Campus militaire de Lucerne](#), les Future Labs de swisstopo et le [Campus cyberdéfense](#) en sont des exemples. En matière de recherche, de développement et de formation, plusieurs liens sont donc solidement établis entre le département, l'industrie et les milieux scientifiques.

Ambition

Le DDPS considère que la formation, la recherche, le développement et la gestion des connaissances sont des moteurs indispensables à des solutions innovantes et axées sur l'avenir. Il propose des formations, met à disposition des informations et renforce la position de la Suisse en tant que pôle de recherche.

Le DDPS a l'ambition de contribuer à la sécurité de la population suisse grâce à la recherche, à la formation et au développement. Cela permettra aussi de renforcer le pôle de recherche et le pôle économique suisses. Quant aux activités de recherche et de développement propres au département, elles visent à garantir la promotion du sport et le développement de l'armée.

Directives et législations appliquées

Si la formation, la recherche et le développement sont des activités clés pour l'OFSP, swisstopo, armasuisse Science et technologies et le Groupement Défense, ces thèmes sont traités de manière plus générale dans les autres unités administratives. Les instructions, directives et processus qui s'y rapportent sont donc hétérogènes.

Mesures prises ou prévues

Les stages de formation de l'Armée suisse sont certifiés. Des accords de coopération et des possibilités de crédit facilitent le passage de la carrière militaire à la carrière civile. Le crédit de formation vise à encourager de manière ciblée les cadres dans leur développement personnel et professionnel; ainsi, les jeunes femmes et les jeunes hommes qui optent pour une carrière d'officier/officière ou de sous-officier/sous-officière bénéficient d'aides financières, ce qui permet de favoriser une intégration sans interruption de la formation militaire et civile.

L'encouragement ciblé de l'innovation vise à accroître la capacité d'adaptation et la flexibilité des organisations et des processus qui permettent au DDPS d'effectuer ses tâches en matière de politique de sécurité. À cet effet, armasuisse Science et technologies a créé des espaces d'innovation qui accélèrent la réalisation, sur le plan de la méthodologie et du contenu, de projets novateurs émanant du département. Dans ce contexte, des approches ouvertes incluant des start-up, des PME et l'industrie revêtent une importance capitale. Ainsi, la société [Swiss Innovation Forces SA \(SIF\)](#) a été fondée dans le cadre du système d'innovation pour la défense afin de garantir la flexibilité industrielle dans les processus d'innovation du Groupement Défense et d'amasuisse.

Dans le cadre de la coopération en matière de recherche entre le DDPS, les hautes écoles et les milieux économiques, divers projets ont été réalisés ces deux dernières années – également au niveau européen – dans les domaines suivants: moteurs alternatifs, production d'électricité au moyen de piles à combustible, production d'hydrogène et carburants d'aviation durables. Dans le secteur de la robotique et des drones, plusieurs prototypes ont été développés à l'aide de l'intelligence artificielle. Ainsi, une équipe de l'EPFZ a mis au point un robot à deux roues résistant aux intempéries et capable d'assurer, de manière autonome, la surveillance de sites entiers. En 2023, une entreprise a été créée pour mener à bien ce projet, appelé Ascento. L'armée teste depuis fin 2023 le robot en question; des essais seront ensuite effectués lors d'un projet pilote, avec un plus grand nombre de robots. La coopération en matière de recherche avec diverses hautes écoles a déjà permis de lancer beaucoup de start-up et de créer des centaines d'emplois.

Le [Space Campus](#) a été fondé en janvier 2023 pour soutenir les projets de développement dans le domaine spatial et pour réunir les acteurs académiques, institutionnels et industriels. Sur les sites de Lausanne, Berne et Zurich, les étudiantes et les étudiants profitent, pour leurs projets, des méthodes, informations et expériences de l'armée, activement communiquées par les opérateurs militaires. En retour, l'armée peut directement utiliser les produits développés. Les partenaires privés mettent ainsi efficacement au point, dans des conditions facilitées, des prototypes orientés vers les besoins opérationnels de l'armée. Grâce à cette étroite collaboration entre les chercheurs, les développeurs et les opérateurs, il est possible de suivre le rythme rapide des progrès réalisés dans le domaine spatial. Les capacités développées au Space Campus sont déjà partiellement mises à profit aujourd'hui, par exemple au sein des institutions compétentes en matière d'utilisation responsable de l'espace extra-atmosphérique qui coopèrent toutes au niveau international.

Enfin, la conjugaison du travail d'étudiantes et d'étudiants, de militaires et de personnel civil comporte des avantages appréciables: il se peut ainsi qu'un système développé et utilisé par une soldate lors de sa formation militaire de base soit ensuite perfectionné dans le cadre d'un travail de master.

Parties prenantes associées

À la fois employeur, entreprise formatrice, institution de formation professionnelle à la conduite et d'instruction du sport, partenaire de coopération en recherche et développement, client demandeur de produits novateurs et fournisseur des géodonnées officielles, le DDPS répond aux exigences des parties prenantes les plus diverses dans les domaines de la formation, de la recherche et du développement.

La collaboration avec les parties prenantes est organisée de diverses manières. Ainsi, les priorités du DDPS dans le domaine de la recherche – d'une importance particulière pour l'avenir – sont fixées par armasuisse Science et technologies et communiquées au sein du réseau des hautes écoles associées. Celles-ci élaborent, dans ces domaines d'intérêt, des projets de recherche et encouragent l'innovation.

Résultats obtenus jusqu'ici

La diversité des unités administratives dans le domaine de la formation, de la recherche et du développement s'observe aussi dans l'évaluation des mesures prises. C'est pourquoi l'indicateur ci-après a été choisi pour estimer les progrès accomplis et le niveau de réalisation des objectifs fixés.

Nombre de personnes en apprentissage et en stage universitaire

Ces chiffres dépendent de la répartition du budget au sein de l'administration fédérale et ont fluctué dans le même ordre de grandeur au cours des dernières années. Jusqu'ici, le DDPS a bien réussi à pourvoir les postes prévus. Cela montre que l'intérêt de la population pour les places d'apprentissage et les stages universitaires est marqué et que cette offre est appréciée à sa juste valeur.

	2020	2021	2022	2023
Personnes en apprentissage	564	564	553	544
Personnes en stage universitaire	82	95	89	102

Nombre de projets de recherche et de publications scientifiques

Les offices du DDPS mènent des projets de recherche dans leurs domaines spécialisés. Ils favorisent ainsi certaines évolutions dont le DDPS n'est pas le seul à tirer profit: c'est en effet la société tout entière qui bénéficie de ces développements.

	2022	2023
Projets de recherche en cours	222	243
Publications scientifiques	101	95

Les activités de recherche en tant que telles ont été menées au DDPS, dans des hautes écoles ou dans le secteur industriel. De nombreux projets de recherche durent plusieurs années. Des travaux scientifiques ont été rédigés lors de ces projets ou sur mandat du DDPS dans le cadre de formations et de perfectionnements supérieurs. Ils sont publiés sous forme imprimée ou électronique à l'intention du lecteur intéressé.

Depuis 2020, la HEFSM fixe par exemple le nombre concret de projets de recherche et de développement à réaliser dans les domaines Enseignement et pédagogie du sport, Sport d'élite et Économie du sport. En 2022, ce nombre était de 20 (36 projets concrétisés en 2022); depuis 2023, il est fixé à 30 (33 projets concrétisés en 2023). Les chiffres publiés ici ne sont pas définitifs, étant donné que certains offices du DDPS n'ont pas encore fourni les informations requises. Toutefois, le nombre élevé de projets de recherche et de publications scientifiques ainsi que la hausse enregistrée entre 2022 et 2023 démontrent l'engagement fort du département dans le domaine scientifique.

PROMOTION DU SPORT

Impact et responsabilité

Le sport et l'activité physique contribuent à la santé, améliorent la qualité de vie et renforcent la cohésion sociale. Par sa politique nationale du sport, le DDPS accentue ces effets positifs en favorisant la prévention des maladies non transmissibles ainsi que l'amélioration de la santé mentale et du bien-être de la population (cible ODD 3.4).

Le sport est non seulement bénéfique pour la santé, mais il favorise aussi l'intégration, l'égalité et la solidarité au sein de la population. Il facilite les échanges au-delà des frontières linguistiques, des barrières culturelles et des nationalités. Les associations et fédérations sportives reposant sur le bénévolat jouent un rôle capital à cet égard et aident la population à user comme elle l'entend de son droit aux activités de détente et de loisir. Le DDPS s'engage en faveur d'une pratique sportive équitable, sûre et intégrative. [Sur le plan économique](#), le sport a aussi son importance: avec un chiffre d'affaires de 22,2 milliards de francs, il génère une valeur ajoutée brute de 11,4 milliards et un volume de 97 900 emplois en équivalents plein temps par an. Il fournit ainsi une contribution de 1,7 % au produit intérieur brut (PIB) et de 2,4 % à l'emploi total en Suisse.

La violence et le dopage peuvent ternir l'image du monde sportif; des contre-mesures induisent en effet des coûts pour les contribuables. Le DDPS s'engage donc activement pour prévenir la violence et garantir une pratique sportive équitable et exempte de dopage.



Ambition

Le DDPS encourage le sport et la pratique d'activités physiques à tout âge. Il contribue ainsi aux capacités physiques et mentales et à la santé de la population dans son ensemble ainsi qu'à la cohésion sociale du pays. Il s'engage en faveur de la sûreté, de l'intégrité et du respect des valeurs éthiques fondamentales dans le sport.

Dans le système du sport suisse, un grand nombre d'acteurs et d'organisations de droit privé proposent une variété de possibilités et d'infrastructures sportives. En encourageant le sport, la Confédération souhaite augmenter l'activité physique et sportive à tout âge, valoriser la place du sport et de l'activité physique dans l'éducation et la formation, créer un environnement favorable au sport d'élite et à la relève dans ce domaine, inscrire les valeurs positives du sport dans la société et lutter contre les dérives. De plus, le DDPS entend développer l'offre de cours et de programmes d'encouragement, pour que davantage de personnes en Suisse fassent du sport.

Directives et législations appliquées

La [loi sur l'encouragement du sport](#) et l'[ordonnance sur l'encouragement du sport \(OESp\)](#) règlent le cadre général de la promotion du sport de la Confédération. L'OFSPO a été chargé de modifier l'ordonnance en question, afin d'y inscrire des principes éthiques. Les modifications, adoptées par le Conseil fédéral en janvier 2023, sont entrées en vigueur en mars 2023. Elles permettent de renforcer la protection contre la violence, les discriminations et les atteintes à l'intégrité psychique. Le DDPS, tout comme Swiss Olympic et les fédérations sportives, respecte également [les neuf principes de la Charte d'éthique du sport](#).

Mesures prises ou prévues

Le [Centre de compétences sport de l'armée](#) est responsable de la doctrine du sport dans l'armée et de la formation des moniteurs de sport militaire. Il met en œuvre la promotion du sport d'élite, qui concilie le sport d'élite avec les obligations militaires. L'école de recrues (ER) pour sportifs d'élite se développe, pour passer progressivement de 35 à 70 recrues à chaque début d'ER.

Comme le sport ne peut être pleinement bénéfique que s'il est encadré et pratiqué de manière loyale, sûre et éthique, la Confédération fixe des conditions pour l'octroi d'aides financières. Le DDPS participe également à l'élaboration des conditions générales pour l'encouragement du sport. Il exploite divers réseaux, programmes et plateformes, comme le [Réseau suisse Santé et activité physique \(Health Enhancing Physical Activity \[HEPA\]\)](#), [Jeunesse+Sport \(J+S\)](#), [mobilesport.ch](#) et [Sport des adultes Suisse \(esa\)](#). Dans le cadre d'une convention de prestations, la Confédération apporte son soutien aux fédérations sportives suisses par le biais de l'association faîtière Swiss Olympic. L'OFSPO conclut également des contrats de partenariat J+S avec ces associations pour la formation des cadres et le développement de certains types de sport et de disciplines.

Le DDPS encourage, dans le cadre de la formation des monitrices et moniteurs J+S, la prévention des dérives du sport, notamment par le biais des modules « Action préventive », « Engagés contre les substances addictives », « Engagés contre la violence » et « Engagés contre les abus sexuels ». Depuis 2004, le DDPS collabore en outre avec Swiss Olympic pour lutter contre les abus sexuels dans le sport et soutient les fédérations dans leur travail de prévention grâce au programme intitulé [Contre les abus sexuels dans le sport](#).

Le programme [cool and clean](#) vise à prévenir toute forme d'addiction et poursuit les mêmes objectifs que la [stratégie nationale Addictions](#).

La fondation [Swiss Sport Integrity](#) (auparavant Antidoping Suisse), financée à près de 60 % par la Confédération, est le centre de compétences indépendant pour la lutte et la prévention antidopage en Suisse ainsi que le principal partenaire du DDPS en la matière. Une telle collaboration est importante, surtout lors de la formation dans le domaine du sport des jeunes et des adultes ainsi que dans la [Formation des entraîneurs Suisse](#).

Pour protéger les sportives et les sportifs, un portail de signalement national est accessible sur le site de [Swiss Sport Integrity](#) depuis début 2022. Il permet de traiter et de régler aussi rapidement que possible les cas de violations des principes éthiques et d'abus. L'indépendance de la fondation garantit que les annonces sont traitées de manière systématique et anonyme. Le portail est ouvert à toute personne qui souhaite faire un signalement ou bénéficier d'un premier conseil.

Le DDPS s'engage dans tous les domaines sportifs pour l'intégration des personnes issues de la migration, la diversité culturelle et l'égalité des personnes handicapées. Il soutient les monitrices et les moniteurs J+S avec le module [Diversité culturelle dans le sport](#) et encourage des projets comme [Gymnastique Ensemble](#) et [Together – le football unit](#). En outre, le DDPS lutte contre la violence lors de manifestations sportives et a contribué au [concept-cadre pour le fancoaching en Suisse](#). Enfin, son programme sportify promeut la pratique d'activités physiques et sportives au quotidien afin d'améliorer le bien-être et, par conséquent, les prestations du personnel.

Parties prenantes associées

Le service spécialisé [Moniteur et Évaluation](#) de la HEFSM développe des méthodes de mesure des paramètres physiologiques et examine leur application dans le sport militaire et le sport populaire. Il réalise des analyses systématiques et scientifiques portant sur la valeur, l'utilité, l'efficacité et l'effectivité de programmes, concepts, projets et mesures. Concernant les prestations, le groupe de travail favorise l'optimisation et l'efficacité des mesures d'encouragement grâce à des projets d'évaluation, en fournissant des informations de pilotage et des recommandations supplémentaires. En 2025, le DDPS prévoit d'introduire un nouveau système d'[évaluation du programme J+S](#) pour mesurer de manière uniforme la qualité des offres J+S. Des évaluations réalisées par des spécialistes internes ou externes permettront de soutenir le développement personnel des monitrices et moniteurs et des cadres J+S ainsi que le pilotage – fondé sur des critères précis – de la formation J+S par la direction du programme et les partenaires impliqués.

Résultats obtenus jusqu'ici

Le plan directeur de recherche Sport et activité physique a été élaboré pour examiner et évaluer l'importance du sport dans la société. Les résultats obtenus sont pris en compte dans la mise en œuvre et le développement de mesures politiques visant à encourager le sport. Depuis 2004, l'[Observatoire suisse du sport](#) recueille en permanence des données relatives à la situation et au développement du sport suisse, sur mandat de l'OFSPO. Des études internes et externes évaluent les mesures prises et fournissent des informations sur leurs effets (positifs ou négatifs) ainsi que sur leur efficience.

Des informations supplémentaires figurent en annexe → [Indicateurs](#)

Investissements du DDPS dans l'encouragement du sport, en CHF

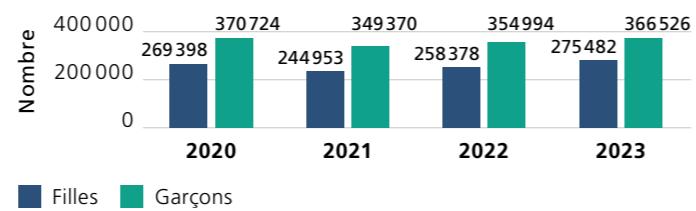
En 2023, les investissements consentis dans l'encouragement du sport ont légèrement augmenté. À long terme, le DDPS souhaite continuer à investir de manière ciblée pour conserver et renforcer les effets positifs du sport sur la société. [Le Conseil fédéral a chargé le DDPS](#) de réviser la loi sur l'encouragement du sport datant de 2012 et d'élaborer d'ici 2025 un nouveau projet concernant la promotion du sport populaire et du sport de compétition. En outre, il est prévu de développer le programme J+S pour que davantage d'enfants et de jeunes s'y intéressent et y participent activement à l'avenir.



Nombre d'enfants et de jeunes ayant participé à un cours J+S

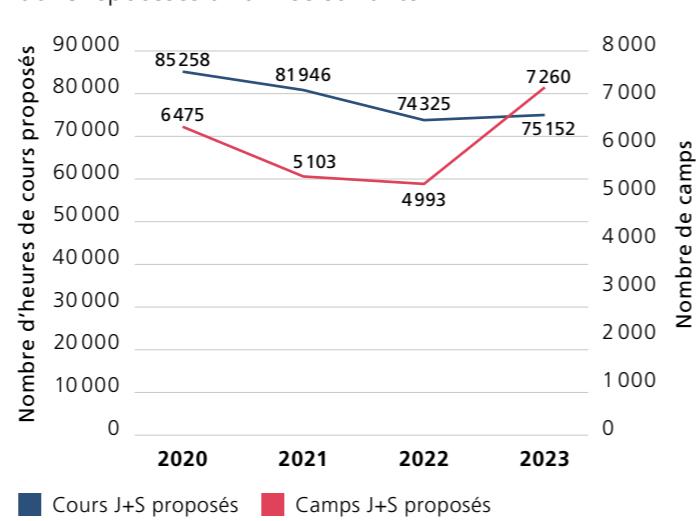
En 2023, le nombre total d'enfants et de jeunes qui ont participé au programme J+S a augmenté. La répartition selon les sexes est restée pratiquement inchangée. La hausse enregistrée est due au fait que 2023 était la première année après la pandémie de COVID-19 où les

activités sportives pouvaient à nouveau être pratiquées sans restriction. De plus, vu l'évolution démographique, le groupe cible du programme J+S (soit les personnes de 5 à 20 ans) augmente d'environ 1 % par an. Enfin, les mesures supplémentaires prises pour encourager le sport portent leurs fruits.



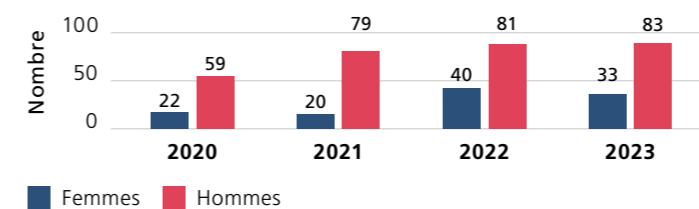
Nombre d'heures de cours et de camps J+S proposés

En 2023, plus de cours et de camps ont été proposés que l'année précédente. La hausse importante (surtout des camps) s'explique par le fait qu'en 2022, beaucoup de camps de sports de neige ont dû être annulés en raison de la pandémie de COVID-19 et donc repoussés à l'année suivante.



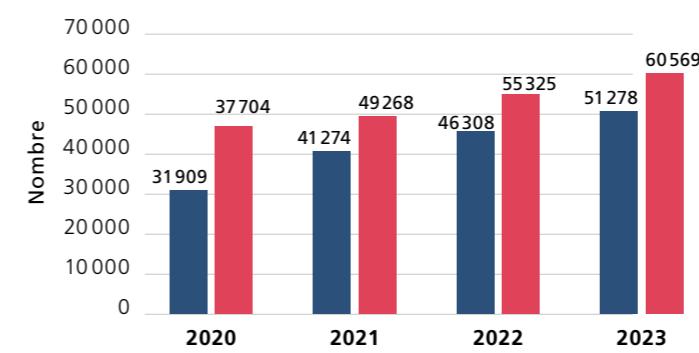
Nombre de recrues ayant participé au programme Sport d'élite du DDPS selon les sexes

En 2023, le nombre total de recrues ayant participé au programme Sport d'élite du DDPS, y compris la part de femmes, a légèrement baissé par rapport à 2022. La capacité du programme en question, qui est de 140 places, n'a pas entièrement été épuisée. De nouvelles mesures visent à étendre l'offre à de nouveaux sports, comme le volley-ball, et à accroître l'attractivité de l'ER sport d'élite.



Nombre de jours de cours de répétition accomplis dans le programme Sport d'élite du DDPS

La hausse constante du nombre de jours de cours de répétition accomplis dans le programme Sport d'élite est directement liée aux efforts déployés afin d'encourager ce domaine de l'armée.



■ Nombre de jours de cours de répétition dans le programme Sport d'élite du DDPS (athlètes uniquement)

■ Nombre de jours de cours de répétition dans le programme Sport d'élite du DDPS (athlètes, ainsi que les entraîneurs et le personnel)

Nombre de grandes manifestations sportives soutenues par le DDPS

En 2023, le DDPS a soutenu presque autant de manifestations sportives qu'en 2022. En plus de ses contributions actuelles aux grandes manifestations sportives, la Confédération financera à l'avenir des mesures d'accompagnement. Le Parlement a en effet décidé, dans le message concernant les crédits d'engagement destinés à soutenir les grandes manifestations sportives internationales pendant les années 2025 à 2029, que ces mesures devaient également bénéficier d'un soutien. Elles serviront à donner des impulsions aux développements de la politique sportive et sociale. Le Conseil fédéral a créé les bases légales requises dans l'OESp.

2020	2021	2022	2023
10	14	12	11



GESTION DES MOYENS FINANCIERS

Impact et responsabilité

Les dépenses du DDPS représentent 8,2 % des [dépenses totales de la Confédération](#). En 2023, le Groupement Défense était responsable de 77,8 % des dépenses du DDPS. Un message annuel sur l'armée à l'intention du Parlement comprend les arrêtés fédéraux sur le programme d'armement et sur le programme immobilier du département.

Les investissements dans l'armement et la défense servent à garantir la sécurité de la population. Depuis le début de la guerre en Ukraine, la population suisse se montre plus pessimiste quant à l'avenir du pays et une majorité souhaite renforcer la capacité de défense de l'armée. Selon l'étude [Sicherheit 2023](#) (uniquement disponible en allemand, avec résumé en français), 76 % des personnes ayant le droit de vote sont en faveur d'une armée complètement équipée et 14 % estiment que les dépenses militaires ne sont pas assez élevées.

Le DDPS favorise l'économie locale et régionale en attribuant des mandats et en créant des emplois. Au plan international, il s'engage pour la promotion de la paix, l'amélioration des conditions sociales et les droits de l'homme. Il concourt aux objectifs globaux de développement durable dans le domaine de la justice et de la mise en place d'institutions fortes en réduisant la corruption et la pratique des pots-de-vin (cible ODD 16.5) et en se positionnant comme une institution efficace, responsable et transparente (cible ODD 16.6).



Ambition

Le DDPS utilise les moyens financiers à disposition avec rigueur et transparence. Il évalue les risques et investit ces moyens de manière à ce que la population et l'économie suisses en tirent le meilleur profit.

Le [nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale \(NMG\)](#) vise à renforcer la gestion administrative à tous les échelons, à accroître la transparence et le pilotage des prestations ainsi qu'à améliorer la gestion du budget. Les acquis liés au frein à l'endettement et au nouveau modèle comptable doivent être complétés par une orientation plus marquée de la planification financière et de la budgétisation sur les prestations et, dans la mesure du possible, sur les effets escomptés (Performance Informed Budgeting). Les objectifs ci-dessous sont prioritaires :

- Optimisation de la gestion et de l'exécution budgétaires grâce à une meilleure planification à moyen terme et à une coordination des tâches, finances, ressources et prestations à tous les échelons (Parlement, Conseil fédéral et administration).
- Développement d'une gestion et d'une structure administratives orientées vers les objectifs et les résultats grâce à une plus grande responsabilité des unités administratives dans la fourniture de prestations et à davantage de liberté dans l'utilisation des moyens.
- Amélioration de la productivité et de l'efficacité au sein de l'administration fédérale.

Directives et législations appliquées

Le DDPS est tenu de respecter la loi et l'ordonnance sur les finances de la Confédération, de s'en tenir au budget alloué et d'éviter tout dépassement de crédit. La responsabilité en la matière incombe à toutes les unités administratives et au département.

Le DDPS ne tolère pas la corruption et applique les dispositions de la [loi sur le personnel de la Confédération](#) et de l'[ordonnance sur le personnel de la Confédération](#). De plus, il se conforme à des normes exigeantes ([code de comportement](#)) de l'administration fédérale, contrôle de sécurité relatif aux personnes, portails de signalement, etc.) qui règlent par exemple l'acceptation de dons et de cadeaux ou le sponsoring. Cela contribue à la qualité et à l'intégrité de l'action gouvernementale, tout en garantissant la transparence et en instaurant un climat de confiance.

En plus de ces prescriptions, la cheffe du DDPS a approuvé les directives du 22 septembre 2022 sur la participation à des événements non professionnels, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2022. Ce document porte notamment sur la participation à des réunions ou à des événements lors desquels un repas ou d'autres avantages sont offerts. Le personnel du DDPS doit, dans de tels cas, procéder à des clarifications particulières.

Mesures prises ou prévues

Le DDPS lutte contre les risques de corruption dans le domaine des marchés publics au moyen de mesures de prévention, de systèmes de contrôle internes, d'une [plateforme externe sécurisée](#) permettant de soumettre une alerte et de sanctions efficaces. Des instruments supplémentaires sont à disposition pour éviter la corruption et les comportements contraires à l'éthique :

- la planification stratégique et opérationnelle, suivie d'un controlling,
- la gestion des risques, les conventions de prestations ou d'objectifs,
- le suivi des projets avec des rapports complets, le pilotage des processus et le respect des règlements et des directives.

Les employées et employés de la Confédération doivent exercer leur activité professionnelle de manière responsable, intègre et loyale. Ils sont en outre tenus de dénoncer toute irrégularité et d'informer leurs responsables hiérarchiques de leurs activités accessoires et des éventuels conflits d'intérêts. Pour gérer ce type de cas, il faut une direction et un accompagnement étroits ainsi que la mise en œuvre de mesures – pouvant aller jusqu'à la plainte pénale. Toute personne recevant un don ou une invitation dont la valeur excède 100 francs doit le signaler immédiatement à sa ou son responsable hiérarchique. En cas de conflit d'intérêts (supposé), il convient de refuser le don ou l'invitation.

Le DDPS informe le public de manière transparente sur l'utilisation des moyens financiers. Pour cela, il se base sur le compte d'État, le rapport de gestion du DDPS et le budget avec plan intégré des tâches et des finances. De plus, des rapports rendent régulièrement compte des projets les plus importants du DDPS. Le but de ces publications est que la confiance s'installe et que la population fasse preuve de compréhension lorsque des projets prennent du retard ou que les économies prévues ne sont pas réalisées. À l'instar des autres départements, le DDPS dispose d'une Révision interne ; il est aussi surveillé par le Contrôle fédéral des finances.

Parties prenantes associées

C'est le Parlement qui décide des moyens financiers et des investissements du DDPS. En décembre 2023, il a prévu dans le cadre du budget 2024 avec plan intégré des tâches et des finances 2025–2027 que la croissance réelle des dépenses de l'armée serait de 3 % en 2025 et 2026 et de 5,1 % en 2027. L'armée pourra ainsi moderniser ses moyens et renforcer sa capacité de défense.

À l'été 2022, le Conseil national et le Conseil des États ont adopté deux [motions](#) de même teneur émanant de leurs commissions de politiques de sécurité. Celles-ci demandent que les dépenses de l'armée soient progressivement augmentées dès 2023 pour atteindre au moins 1 % du PIB d'ici 2030. Le Parlement a par conséquent augmenté de 600 millions le plafond des dépenses pour la période de 2021 à 2024, plafond qui est désormais de 21,7 milliards de francs.

Vu les importants déficits attendus pour les années à venir, le Conseil fédéral veut toutefois freiner l'augmentation des dépenses de l'armée ; elles doivent donc atteindre 1 % du PIB en 2035 seulement, et non en 2030 comme prévu initialement.

Résultats obtenus jusqu'ici

Introduit en 2017, le NMG a fait ses preuves. Dans les années 2022 et 2023, la majorité des objectifs du DDPS ont été atteints, voire dépassés. Dans les cas où les objectifs n'ont été que partiellement ou pas du tout atteints, cela était notamment dû aux restrictions liées à la pandémie de COVID-19, aux retards pris dans les négociations et les projets, à une interruption de la chaîne d'approvisionnement, au renchérissement, à des moyens financiers limités ou à un taux d'occupation plus élevé des biens immobiliers.

Nombre de cas de corruption au sein du DDPS

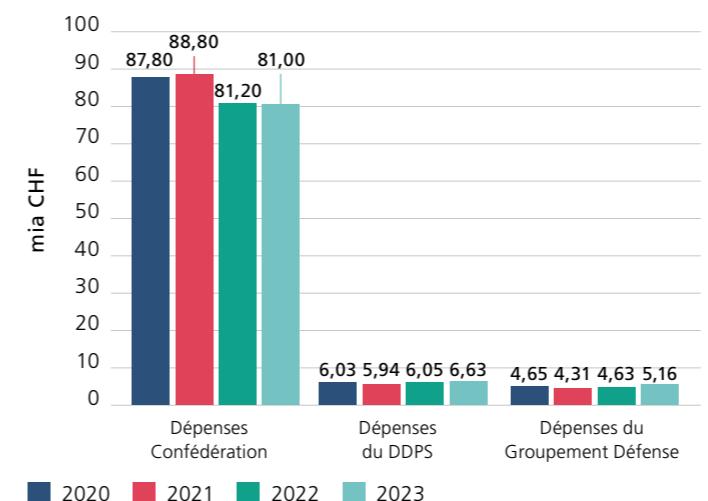
Grâce à des prescriptions strictes et à des contrôles périodiques, le DDPS reste une institution intègre. En effet, dans les années de référence 2022 et 2023, comme en 2021, aucun cas de corruption n'a été signalé au Service spécialisé Corruption DDPS.

Présentation des comptes du DDPS

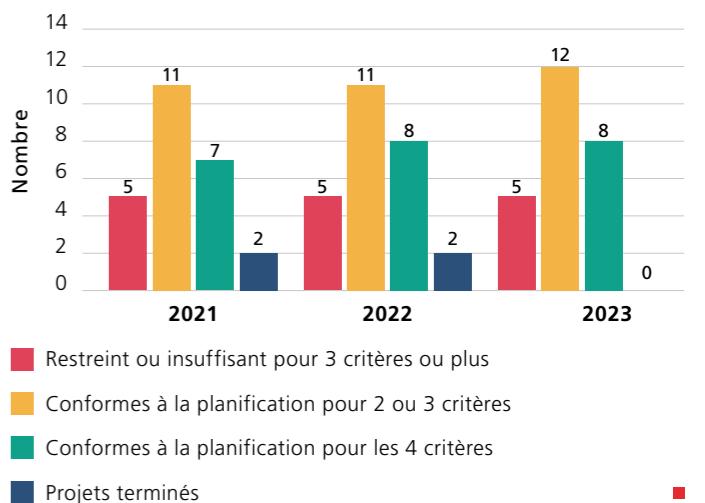
Les investissements varient selon les décisions annuelles concernant le budget prises par le Parlement. En 2023, les dépenses ont été plus importantes que les années précédentes, principalement en raison des besoins supplémentaires dans les domaines de l'armement et de l'informatique, des coûts accrus en matière de personnel et de la hausse des prix de l'énergie et de la construction. En 2022, les dépenses totales du DDPS ont représenté 7,45 % des dépenses de la Confédération et, en 2023, 8,19 %. Quant au Groupement Défense, il a été responsable de 5,7 % des dépenses de la Confédération en 2022 et de 6,37 % en 2023 ; 76 % des dépenses du DDPS lui ont donc été imputables en 2022 et 78 % en 2023.

Lorsque le calendrier n'est pas respecté, l'écart de planification s'explique dans la plupart des cas de manière directe ou indirecte par le manque de ressources informatiques et par les goulets d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement au niveau mondial. Dans le courant de l'année 2022, deux étapes ont été franchies : les projets

Ordinairement, le budget du DDPS varie peu ; cependant, la situation en matière de politique de sécurité a entraîné des dépenses supplémentaires en 2023, notamment dans le domaine du matériel d'armement. Au sein de l'armée, les dépenses ont augmenté pour plafonner à un niveau élevé au début de la pandémie de COVID-19.

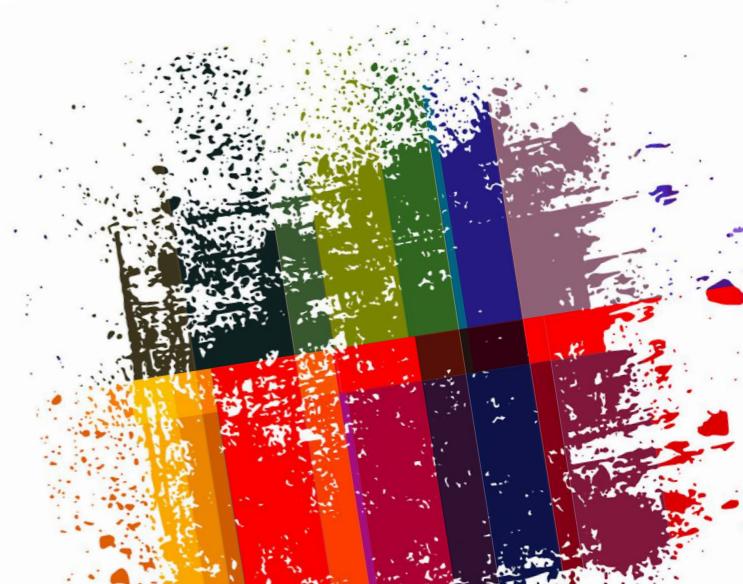


Voice System de l'armée et Centre de calcul DDPS/Confédération ont été menés à bien. En 2023, le DDPS a entamé un nouveau projet important, le programme RUVER visant à dissocier les prestations informatiques critiques pour l'engagement militaire de celles qui ne le sont pas.



Projets principaux du DDPS

Un rapport annuel retrace l'évolution des [projets principaux du DDPS](#) et décrit les étapes à venir. Il s'agit de projets complexes et importants sur le plan financier (investissement supérieur à 100 millions), qui s'étendent sur plusieurs années et présentent un potentiel de risque élevé. Leur évaluation repose sur quatre critères (objectifs, finances, personnel et délais).





... POUR L'ENVIRONNEMENT

Le DDPS s'emploie constamment à améliorer ses performances environnementales. Il tient compte des aspects environnementaux tout au long de la chaîne de valeur, notamment dans les domaines des achats et des infrastructures. Le [Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire \(SMEA DDPS\)](#) dont il s'est doté en 1999 intègre systématiquement les aspects environnementaux dans les processus décisionnels et fixe le cadre des mesures en faveur de l'environnement. Il lui permet d'évaluer, d'améliorer et de faire connaître ses prestations. Le SMEA est mis en œuvre par les responsables de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans les directions des unités administratives et par les personnes chargées de la coordination et du conseil en la matière à divers échelons, avec l'appui de douze centres de compétences internes au département. Conformément à sa [charte de l'environnement](#), le DDPS concrétise ses intentions dans les plans d'action [Énergie et climat](#), [Biodiversité](#), [Sol et sites contaminés](#), [Eau](#), [Protection de l'air](#) et [Formation à l'environnement](#). Les objectifs et les mesures sont définis sur plusieurs années et réalisés via le SMEA. Quatre plans d'action supplémentaires sont prévus pour 2025.

ÉNERGIE ET CLIMAT

Impact et responsabilité

Le DDPS, le plus grand département de l'administration fédérale, exerce une influence considérable sur l'environnement et la société. Avoisinant 933 GWh, ses besoins énergétiques annuels représentent à peu près 0,5 % de

la consommation totale d'énergie en Suisse, auxquels s'ajoutent des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'environ 183 000 t d'équivalents CO₂ (éq. CO₂). Il contribue ainsi fortement à la charge environnementale de l'administration fédérale. Quelque 98 % de ses émissions de CO₂ proviennent des activités de l'armée. Les effets négatifs du changement climatique (événements météorologiques extrêmes, perte de biodiversité) montrent qu'il est urgent de réduire les émissions et d'agir de manière plus respectueuse de l'environnement.

En diminuant sa consommation d'énergie et ses émissions de CO₂ d'origine fossile, le DDPS compte non seulement favoriser la protection du climat, mais aussi participer activement à la construction de l'avenir et accroître l'autonomie énergétique de la Suisse. Les mesures visant à réduire les émissions et la consommation et à augmenter l'autosuffisance permettront de renforcer la capacité de l'armée. La défense nationale et la protection du climat sont considérées comme des objectifs compatibles. Le DDPS encourage l'innovation dans le domaine énergétique et climatique, améliore en permanence ses procédures d'acquisition et pratique une gestion immobilière durable. Il assume ainsi ses responsabilités et contribue grandement à la durabilité.

Le DDPS mène des projets pilotes pour montrer comment produire de l'énergie renouvelable au moyen de technologies appropriées (cible ODD 7.2). Enfin, en améliorant son efficacité énergétique (cible ODD 7.3) et en prenant des mesures actives de décarbonation, il contribue à réduire les effets néfastes des GES (cible ODD 13.2).



Ambition

Le DDPS réduit à zéro ses émissions nettes de GES d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le climat, et couvre ses besoins énergétiques principalement à partir d'énergies renouvelables.

Le DDPS a exprimé son ambition à court terme dans son [plan d'action Énergie et climat DDPS](#): d'ici 2030, il entend réduire ses émissions de CO₂ d'au moins 40 % par rapport à 2001 et produire au moins 25 GWh d'électricité par an avec ses propres installations photovoltaïques. Il prévoit en outre d'augmenter les capacités de stockage pour les énergies renouvelables et de soutenir des projets innovants.

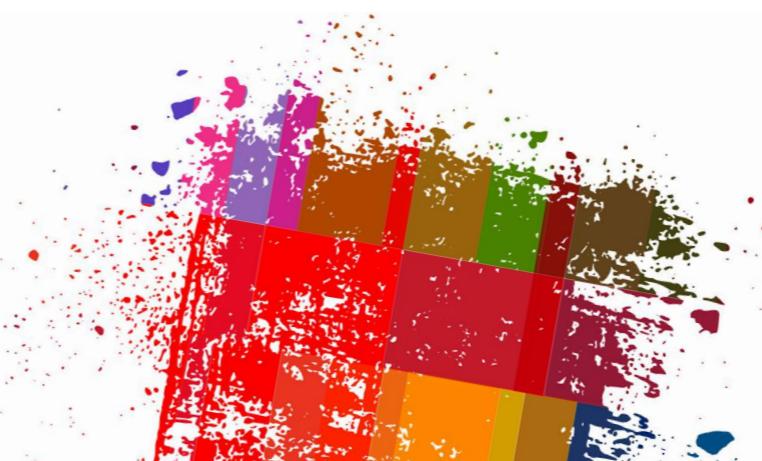
En 2022, à la suite de deux interventions parlementaires, la planification du [développement du photovoltaïque de l'administration fédérale](#) a été complétée par un objectif pour 2034: d'ici là, le DDPS veut produire 33 GWh d'électricité photovoltaïque par an. Dans le cadre de l'initiative [Exemplarité Énergie et climat](#), il s'est par ailleurs fixé pour objectif d'augmenter son efficacité énergétique de 5,5 % d'ici 2030.

Directives et législations appliquées

Les objectifs en matière de protection du climat, d'efficacité énergétique et d'utilisation de l'énergie solaire pour l'administration fédérale sont définis dans la [loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique \(LCI\)](#) et la [loi sur l'énergie \(LEne\)](#). Acceptée par le peuple en juin 2023, la nouvelle LCI entrera en vigueur en 2025 et obligera la Confédération à jouer un rôle de modèle pour atteindre l'objectif de zéro net et de l'adaptation au changement climatique. L'administration fédérale centrale doit réaliser cet objectif d'ici 2040, les émissions générées dans la chaîne de valeur étant aussi prises en considération.

À partir de 2026, la LEne exigera de la Confédération qu'elle montre l'exemple en matière d'efficacité énergétique et qu'elle équipe d'installations solaires les surfaces de ses infrastructures qui s'y prêtent.

Les dispositions d'exécution de la LCI et de la LEne pour concrétiser le rôle de modèle de l'administration fédérale sont en cours d'élaboration et devront être adoptées par le Conseil fédéral. Il est probable que le DDPS soit contraint de revoir son ambition en ce qui concerne l'objectif de zéro net. En attendant, il se réfère au [train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale](#) et au [plan d'action Énergie et climat DDPS](#) de 2021, lequel définit quatre axes: diminuer la part des énergies fossiles et favoriser leur substitution, développer les énergies renouvelables et la production autonome, augmenter les capacités de stockage et encourager l'innovation.



Mesures prises ou prévues

Les activités des Forces aériennes sont la principale source d'émissions de GES au sein du DDPS. À cet égard, le recours à du carburant d'aviation durable s'avère prometteur. Les FA ont effectué leurs [premiers vols](#) avec ce type de carburant en 2023 et en augmentent progressivement la part (de 0,4 % du carburant consommé en 2023 à 10 % en 2030). La modernisation de la flotte d'avions de combat par le F-35A permettra en outre de réduire à long terme le nombre d'heures de vol et les besoins en carburant.

Le DDPS prévoit à la fois l'utilisation de carburant durable pour les véhicules militaires sans solution de propulsion alternative et l'électrification de sa flotte de véhicules. Depuis 2021, toutes les nouvelles voitures de tourisme achetées par l'administration fédérale pour les besoins de ses services doivent en principe être purement électriques. En 2023, les unités administratives du DDPS ont fait l'acquisition de huit véhicules d'entreprise roulant à l'électricité. Les véhicules munis de plaques de contrôle militaires sont eux aussi de plus en plus souvent dotés d'une propulsion électrique: en 2023, 116 voitures de tourisme purement électriques et 179 véhicules hybrides rechargeables ont été achetés au DDPS.

Selon les directives du Conseil fédéral, les émissions dues aux vols de service doivent être réduites de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2019. Le personnel du DDPS a notamment pour consigne de voyager en train lorsque le trajet prend moins de six heures.

Dans le domaine immobilier, le DDPS souhaite réduire ses émissions de CO₂ en remplaçant les chauffages à mazout d'ici 2030 et augmenter son efficacité énergétique en construisant ou rénovant des bâtiments selon les standards Minergie (voir → [Immobilier et infrastructure](#)). De

2020 à 2023, il a remplacé 49 chaudières à mazout par des générateurs de chaleur fonctionnant aux énergies renouvelables.

Conformément à la décision du Conseil fédéral relative au train de mesures sur le climat, les émissions restantes doivent être compensées par des [réductions d'émissions au moyen de projets de protection du climat menés à l'étranger](#). Seuls les projets de compensation réalisés à l'étranger, reconnus par l'Accord de Paris sur le climat, satisfaisant aux normes les plus exigeantes et contribuant au développement durable entrent en ligne de compte. Le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de centraliser les achats liés à ces réductions.

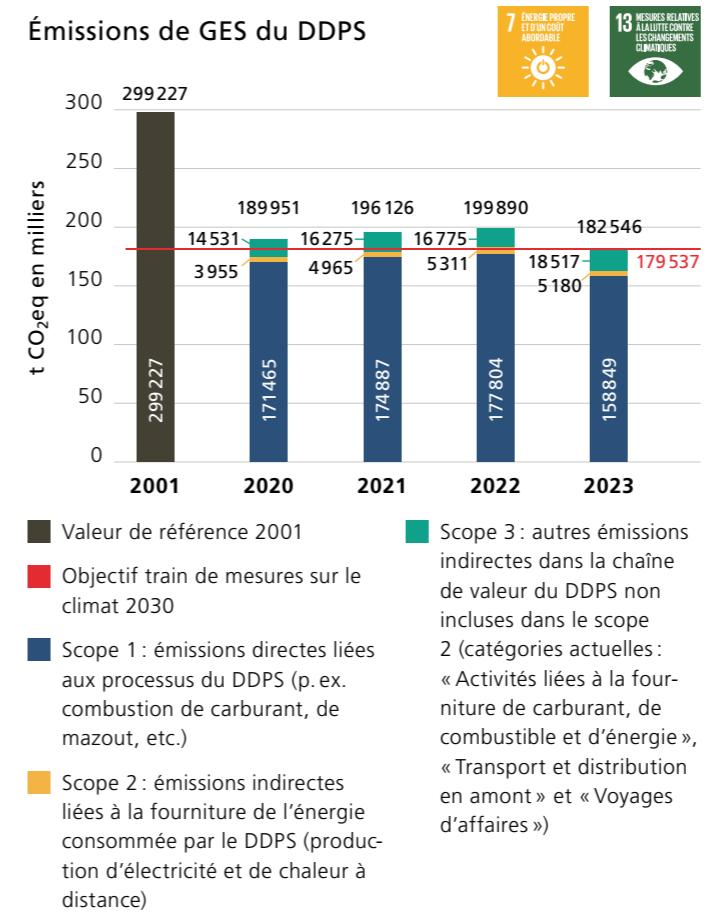
Le DDPS étudie en outre la faisabilité du stockage de CO₂ dans le sous-sol en Suisse. Ce processus consiste à piéger le gaz à effet de serre durablement hors de l'atmosphère. Il est testé en conditions géologiques réelles dans le [laboratoire souterrain du Mont Terri](#), géré par swisstopo.

Parties prenantes associées

Le DDPS privilégie une communication active et transparente pour montrer à la société que la durabilité, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂ sont des objectifs majeurs qu'il poursuit avec sérieux en prenant des mesures efficaces. Il rend compte chaque année de l'état d'avancement de la mise en œuvre du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale et participe à l'initiative [Exemplarité Énergie et Climat](#). Des mesures de communication et des modules de formation ciblés encouragent en outre son personnel et les militaires à adopter un comportement respectueux du climat.

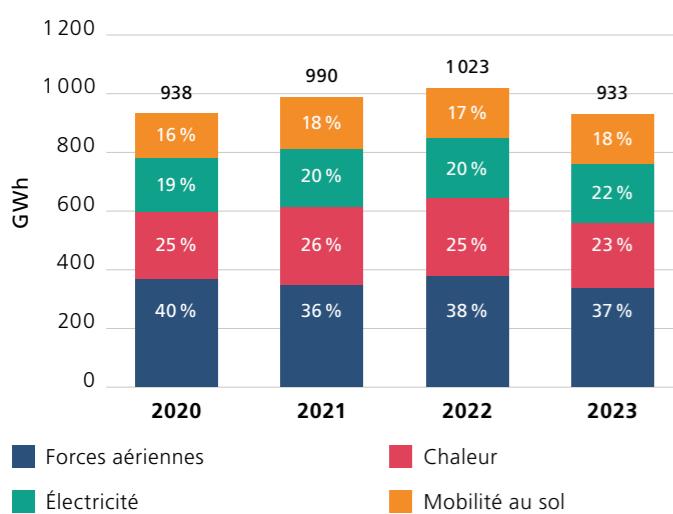
Résultats obtenus jusqu'ici

Indicateurs détaillés et méthode de calcul → [Indicateurs complémentaires en annexe](#).



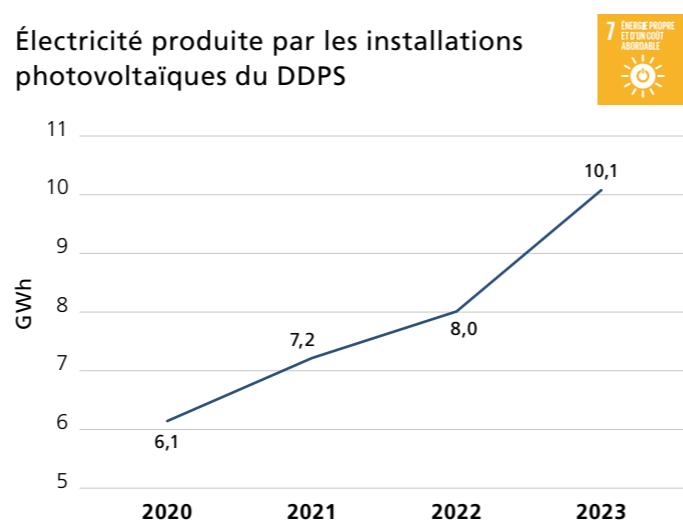
Les émissions de GES du DDPS ont augmenté de 2 % en 2022, puis diminué de 9 % en 2023. Cette évolution s'explique par la fluctuation du nombre d'heures de vol des Forces aériennes et la baisse de la production de chaleur. Le nombre d'heures de vol a augmenté en 2022, avant de connaître une nette diminution en 2023. La douceur des températures pendant les périodes de chauffage et le remplacement des chaudières à mazout ont également joué un rôle. Les émissions dues à la mobilité au sol, à la consommation d'électricité et aux trajets des militaires en direction ou en provenance de leur lieu de service sont restées constantes, alors que celles causées par les voyages de service en avion sont reparties à la hausse après la levée des restrictions liées au COVID-19. En 2022, les émissions ont été inférieures de 33 % au niveau de 2001 et, en 2023, de 39 %, ce qui signifie que le DDPS a presque atteint l'objectif climatique de la Confédération fixé pour 2030 (-40 % par rapport à 2001).

Consommation énergétique totale du DDPS selon les domaines

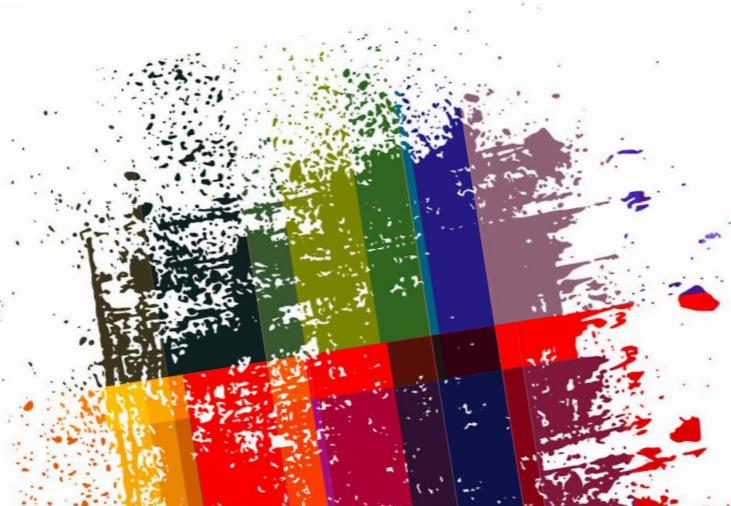


La consommation énergétique totale de l'organisation a augmenté d'environ 3 % de 2021 à 2022 pour atteindre 1023 GWh, puis elle a diminué de 9 % en 2023, passant à 933 GWh. Cela est surtout dû à l'évolution des besoins en carburant des Forces aériennes, lesquels représentent plus d'un tiers de la consommation énergétique totale du DDPS. Les besoins en énergie pour le chauffage ont diminué du fait de la douceur des températures pendant les périodes de chauffage, tandis que la consommation énergétique de la mobilité au sol est restée stable ces trois dernières années. La part de la consommation d'électricité, soit environ un cinquième du total, a augmenté en raison de la digitalisation croissante et de l'installation de nouveaux systèmes de chauffage utilisant des sources d'énergie renouvelables.

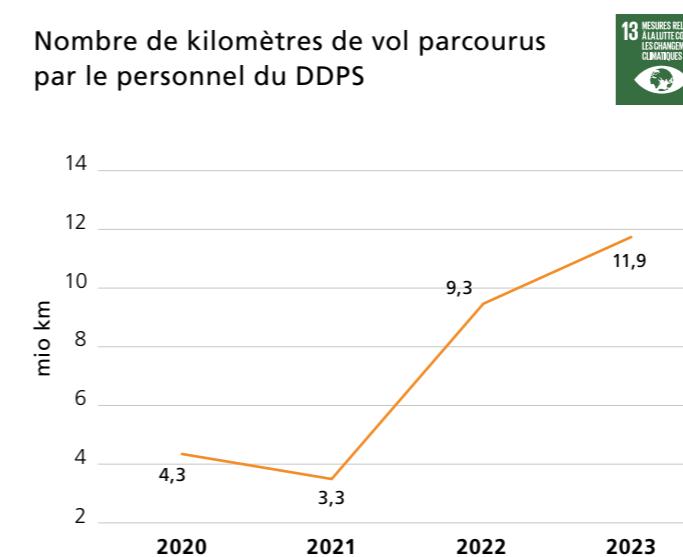
Électricité produite par les installations photovoltaïques du DDPS



La quantité d'électricité produite par les installations photovoltaïques du DDPS augmente chaque année. Le développement du photovoltaïque permet au département de se rapprocher de ses objectifs de production annuelle (25 GWh d'électricité solaire d'ici 2030 et 33 GWh d'ici 2034). Avec l'autoproduction d'électricité à partir de la force hydraulique et de la biomasse, le DDPS a déjà couvert lui-même 6,5 % de ses besoins en électricité en 2023 (13 GWh sur 202).



Nombre de kilomètres de vol parcourus par le personnel du DDPS



En 2023, le personnel du DDPS a parcouru nettement plus de kilomètres en avion que pendant les années de pandémie soumises à des restrictions de voyage. Les 11,9 millions de kilomètres enregistrés en 2023 demeurent toutefois inférieurs de 27 % au niveau de 2019, soit avant la pandémie et le plan d'action Voyages en avion. Vu qu'il n'y avait plus de restrictions de voyage en 2023, cela pourrait indiquer un changement de comportement. ■

BIODIVERSITÉ

Impact et responsabilité

La préservation de la biodiversité est d'une importance capitale pour la Suisse, son paysage et sa population. La pollinisation des arbres fruitiers et des cultures maraîchères, la salubrité de l'eau potable et la régulation des eaux pluviales en cas de fortes précipitations en dépendent.

Le DDPS est l'un des plus grands propriétaires fonciers du pays. Les quelque 24 000 ha de terrain en sa possession (une surface comparable à celle du canton de Zoug) sont principalement utilisés à des fins militaires, notamment comme places d'armes, places de tir ou bases aériennes, ce qui se répercute sur la biodiversité.

La présence de l'armée protège cependant des habitats précieux contre l'intensification de l'agriculture et l'urbanisation. Même sur les sites militaires fortement sollicités, il reste de l'espace pour des animaux et des plantes rares ainsi que pour des corridors faunistiques. Le mode d'utilisation particulier de ces surfaces permet la création et le maintien d'habitats qui se sont raréfiés dans le reste du pays. La conservation d'espèces végétales pionnières est un signe particulièrement remarquable et positif à cet égard (cibles ODD 6.6, 15.1, 15.4, 15.5, 15.8 et 15.9).

Les sites du DDPS abritent un nombre d'espèces animales et végétales rares constamment supérieur à la moyenne, ce qui démontre leur importance pour la biodiversité en Suisse. Les activités militaires et la protection de la biodiversité sont donc conciliables.



Ambition

Sur ses sites, le DDPS préserve et favorise la diversité naturelle des espèces animales et végétales et de leurs habitats et prend soin des écosystèmes. Il contribue à la réalisation des objectifs de la Suisse dans le cadre de la stratégie internationale en matière de biodiversité.

Le [plan d'action Biodiversité DDPS](#) a été approuvé en janvier 2023. Pour conserver et favoriser la biodiversité sur ses sites, le DDPS a défini les mesures et objectifs ci-dessous pour l'ensemble du département :

- Tous les sites importants du parc immobilier principal de l'armée disposent d'un dossier Nature – Paysage – Armée (NPA) actualisé (voir Mesures prises ou prévues).
- La biodiversité est recensée sur les sites civils du DDPS.
- Une place plus importante est donnée à la biodiversité de proximité.
- Les surfaces précieuses pour l'infrastructure écologique sont recensées et leur intégration dans l'aménagement du territoire des cantons est clarifiée.
- La valeur des surfaces pertinentes pour la biodiversité, et donc pour l'infrastructure écologique, est conservée grâce à diverses mesures telles que la renonciation à toute utilisation ou l'émission de restrictions contraignantes.
- Les exploitants et les utilisateurs du site connaissent leur responsabilité en matière de conservation de la biodiversité, les conditions d'utilisation existantes et les mesures d'entretien préconisées.
- Le grand public est informé des prestations du DDPS en faveur de la biodiversité.

Ces objectifs sont contraignants et le DDPS est conscient de sa responsabilité dans leur réalisation.

Directives et législations appliquées

En Suisse, de nombreuses directives et dispositions légales visent à garantir la préservation de la biodiversité. La [loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage](#) régit par exemple la protection de la faune et de la flore indigènes. Le DDPS est tenu de respecter la législation et tous les engagements internationaux de la Suisse, notamment la [Convention alpine](#), la [Convention européenne du paysage](#) et la [Convention sur la diversité biologique](#).

Mesures prises ou prévues

Le DDPS tient à concilier l'usage militaire et civil de ses sites avec la protection de l'environnement en fixant des règles. Les terrains de l'armée qui ne servent pas en permanence à l'instruction militaire sont généralement à la disposition de la population comme espaces de loisirs ou de détente.

Le [Programme Nature – Paysage – Armée \(NPA\)](#) vise à coordonner l'usage militaire et civil des sites du DDPS avec les mesures de protection de la nature et du paysage. Des dossiers NPA répertoriant les activités militaires, comme les exercices de tir ou les manœuvres de véhicules sur le terrain, et les valeurs naturelles et paysagères sont établis pour les différents sites afin de concilier les besoins de l'armée et les impératifs environnementaux. Les éléments naturels et paysagers existants sont protégés, favorisés et, si possible, valorisés qualitativement par des mesures concrètes. Le programme NPA sert aussi de référence pour déterminer les mesures de remplacement les plus judicieuses en cas de projets de construction militaires nécessitant une intervention dans une zone naturelle ou paysagère protégée.

Sur mandat du SG-DDPS, le centre de compétences Nature élabore un dossier NPA pour tous les sites du DDPS dignes de protection. L'évaluation des mesures à prendre sur chacun de ces sites tient compte des intérêts des propriétaires, des usagers, des exploitants et des services cantonaux et fédéraux spécialisés. Les dossiers sont mis à jour si nécessaire, par exemple en cas de grands changements, puis soumis à l'approbation du domaine Territoire et environnement du SG-DDPS. Le programme NPA est déjà mis en œuvre ou en cours d'élaboration sur 181 sites principaux au sens du plan sectoriel militaire. Le SG-DDPS contrôle la réalisation des mesures en effectuant des audits sur place.

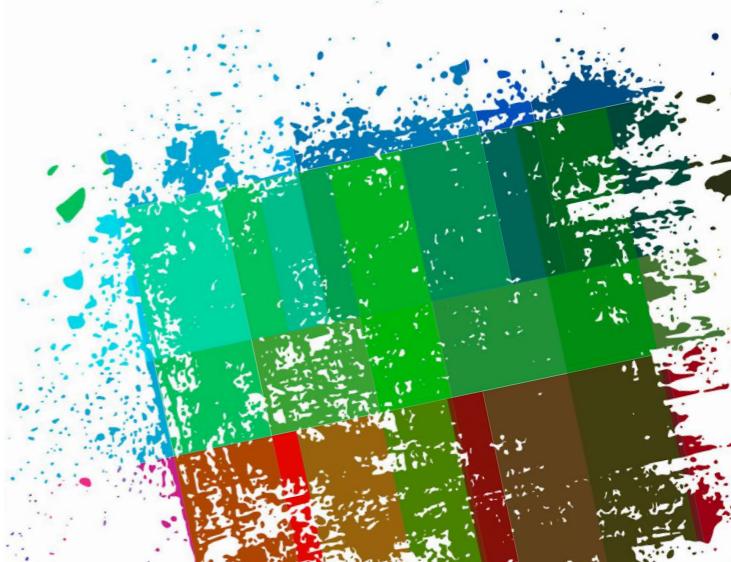
L'axe « sensibiliser et informer » figurant dans le plan d'action Biodiversité consiste à intensifier la communication externe du DDPS et à sensibiliser la population de l'importance et des enjeux de la biodiversité par diverses mesures. Par exemple, en 2023, un stand du NPA a permis au public de la grande manifestation [CONNECTED](#), organisée sur la place d'armes de Kloten-Bülach, de s'informer de manière ludique sur la compatibilité de l'instruction militaire avec la préservation de la biodiversité. De plus, des panneaux d'information sont installés sur les sites militaires pour guider les personnes en quête de détente et éviter les conflits avec l'instruction militaire et la protection de la nature.

Enfin, la biodiversité a fait l'objet en 2023 d'une vaste campagne d'information sur l'intranet du Groupement Défense, afin que le message selon lequel la défense nationale et la biodiversité peuvent coexister soit aussi diffusé à l'interne.

Parties prenantes associées

Le SG-DDPS est responsable de l'exécution de la législation sur la protection de la nature et du paysage et dirige le programme NPA. Le centre de compétences Nature coordonne et mène les projets sur les sites, alors qu'armasuisse et le Groupement Défense se chargent de la mise en œuvre des mesures. Des bureaux externes d'études environnementales (mandataires NPA) apportent également leur soutien. Le personnel responsable de l'exploitation des sites est informé des conditions d'utilisation et d'entretien et suit des cours en cas de besoin.

Si cela s'avère nécessaire ou judicieux, les services cantonaux ou l'OFEV sont associés à la rédaction des documents NPA et des contrats avec des tiers (p.ex. baux à ferme ou à loyer). Pour que les mesures en faveur de la biodiversité portent leurs fruits, il faut que toutes les parties prenantes soient ouvertes au dialogue. Des états des lieux et des audits réguliers permettent de passer à l'étape suivante et à de nouvelles améliorations.

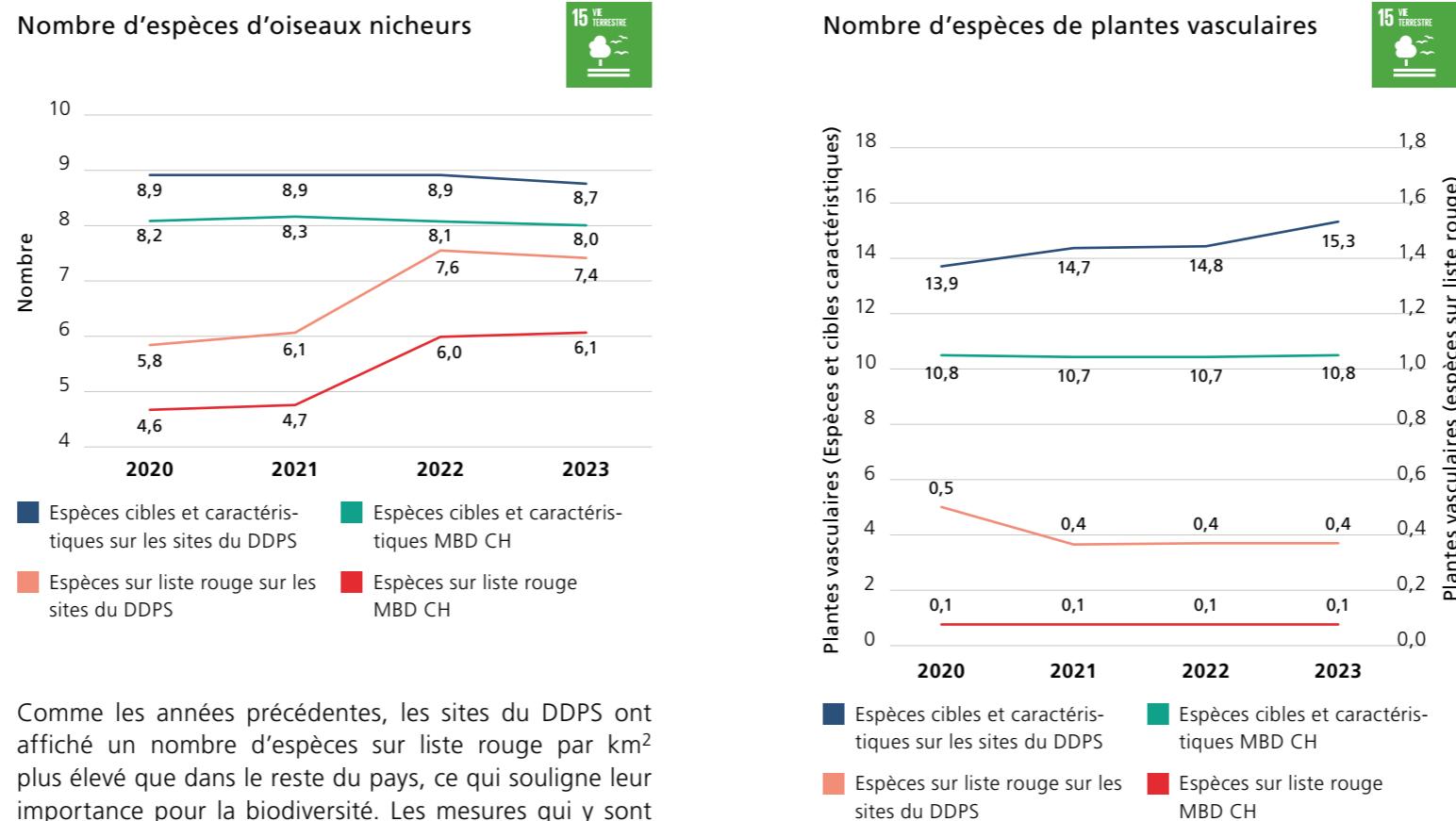
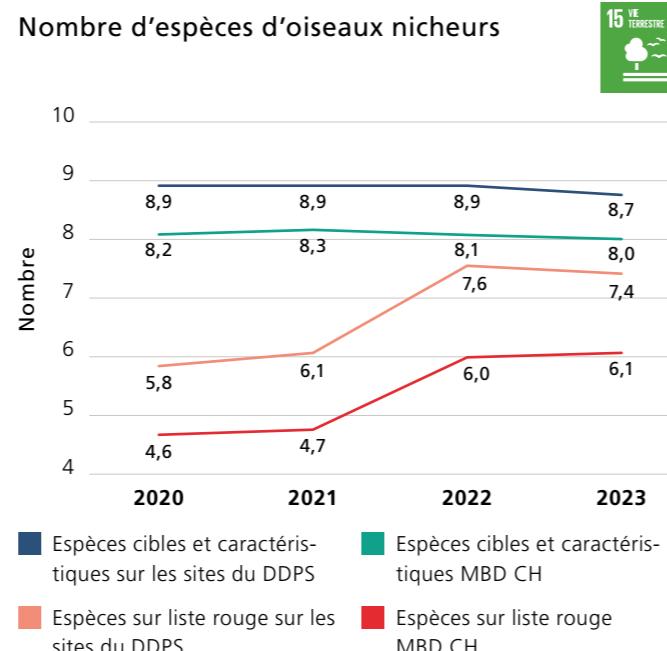
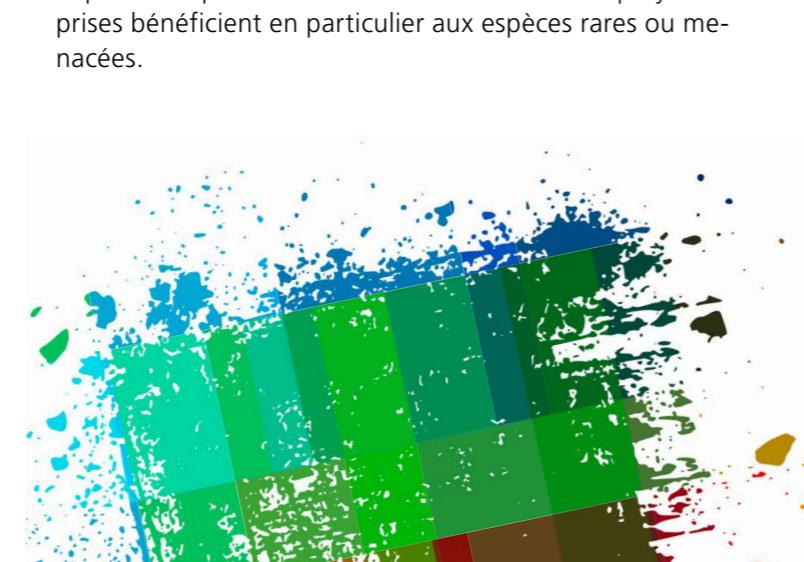


Résultats obtenus jusqu'ici

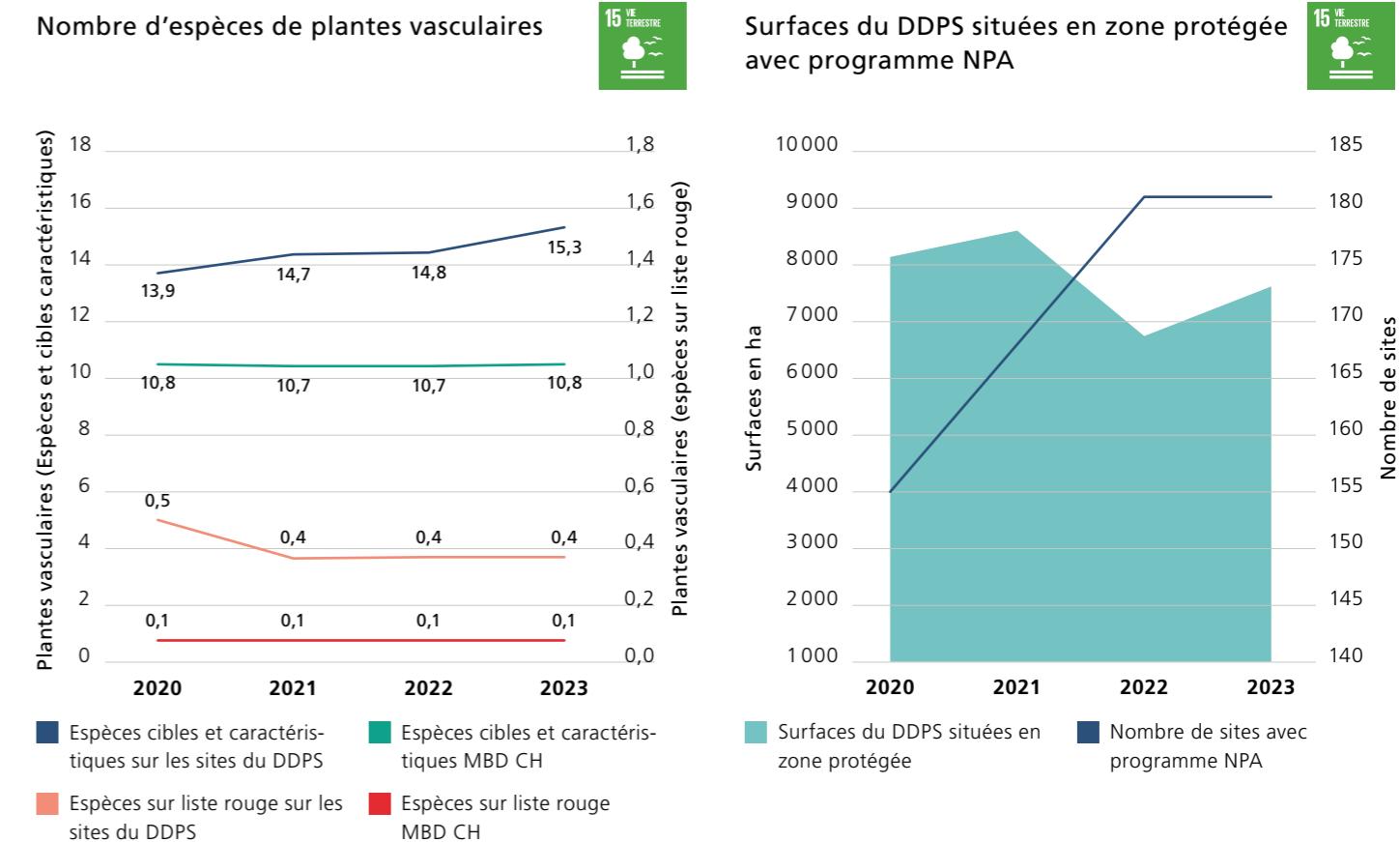
Un bureau externe d'études environnementales suit l'évolution à long terme de la biodiversité sur les sites du DDPS dans le contexte national. Il effectue des relevés à chacun de ces emplacements et compare les résultats obtenus avec ceux du [Monitoring de la biodiversité en Suisse \(MBD CH\) \(OFEV\)](#).

L'évaluation de la biodiversité sur les sites du DDPS repose principalement sur deux indicateurs : le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs et le nombre d'espèces de plantes vasculaires. Le relevé sur le terrain des oiseaux nicheurs renseigne sur l'évolution du paysage et s'appuie sur le plus grand suivi des espèces en Suisse, réalisé par la Station ornithologique suisse. Le relevé sur le terrain des plantes vasculaires fournit pour sa part des informations sur l'évolution des habitats dans les prairies agricoles. La détermination des espèces de plantes vasculaires s'effectue à l'échelle nationale au moyen d'un [monitoring de la biodiversité \(MBD CH\)](#). Il suffit de comparer le nombre d'espèces rares recensées sur les sites du DDPS avec la moyenne suisse pour constater les effets positifs de l'utilisation extensive de ces surfaces.

Des séries de relevés sur dix ans, disponibles aussi bien pour les oiseaux nicheurs que pour les plantes vasculaires, permettent de suivre l'évolution tendancielle de certaines espèces non seulement sur l'ensemble du territoire helvétique, mais aussi sur chaque place d'armes. Ces données servent de base pour améliorer encore les mesures de protection existantes.



Comme les années précédentes, les sites du DDPS ont affiché un nombre d'espèces sur liste rouge par km² plus élevé que dans le reste du pays, ce qui souligne leur importance pour la biodiversité. Les mesures qui y sont prises bénéficient en particulier aux espèces rares ou menacées.



En 2023, le nombre moyen par 10 m² de plantes vasculaires faisant partie des espèces cibles et caractéristiques de la zone agricole était sensiblement plus élevé sur les sites du DDPS que dans le reste du pays. Le nombre par 10 m² d'espèces sur liste rouge y était lui aussi au-dessus de la moyenne. Par rapport à l'utilisation agricole courante, l'utilisation extensive des sites favorise davantage la diversité des espèces de plantes vasculaires.

Aujourd'hui, les surfaces en zone protégée constituent environ 31 % de la superficie totale du DDPS, qui avoisine les 24 000 ha. Elles sont représentées sur le portail [map.geo.admin.ch](#). Le recul enregistré pendant la période allant de 2021 à 2022 s'explique par la correction du périmètre des sites. Les valeurs repartent à la hausse en 2022. Afin de ne pas restreindre inutilement l'utilisation des sites à des fins militaires, les revalorisations écologiques exploitent surtout les synergies avec les différents usages (militaires ou autres), les projets de construction ou de déconstruction et les prestations écosystémiques.

ACQUISITIONS ET GESTION DES RESSOURCES

Impact et responsabilité

Avec un volume de 2 milliards de francs en 2023, le DDPS fait partie des organisations suisses qui effectuent le plus d'achats. Qu'il s'agisse de biens immobiliers, de matériel militaire ou de produits à usage civil, ces acquisitions ont un grand impact écologique et social tout au long de la chaîne de valeur, de l'extraction des matières premières à l'élimination des déchets. Une évaluation minutieuse des risques pour l'environnement et pour les droits de l'homme auprès des fournisseurs est essentielle afin de garantir la transparence et limiter les effets négatifs.

Lors de ses acquisitions, le DDPS tient compte tant de la fabrication et de l'utilisation des produits que de l'élimination des déchets dans le but de minimiser son impact sur l'environnement et la société et de boucler les cycles. Comme il s'écoule souvent beaucoup de temps entre l'achat et l'élimination, le DDPS doit en permanence revoir ses pratiques. Les nouvelles techniques d'élimination des déchets s'avèrent prometteuses pour une économie plus durable et un impact social positif.

La durabilité des achats et, en particulier, des modes de consommation et de production est un élément essentiel de l'Agenda 2030 et de ses ODD. Le DDPS donne un signal important en utilisant les ressources naturelles de manière rationnelle (cible ODD 12.2) et en respectant les directives relatives aux marchés publics (cible ODD 12.7). Il génère ainsi des commandes pour l'économie et garantit de nombreux emplois.



Ambition

Lorsqu'il acquiert, utilise, recycle et élimine des ressources ou des matériaux, le DDPS tient compte non seulement des aspects économiques, mais aussi de critères écologiques (limites planétaires) et sociaux (droits de l'homme, conditions de travail).

Différents critères écologiques et sociaux sont pris en compte lors de chaque acquisition. Même si l'évaluation économique demeure aujourd'hui au premier plan, les critères écologiques et sociaux comme les émissions de GES et le respect des droits de l'homme devraient gagner en importance à l'avenir.

La [LCI](#) (voir → [Climat et énergie](#)) prévoit que d'ici 2040, l'administration fédérale centrale réduise aussi à zéro les émissions de GES générées en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3), dont en particulier les émissions liées aux biens et services achetés.

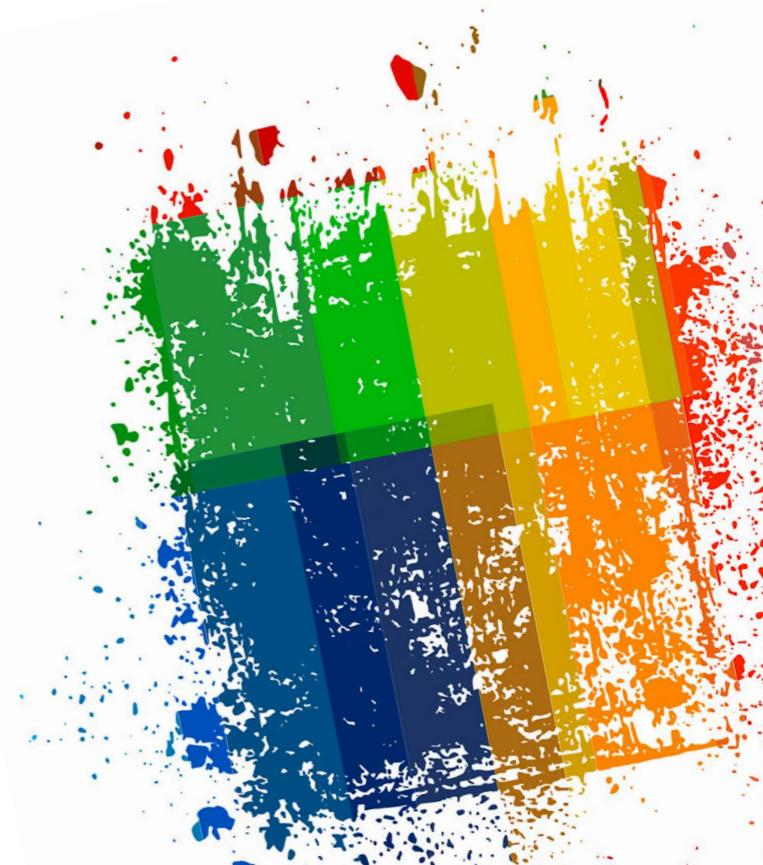
Directives et législations appliquées

Les marchés publics de la Confédération sont soumis aux [principes directeurs](#) de la Conférence des achats de la Confédération. De plus, la [loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\)](#) vise la transparence des procédures d'adjudication, l'égalité de traitement et la non-discrimination des soumissionnaires, ainsi qu'une concurrence efficace et équitable, permettant une utilisation des deniers publics qui soit avantageuse et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables. L'évaluation des offres tient compte des engagements internationaux de la Suisse, mais aussi de critères d'adjudication liés aux prestations (prix et qualité, adéquation, délais, valeur technique, rentabilité, coûts du cycle de vie, esthétique, développement durable). Le 28 octobre 2020, le Conseil fédéral a adopté la [stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions](#). À l'avenir, les achats de la Confédération seront davantage axés sur la durabilité, l'orientation qualité et l'innovation.

Dans ce contexte, le DDPS travaille en étroite collaboration avec la [Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage public \(KBOB\)](#), conformément à la stratégie susmentionnée. À titre de service d'achat central (art. 5, al. 1, let. b, [Organisation](#)), armasuisse accorde une attention particulière au respect des normes environnementales et sociales lors de l'adjudication de mandats. Par exemple, les huit [conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail \(OIT\) relatives aux droits de l'homme](#) s'appliquent aux fournisseurs du DDPS, lesquels (y c. les sous-traitants)

doivent prouver au moyen d'une déclaration qu'ils approuvent et, surtout, respectent ces normes. Le DDPS se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent en cas de soupçon de violation des droits de l'homme.

Le DDPS a la possibilité de mettre hors service les systèmes, le matériel militaire et les moyens informatiques qu'il n'utilise plus pour les remettre à de nouveaux utilisateurs et en prolonger ainsi la durée de vie. Diverses directives réglementent la manière de procéder en fonction de la catégorie de matériel.



Mesures prises ou prévues

Le DDPS applique les nouveaux critères d'adjudication de la LMP en accordant plus d'importance à la protection des travailleurs et de l'environnement. Il exige des preuves relatives aux conditions de travail, à l'égalité salariale, au droit environnemental et à la lutte contre la corruption. Les listes de contrôle d'armasuisse contiennent des critères sociaux et écologiques (y c. pollution du sol et de l'eau, consommation énergétique, émissions, intensité matérielle et processus d'élimination) détaillés. Ces directives sont régulièrement mises à jour et le personnel est formé en conséquence.

Le DDPS n'attribue les prestations à exécuter en Suisse qu'à des soumissionnaires qui respectent les dispositions relatives à la protection des travailleurs, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation liées au travail et les dispositions relatives à l'égalité salariale. À l'étranger, les soumissionnaires doivent au moins se conformer aux conventions fondamentales de l'OIT et, si nécessaire, à d'autres standards de travail internationaux. Ils doivent en outre suivre les prescriptions locales en matière de protection de l'environnement; armasuisse vérifie le respect des directives au moyen d'audits, dont certains sont effectués sur place chez les fabricants, en particulier dans le secteur du textile.

Conformément à l'[ordonnance concernant les véhicules automobiles de la Confédération et leurs conducteurs](#), les véhicules de l'administration doivent être choisis selon des critères économiques et écologiques, notamment selon le principe du rendement énergétique. Lors de nouvelles acquisitions, le choix doit se porter en principe sur des véhicules dont la technologie est aussi neutre que possible en termes d'émissions de CO₂. Les [Directives concernant les principes écologiques régissant l'acquisition et l'utilisation des véhicules de l'administration](#), en vigueur depuis 2021, exigent par principe l'acquisition de véhicules à propulsion alternative pour les voitures de tourisme. Lors de nouvelles

acquisitions, chaque département veille à ce que soient commandées des voitures de tourisme à propulsion purement électrique, les exceptions devant être justifiées et approuvées par le secrétariat général compétent. S'agissant des voitures de livraison, des véhicules à traction intégrale et des véhicules d'intervention, les départements doivent également privilégier des véhicules à propulsion purement électrique à condition qu'ils soient disponibles sur le marché et que leur acquisition n'occasionne aucun coût supplémentaire disproportionné. Quant aux véhicules militaires, c'est l'[ordonnance du DDPS sur le matériel](#) qui s'applique.

Le DDPS s'engage pour une économie circulaire préservant les ressources. Cette volonté se manifeste par l'utilisation de matériaux recyclés et de bois certifié (FSC) dans les activités de construction, ainsi que par les efforts déployés pour que les nouvelles constructions et les rénovations complètes soient conformes aux standards Minergie.

Le processus de mise hors service consiste à retirer de l'inventaire militaire le matériel obsolète pour l'affecter à un autre usage. Il peut s'agir d'une vente, d'une réutilisation, d'une élimination respectueuse de l'environnement, d'une remise à titre humanitaire ou d'une attribution à la collection de matériel historique de l'armée. L'objectif est de trier le matériel techniquement dépassé, dont l'utilisation à des fins militaires n'est plus judicieuse ou trop coûteuse. Une mise hors service au bon moment permet d'éviter des coûts de maintenance inutiles et de libérer de précieuses surfaces de stockage.

Le processus de mise hors service est régi par des directives claires qui comprennent une série de contrôles (conditions générales d'utilisation, classifications ou évaluations de la sécurité). Une fois que l'ensemble des conditions sont remplies, diverses possibilités sont envisagées pour la mise hors service du matériel concerné.

Parties prenantes associées

Les parties prenantes attendent du DDPS que ses procédures d'acquisition respectent les dispositions légales et que les moyens financiers alloués soient utilisés de manière responsable. La corruption n'est pas tolérée et l'administration fédérale est appelée à assumer ses responsabilités écologiques et sociales lorsqu'elle effectue des achats.

Un échange régulier a lieu avec les fournisseurs afin de parvenir à une compréhension commune des critères et des directives à appliquer en matière de durabilité.

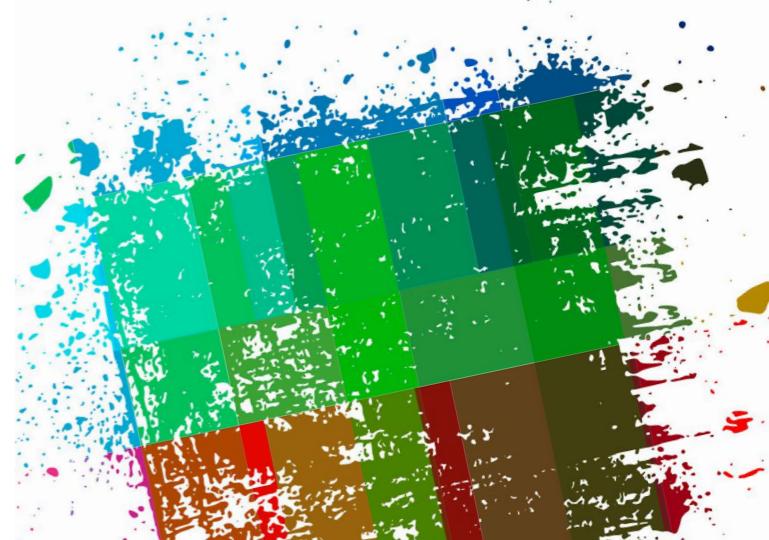
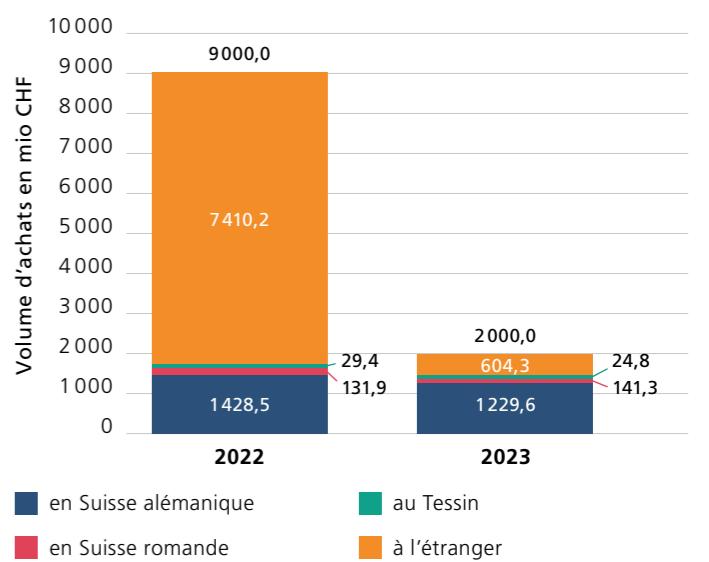
Résultats obtenus jusqu'ici

À la Confédération, les achats sont centralisés dans un nombre limité de services, dont armasuisse, l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et la Centrale des voyages de la Confédération. Le Monitoring de la durabilité des achats permet de récolter en permanence des données sur les acquisitions au niveau fédéral; les résultats des analyses sont publiés dans le [set de reporting du controlling des achats de l'administration fédérale](#). Les contrôles réalisés jusqu'à présent indiquent que les appels d'offres ont en grande partie rempli les exigences économiques, sociales et écologiques. À l'avenir, des indicateurs fourniront des informations détaillées sur la mise en œuvre des nouvelles directives d'armasuisse en matière d'adjudication, conformément à la LMP.

Répartition du volume total des achats du DDPS selon les régions

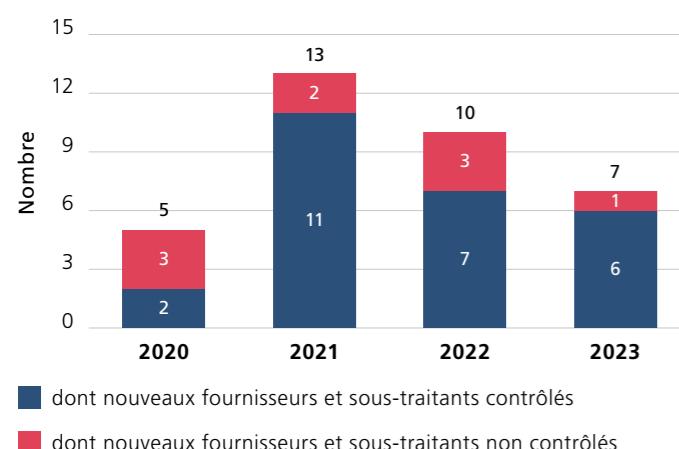
S'agissant des acquisitions, le présent rapport se fonde sur les chiffres d'armasuisse, vu qu'il s'agit du service central d'achat du département. Le volume varie en partie fortement d'une année à l'autre. Les valeurs de 2022 s'ex-

pliquent surtout par le [Programme Air2030](#), principalement composé d'acquisitions en provenance de l'étranger. La répartition au sein des différentes régions de Suisse reste en revanche constante au fil des ans.



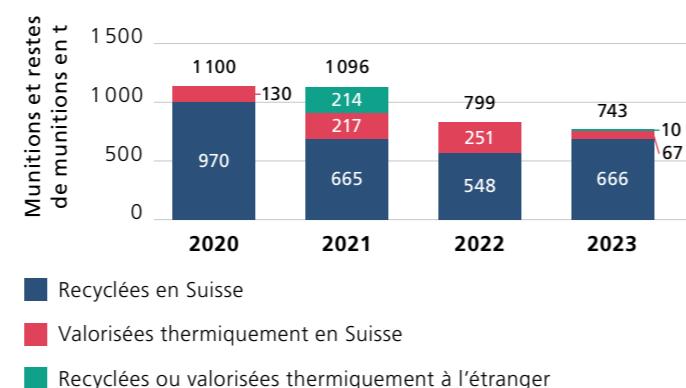
Nombre de nouveaux fournisseurs du DDPS soumis à un contrôle portant sur des critères sociaux et le respect des droits de l'homme

Dans le secteur du textile, armasuisse vérifie que les nouveaux fournisseurs et leurs sous-traitants respectent les normes environnementales et sociales. L'audit des entreprises dépend de l'évaluation des risques que celles-ci pourraient présenter. Les entreprises qui disposent déjà de certificats ou de labels sociaux ne sont pas nécessairement auditées. Il en va de même pour celles qui ont déjà produit pour le DDPS par le passé et qui sont donc connues. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter la variabilité de l'indicateur.



Élimination des munitions

L'élimination régulière des restes de munitions sur les places de tir contribue à la protection de l'environnement et à la sécurité des personnes. Les munitions collectées sont soit recyclées, soit valorisées thermiquement. Le recyclage consiste à remettre les métaux et les explosifs sur le marché des matières premières. Dans le cas de la valorisation thermique, la poudre de charge propulsive, le bois, le carton et les déchets sont incinérés pour produire de la chaleur à distance. La capacité de recyclage varie en fonction du type de munitions et entraîne des fluctuations annuelles. En 2022, l'élimination des munitions et restes de munitions a été assurée exclusivement par des entreprises nationales; en 2023, elle l'a été en grande partie. Cette année-là, les coûts d'élimination ont atteint 4,57 millions de francs. Pendant la période sous revue, le produit de la vente des métaux non ferreux s'est élevé à 689 296 francs.



Mise hors service de matériel de l'armée

Chaque année, le DDPS vend ou élimine de nombreux systèmes. La quantité de matériel mis hors service varie selon la fin de la durée d'utilisation des systèmes concernés.

En 2023, les principaux projets de mise hors service ont été le lancement de l'élimination du système de défense sol-air Rapier et la vente de trois avions de type PC-9. Le DDPS reste en possession de deux autres PC-9, pour assurer la formation du personnel au sol.

MISE HORS SERVICE DE MATÉRIEL DE L'ARMÉE	2022	2023
Biens mis hors service (vente et élimination) en pièces		
Total véhicules, remorques, conteneurs, etc.	2 211	1 820
Biens éliminés en t		
Électronique DDPS	133	265
Métaux	1 146	1 053
Fractions restantes (matières plastiques, bois, etc.)	2 155	2 549
Poids total des biens vendus ou éliminés	3 434	3 867

IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURE

Impact et responsabilité

Le DDPS possède l'un des plus vastes parcs immobiliers de Suisse. Composée de 6000 bâtiments et installations, d'une valeur de remplacement d'environ 22,5 milliards de francs (2023), cette infrastructure a un impact important dans le domaine de la durabilité. Le centre de compétences immobilières armasuisse Immobilier joue un rôle central à cet égard et apporte une contribution de taille à l'Agenda 2030 ([Rapport de durabilité armasuisse Immobilier](#)). Il est responsable de la planification, de la gestion, de la construction, de la transformation, de la vente et de la déconstruction de biens immobiliers. En bâtissant et en entretenant des infrastructures robustes, le DDPS renforce l'économie et stimule l'innovation (cible ODD 9.1). Il prend les mesures nécessaires pour assurer le maximum de sécurité avec le minimum d'impact sur l'environnement. Ses biens immobiliers sont gérés selon une stratégie alliant les aspects financiers, écologiques et sociaux. De plus, ses projets de construction et l'exploitation de ses immeubles favorisent l'économie nationale. La population civile en profite également, étant donné qu'elle peut utiliser les sites du DDPS lors de manifestations sportives ou culturelles.

Des effets négatifs peuvent cependant apparaître tout au long de la durée d'utilisation et de la chaîne de valeur d'une infrastructure. La production et l'extraction de matériaux de construction sont très énergivores et portent atteinte aux écosystèmes. Le transport et les activités de construction consomment de l'énergie, émettent des GES et entraînent l'imperméabilisation des sols. Enfin, l'utilisation des infrastructures nécessite des ressources supplémentaires, génère de nouvelles émissions et peut engendrer des nuisances sonores ou polluer les sols.

atteinte aux écosystèmes. Le transport et les activités de construction consomment de l'énergie, émettent des GES et entraînent l'imperméabilisation des sols. Enfin, l'utilisation des infrastructures nécessite des ressources supplémentaires, génère de nouvelles émissions et peut engendrer des nuisances sonores ou polluer les sols.

L'utilisation des sites à des fins militaires affecte l'environnement. Par exemple, les activités de tir sont une source de bruit et polluent les sols par des apports de métaux lourds et de restes de munitions, ce qui comporte des risques pour les écosystèmes et les personnes. De plus, l'emploi de véhicules lourds peut entraîner une compaction indésirable des sols.

Ambition

Le DDPS planifie, construit et exploite ses biens immobiliers et ses infrastructures de manière à répondre à des normes de durabilité reconnues, afin d'apporter une plus-value à la société et à l'environnement.

Le DDPS privilégie une gestion immobilière durable qui s'inscrit dans le long terme et englobe toutes les phases du cycle de vie des biens immobiliers en tenant compte, de façon équilibrée, des trois dimensions de la durabilité, à savoir la société, l'économie et l'environnement. Il tient à ce que son portefeuille soit non seulement financièrement viable, mais aussi compatible avec les critères écologiques et sociaux.

L'impact des infrastructures militaires sur le climat, l'eau, le sol et la biodiversité doit être réduit de manière proactive. Il s'agit en outre de planifier les investissements avec clairvoyance et d'anticiper les coûts sur toute la durée de vie d'une installation. Les moyens financiers dont dispose la gestion immobilière du DDPS, limités compte tenu de la taille du portefeuille, pourront ainsi être utilisés de manière ciblée.

Au-delà de la simple satisfaction de ses besoins immobiliers, le DDPS souhaite être utile et entretenir de bonnes relations avec la population riveraine, notamment en faisant en sorte que ses sites militaires puissent aussi, dans la mesure du possible, être utilisés par le voisinage à des fins civiles.

Directives et législations appliquées

Dans sa Stratégie pour le développement durable 2030, la Confédération s'engage à gérer son portefeuille immobilier de manière durable, une volonté qui figure également dans la stratégie immobilière du DDPS. Les principales directives régissant le domaine Immobilier et infrastructure sont le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale, les plans d'action du DDPS et l'initiative [Exemplarité Énergie et Climat](#). Le DDPS se conforme en outre aux directives relatives à la construction durable, ce qui contribue également à la réalisation des objectifs supérieurs en matière d'énergie et de durabilité.

L'objectif de zéro net à l'horizon 2040 fixé pour l'administration fédérale centrale est inscrit dans la [LCI](#) (voir → [Énergie et climat](#)). Les services de la construction et des immeubles de la Confédération, et donc le DDPS, jouent un rôle capital dans sa mise en œuvre. L'espace réservé à l'infrastructure militaire est garanti dans le [plan sectoriel militaire](#) et coordonné avec les planifications de

la Confédération et des cantons, ce qui permet d'harmoniser la construction, la gestion et l'utilisation des installations avec l'environnement civil. Les constructions et installations édifiées, modifiées ou réaffectées à des fins essentiellement militaires nécessitent une approbation des plans du DDPS. Comme il s'agit d'une décision qui englobe toutes les autorisations spéciales requises par le droit fédéral, il n'est pas nécessaire que la commune ou le canton concerné octroie un permis de construire formel.

Mesures prises ou prévues

Le DDPS utilise les ressources prévues pour la mise à disposition et la gestion de ses biens immobiliers de manière à satisfaire aux exigences légales et à nuire le moins possible aux personnes et à l'environnement. Pour réduire l'impact négatif et accentuer les effets positifs des activités militaires, il tient compte des aspects relevant de la sécurité et de la durabilité. À l'interne, des formations sont organisées sur des sujets comme l'environnement, l'énergie, l'emploi judicieux des moyens financiers et la construction durable. Les bonnes expériences sont collectées et relayées, tant au niveau national et international que dans le cadre du dialogue avec la population riveraine et les autorités civiles.

Pour toutes les nouvelles constructions et les rénovations complètes, l'installation de panneaux photovoltaïques est étudiée, puis réalisée si cela s'avère possible et judicieux. De plus, chaque projet de construction d'envergure donne lieu à l'élaboration d'un concept énergétique qui fixe des valeurs cibles concrètes dès la phase de planification. Enfin, les bâtiments chauffés nouvellement construits ou transformés doivent respecter les standards Minergie ECO les plus stricts possibles et la chaleur nécessaire à leur exploitation doit provenir à 100 % de sources d'énergie renouvelables.

Des projets d'assainissement visant à diminuer l'exposition au bruit sont en cours de réalisation sur de nombreuses places de tir et places d'armes du pays. Si nécessaire, le DDPS assainit les sites pollués afin de réduire les risques liés aux substances toxiques. De plus, divers programmes ont été élaborés pour limiter la consommation de sol et les atteintes portées aux sols. Enfin, des cours permettent de sensibiliser le personnel et les militaires.

Dans la mesure où cela est judicieux et possible technique-
ment, les places de tir sont équipées de systèmes pare-
balles artificiels afin de limiter le plus possible la quantité
de restes de munitions parvenant dans le sol. L'installa-
tion de la [place d'armes de Reppischthal](#) en est un bon exemple.
Sur les places de tir pour armes à trajectoire courte (p.ex.
artillerie ou lance-mines), l'armée collecte régulièrement
les restes de munitions et les ratés dans le cadre de cam-
pagnes de nettoyage.

Les conductrices et les conducteurs de l'armée apprennent à limiter les dommages causés par l'emploi de leurs véhi-
cules lourds, tels que la compaction du sol. Le ravitaillement
des véhicules est également important et doit être effec-
tué correctement, surtout en dehors des stations-service,
afin d'éviter de polluer le sol et les eaux souterraines.

L'un des principaux projets en cours vise à protéger la popu-
lation et les voies de communication contre les risques liés à
l'ancien dépôt de munitions de Mitholz. En 1947, un stock
de munitions a explosé dans un dépôt souterrain de l'armée
situé à Mitholz, provoquant l'effondrement de la falaise en
surplomb. Selon les estimations, jusqu'à 3500 t brutes de
munitions contenant plusieurs centaines de tonnes d'explosifs
sont encore enfouies dans l'ancienne galerie ferroviaire,
sous le cône d'éboulis devant la falaise et dans la zone de
projection s'étendant jusqu'au village. Dans le cadre de la
planification d'un nouveau centre de calcul, le DDPS a chargé
des spécialistes d'évaluer les risques liés aux munitions.

enfouies. Plusieurs analyses ont révélé que les risques pour la population et les voies de communication dans la vallée étroite se situaient à un niveau inacceptable et qu'il fallait remédier à la situation en éliminant les munitions restantes. En 2023, les Chambres fédérales ont approuvé un crédit d'engagement de 2,59 milliards de francs pour l'élimination des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz. Il est prévu que les travaux durent jusqu'en 2045 et se déroulent en quatre phases principales: des mesures préalables, comprenant des mesures de protection contre les chutes de pierres et le comblement temporaire des cavités au-dessus de l'ancienne galerie ferroviaire, seront d'abord prises pour réduire les risques. Viendront ensuite des mesures visant à protéger la route et la ligne de chemin de fer et à préparer l'élimination des munitions, suivies de l'évacuation et de l'élimination des restes de munitions. Enfin, le site sera remis en état et la population pourra s'y réinstaller (pour plus d'informations, voir [Projet Mitholz](#)).

Parties prenantes associées

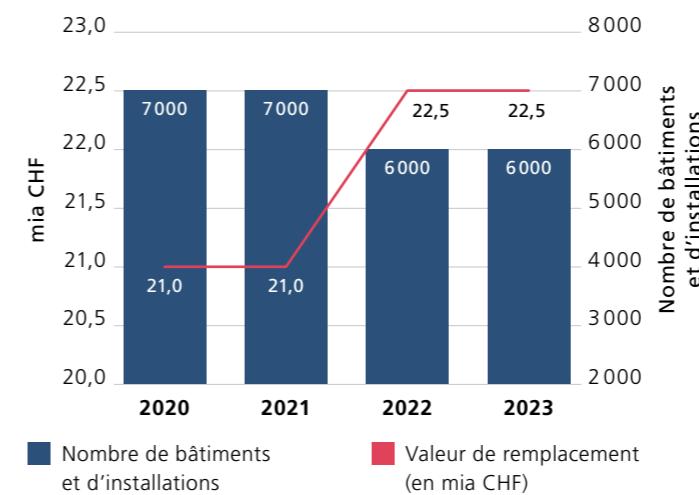
Le DDPS encourage les échanges réguliers avec des groupes d'intérêts internes et externes au moyen de plate-formes, de groupes de travail, de discussions avec les autorités, d'informations à la population riveraine et de la procédure d'approbation des plans de constructions militaires. Les nombreux immeubles du DDPS répartis dans toute la Suisse constituent autant de points de contact avec la population et les communes. Pour que les activités militaires aient le moins d'impact possible sur le voisinage, une bonne collaboration avec les cantons et les communes est nécessaire. C'est pourquoi le DDPS tient à concilier les besoins militaires avec les préoccupations de la population locale et à ajuster les attentes réciproques en entretenant un dialogue ouvert avec la collectivité. Cela permet d'assurer l'efficacité des processus et la transparence des informations échangées.

Résultats obtenus jusqu'ici

Le relevé et l'évaluation de nombreux indicateurs permettent de suivre les progrès et, si nécessaire, de prendre des mesures correctives. Les stratégies et les processus sont régulièrement examinés et mis à jour.

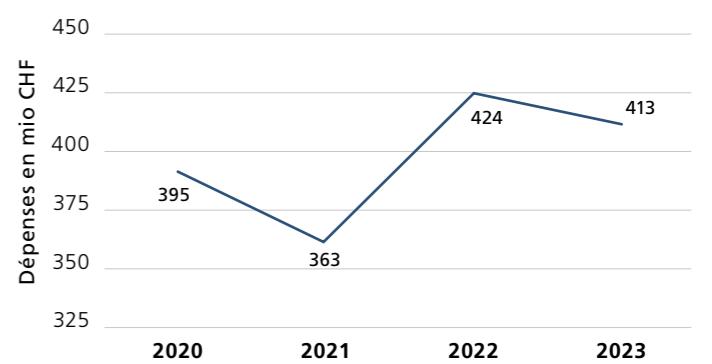
Valeur de remplacement du portefeuille et nombre de bâtiments et d'installations (parc principal et parc à disposition)

L'augmentation de la valeur de remplacement est due à la hausse de l'indice des prix de la construction. La diminution du nombre de bâtiments et d'installations s'explique quant à elle par la réduction du parc principal (armasuisse Immobilier communique des increments de 1000).



Dépenses annuelles pour de nouvelles construc- tions, des transformations ou des réfections

Les fluctuations des dépenses pour les nouvelles construc-
tions, les transformations et les réfections au cours des
dernières années se situent dans la fourchette normale.
Cet indicateur dépend des projets menés.



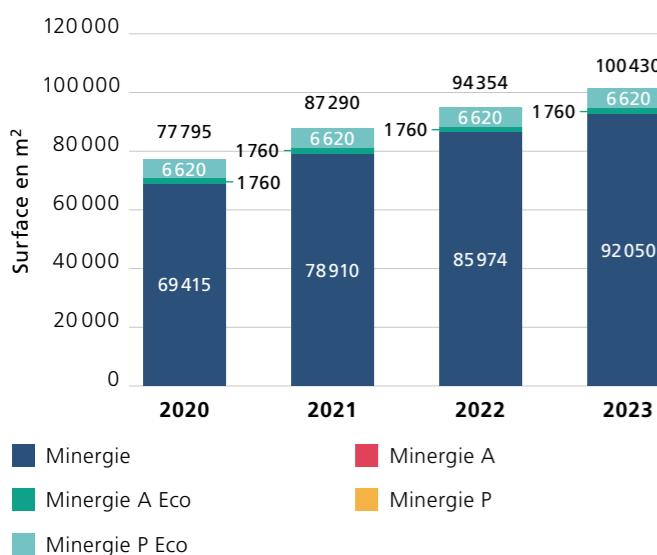


ANNEXE

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

Surface des bâtiments du DDPS certifiés Minergie

La surface des bâtiments certifiés Minergie n'a cessé de croître grâce aux rénovations et aux nouvelles constructions. Le DDPS dispose d'environ 100 000 m² de surface de bâtiments certifiés Minergie. Les procédures de certification pouvant durer plusieurs années, les progrès apparaissent avec un certain décalage : c'est notamment le cas pour les standards Minergie-A ECO et Minergie-P ECO, vu que les prescriptions y relatives sont entrées en vigueur ultérieurement. Une augmentation est donc attendue dans ces catégories au cours des prochaines années.



Surfaces assainies cumulées sur les places de tir militaires

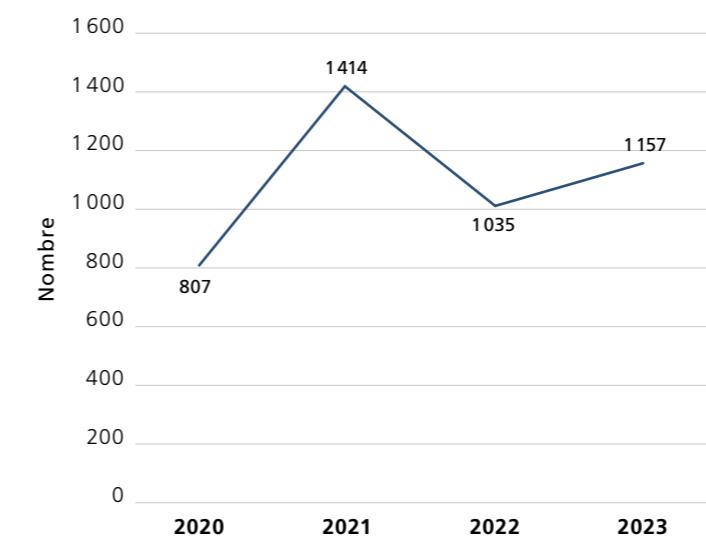
Les zones de but désaffectées font l'objet d'investigations au sens de l'ordonnance sur les sites contaminés et sont assainies si elles présentent un danger pour l'environnement. Les surfaces ayant fait l'objet d'un assainissement sur les sites militaires sont cumulées, ce qui explique leur augmentation continue ces dernières années. L'augmentation annuelle est soumise à des fluctuations liées aux projets et n'est donc pas régulière.



PROTECTION ET SÉCURITÉ

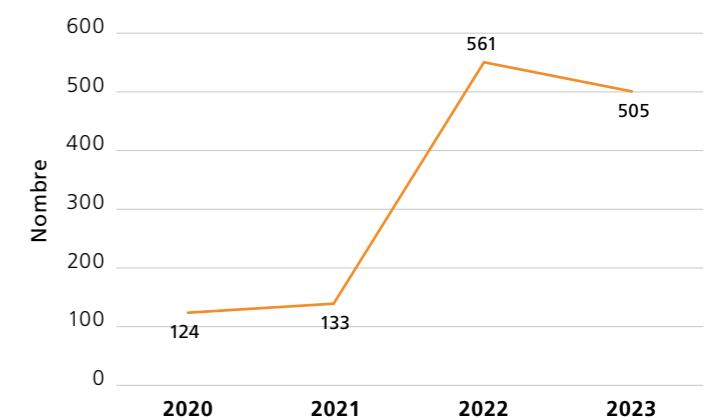
Nombre d'interventions de la Centrale nationale d'alarme (CENAL)

La [CENAL](#) est l'organe de la Confédération chargé de la gestion des événements extraordinaires. Sa tâche principale consiste à fournir une vue d'ensemble de la situation concernant la protection de la population. Pour cela, elle échange des informations avec les services cantonaux compétents, divers offices fédéraux, les exploitants de réseaux de télécommunication, d'énergie ou de transport, des organisations internationales et les centres de suivi de la situation des pays voisins, au quotidien comme en cas d'événement.



Nombre de jours de service des groupes d'intervention NBC du DDPS pour le maintien de la disponibilité opérationnelle

Pour la maîtrise d'événements NBC, le Laboratoire de Spiez dispose de trois groupes d'intervention spécialisés du DDPS (GIDDPS). En 2020 et 2021, seuls les jours de service du groupe Chimie ont été comptabilisés, ce qui explique les valeurs relativement faibles de ces années. À partir de 2022, les jours de service des trois groupes (nucléaire, biologie, chimie) sont enregistrés. En 2023, leur nombre a légèrement baissé.



DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Méthodologie et hypothèses

Les indicateurs sont basés sur l'effectif permanent, c'est-à-dire sur le nombre de collaboratrices et de collaborateurs du DDPS. Les personnes en apprentissage ou en stage universitaire n'en font pas partie. Sauf mention contraire explicite, ce sont les moyennes annuelles qui sont utilisées pour la période sous revue.

Dans le rapport de durabilité 2021, les chiffres ont été traités sur la base de l'effectif total, qui inclut les personnes en apprentissage ou en stage universitaire. Si le présent rapport utilise d'autres données, c'est parce que le département établit ses rapports de gestion en se fondant sur l'effectif permanent (personnes en apprentissage ou en stage universitaire non incluses). Cette adaptation vise une harmonisation des chiffres publiés.

Collaboratrices et collaborateurs du DDPS dans les différents offices

	2020	2021	2022	2023
Nombre total de collaboratrices et de collaborateurs du DDPS (effectif moyen)	12 422	12 407	12 328	12 501
SG-DDPS (y c. BiG, Centre de dommages, CSP, OAC et AS-Rens)	348	354	354	361
Groupement Défense	9 627	9 564	9 452	9 535
swisstopo	366	369	366	378
OFPP	322	324	316	318
OFSPO	488	487	500	520
armasuisse	883	901	919	951
SRC	388	408	421	438

À l'OFSPO, l'augmentation de l'effectif est due à la mise en service de nouveaux bâtiments à Macolin et à Tenero, au taux d'occupation croissant des infrastructures et à la demande accrue de la clientèle; au SRC, elle s'explique par le comblement de lacunes conformément au mandat de base. Alors qu'amasuisse a engagé du personnel suite à la hausse des crédits d'acquisition, l'accroissement de l'effectif de swisstopo est entre autres lié aux décisions du Conseil fédéral relatives au Réseau suisse de transport.

Répartition du personnel du DDPS par groupe d'âge selon les niveaux hiérarchiques

	2020	2021	2022	2023
Cadres inférieurs (# / %)	9 542	9 435	9 300	9 406
■ Moins de 30 ans	1 316	14 %	1 202	13 %
■ De 30 à 50 ans	4 462	47 %	4 474	47 %
■ Plus de 50 ans	3 764	39 %	3 759	40 %
Cadres intermédiaires (# / %)	2 702	2 789	2 839	2 899
■ Moins de 30 ans	85	3 %	77	3 %
■ De 30 à 50 ans	1 488	55 %	1 511	54 %
■ Plus de 50 ans	1 129	42 %	1 201	43 %
Cadres supérieurs (# / %)	178	183	189	196
■ Moins de 30 ans	1	1 %	0	0 %
■ De 30 à 50 ans	31	17 %	28	15 %
■ Plus de 50 ans	146	82 %	155	85 %

Répartition du personnel du DDPS par sexe selon les niveaux hiérarchiques

	2020	2021	2022	2023
Cadres inférieurs (# / %)	9 542	9 435	9 300	9 406
■ Hommes	7 716	80,9 %	7 616	80,7 %
■ Femmes	1 826	19,1 %	1 819	19,3 %
Cadres intermédiaires (# / %)	2 702	2 789	2 839	2 899
■ Hommes	2 390	88,5 %	2 422	86,8 %
■ Femmes	312	11,5 %	367	13,2 %
Cadres supérieurs (# / %)	183	183	189	196
■ Hommes	173	97,2 %	176	96,2 %
■ Femmes	5	2,8 %	7	3,8 %

Répartition des militaires et des membres de la protection civile par sexe

	2020		2021		2022		2023	
Militaires (#/%)	143 372		147 510		151 299		147 178	
■ Hommes	142 119	99,1 %	146 010	99,0 %	149 521	98,8 %	145 132	98,6 %
■ Femmes	1 253	0,9 %	1 500	1,0 %	1 778	1,2 %	2 046	1,4 %
Membres de la protection civile (#/%)	76 067		68 908		63 243		58 885	
■ Hommes	75 459	99,2 %	68 292	99,1 %	62 500	98,8 %	58 145	98,7 %
■ Femmes	608	0,8 %	616	0,9 %	743	1,2 %	740	1,3 %

Personnel avec d'autres rapports contractuels

	2020		2021		2022		2023	
Nombre total de collaboratrices et de collaborateurs du DDPS par contrat	12 422		12 407		12 328		12 501	
Contrat de durée indéterminée	11 707		11 804		11 785		11 840	
■ Hommes	9 731		9 764		9 698		9 695	
■ Femmes	1 976		2 040		2 087		2 145	
Contrat de durée déterminée	715		603		543		661	
■ Hommes	550		451		401		482	
■ Femmes	165		152		142		179	

Contrôle de l'égalité salariale

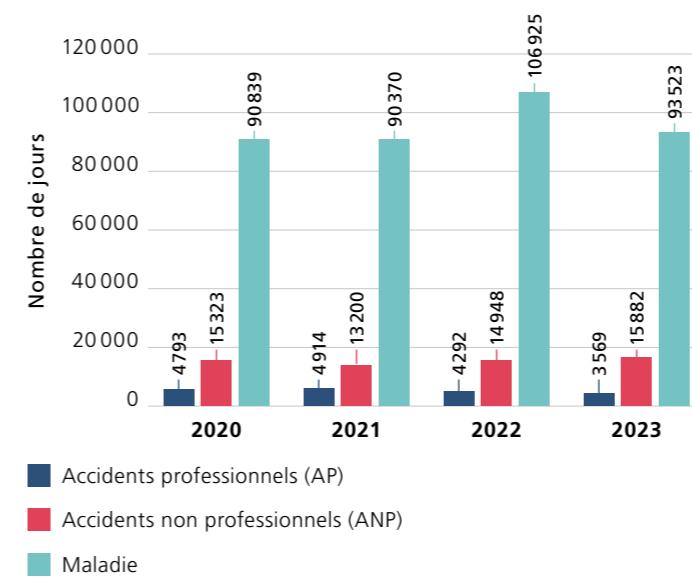
Le contrôle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est réalisé tous les quatre ans en concertation avec les partenaires sociaux et l'OPPER. Le prochain est prévu pour 2025. Le résultat du dernier contrôle, datant de 2021, s'est situé, avec 4,1 %, au-dessous du seuil de tolérance de 5 %. Le contrôle est effectué à l'aide de l'outil [Logib](#), développé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes pour les entreprises de toute la Suisse. Un seuil de tolérance de 5 % est admis afin de tenir compte de l'influence d'éventuels facteurs non discriminatoires.



Nombre de jours d'absence pour cause de maladie, d'accident professionnel et d'accident non professionnel

En 2023, le nombre de jours d'absence pour cause d'accident professionnel (AP) a été plus faible que les années précédentes, ce qui démontre l'efficacité des mesures prises dans le domaine de la sécurité au travail. En revanche, le nombre de jours d'absence dus à des accidents non professionnels (ANP) a augmenté, ce qui pourrait être lié à la suppression des mesures COVID-19 et à la reprise des activités régulières, y compris des loisirs. Après avoir connu un pic en 2022, le nombre de jours d'absence pour cause de

maladie est presque revenu en 2023 à son niveau d'avant la pandémie, probablement en raison de la suppression des mesures de protection. Cette évolution s'observe aussi à l'échelle de la Confédération.



Nombre de personnes ayant participé à une formation d'expert/e ou de moniteur/trice J+S

En 2022, le nombre de participations à la formation des cadres J+S (formation de base et formation continue des experts et des coachs) a augmenté suite à la levée des restrictions COVID-19 et à la reprise normale des activités. Cette valeur dépend en principe du nombre de cadres J+S nécessaires, notamment pour diriger des cours et des camps destinés aux enfants et aux jeunes. Afin de répondre à la demande, l'OFSPO coordonne l'offre de cours et de modules de la formation des cadres J+S en concertation avec les cantons et les fédérations sportives. Les modules proposés sont donc en permanence améliorés et modifiés en fonction de l'évolution des exigences. Comme la Conception J+S vise à promouvoir le sport populaire, les offres sont conçues en conséquence et semblent rencontrer un écho favorable, avec une participation en hausse.

	2020	2021	2022	2023
Participants Formation des cadres J+S	45 093	62 220	69 584	72 051

PROMOTION DU SPORT

Nombre de modules sur la sensibilisation et la prévention dans les formations du sport des jeunes et des adultes

Le nombre de modules proposés sur la sensibilisation et la prévention est resté constant conformément à la demande.

	2020	2021	2022	2023
Nombre de modules dans le sport des jeunes et des adultes	4	4	4	4

Nombre de moniteurs/trices de sport militaire-instructeurs/trices ayant suivi un cours

Le Centre de compétences Sport de l'armée organise chaque année des cours de base et de perfectionnement pour les instructeurs/trices de sport militaire et les moniteurs/trices de sport militaire experts, à l'exception de 2020, où ces formations n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie. Les autres variations correspondent à une fluctuation naturelle et sont liées aux changements de postes de chef/fe/s de sport des écoles de recrues et des formations d'application.

	2020	2021	2022	2023
Participants aux cours de base	0	10	12	12
Participants Cours de formation continue	0	27	12	16

ÉNERGIE ET CLIMAT

Bilan carbone du DDPS, en t CO₂eq

	2020	2021	2022	2023
Émissions totales du DDPS (scopes 1, 2 et 3)	189 951	196 126	199 890	182 546
Émissions du DDPS (scopes 1 et 2)	175 420	179 851	183 115	164 028
Émissions directes du DDPS (scope 1)	171 465	174 887	177 804	158 849
Consommation de carburants et de combustibles non renouvelables	171 436	174 847	177 761	158 800
Émissions provenant d'autres sources	29	40	44	48
Émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2)	3 955	4 965	5 311	5 180
Consommation d'électricité renouvelable	2 604	3 355	3 335	3 288
Consommation de chaleur à distance	1 351	1 610	1 976	1 892
Émissions indirectes non liées à l'énergie (scope 3)	14 531	16 275	16 775	18 517
Activités liées à la fourniture de combustibles et autoproduction d'électricité (non comprises dans les scopes 1 et 2)	1 508	1 677	1 523	1 608
Trafic militaire à destination et en provenance des services de troupes (trafic individuel et transports publics)	11 161	13 433	12 554	12 789
Trajets en voiture (administration)	695	208	210	905
Voyages en avion	1 129	929	2 425	3 140
Trajets en train et en transports urbains	37	28	62	75

Le bilan carbone calculé pour le présent rapport est fondé sur les valeurs de référence des programmes énergétiques que le DDPS a menés de 2004 à 2020. Les émissions de GES comptabilisées comprennent:

- la plupart (mais pas la totalité) des émissions produites directement au sein de l'entreprise (scope 1),
- la totalité des émissions liées à l'électricité et à la chaleur à distance achetées (scope 2) et
- les émissions ponctuelles provenant de la chaîne de valeur en amont du DDPS (surtout la mobilité liée aux déplacements professionnels et aux voyages de service et les émissions liées à la fourniture d'énergie ; scope 3).

Par ailleurs, les [données écobilans de la KBOB](#) (KBOB/ecobau/IPB 2009/1:2022) actuellement utilisées pour établir le bilan carbone du DDPS ne permettent pas de distinguer entièrement les scopes. Ainsi, les émissions inscrites dans le scope 1 comprennent en partie des émissions générées en amont, provenant d'activités liées à la fourniture de combustibles d'origine fossile. L'établissement du bilan carbone du DDPS fait actuellement l'objet de développements qui permettront de suivre la structure (répartition par scopes) et les principes (entre autres l'exhaustivité) du [Greenhouse Gas Protocol](#).

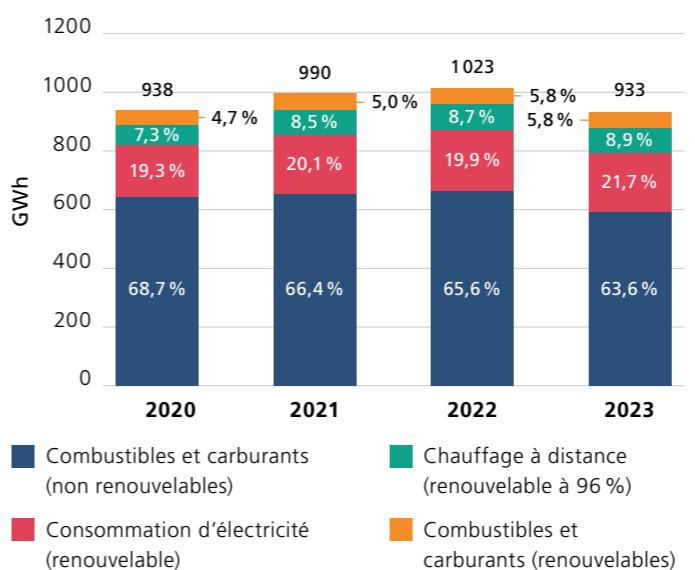
Les émissions de GES liées aux carburants sont calculées à partir des quantités consommées et à l'aide des facteurs de conversion figurant dans la fiche d'information [Facteurs d'émission de CO₂ selon l'inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse](#). Les émissions liées aux combustibles, à l'électricité, à la chaleur à distance ainsi qu'aux trajets en voiture et en train sont déterminées à l'aide des [données écobilans de la KBOB](#) les plus récentes (KBOB/ecobau/IPB 2009/1:2022). Le calcul des émissions dues aux voyages en avion est fondé sur l'étude Life Cycle Inventories of Air Transport Services (Treeze, 2021). Enfin, l'estimation des émissions liées à l'utilisation d'AdBlue est basée sur les facteurs d'émission de la publication [Government greenhouse gas conversion factors for company reporting](#) (Department for Business, Energy and Industrial Strategy, 2019).

Les valeurs des émissions de GES pour 2020 et 2021 diffèrent légèrement de celles utilisées dans le Rapport du DDPS sur la durabilité 2021, car, depuis, les émissions liées à l'autoproduction d'électricité photovoltaïque sont saisies avec plus de précision. Les valeurs totales correspondent à la somme des valeurs individuelles, décimales comprises. Les différences entre la valeur totale et la somme des valeurs entières indiquées sont dues aux arrondis.

Au DDPS, la part d'énergie consommée sous forme de carburants correspond à plus de la moitié de la consommation énergétique totale. En 2023, les Forces aériennes ont utilisé pour la première fois du carburant d'aviation durable. Celui-ci représente désormais 0,25 % de la part d'énergie consommée sous forme de carburants. Les combustibles et la chaleur à distance – d'origine renouvelable pour plus de la moitié – ont constitué un bon quart de la consommation énergétique totale. L'électricité, provenant entièrement de sources renouvelables, a représenté le quart restant.

En principe, la consommation énergétique totale est calculée sur la base de l'énergie finale. L'énergie utile dans le cas de la chaleur solaire et de la chaleur produite par les centrales de cogénération ainsi que la chaleur ambiante rendue utilisable par les pompes à chaleur sont seulement prises en compte à titre exceptionnel. Les quantités de carburants consommées et les facteurs de conversion de la fiche d'information [Facteurs d'émission de CO₂ selon l'inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse](#) permettent de calculer la quantité d'énergie correspondante. La quantité d'énergie des combustibles consommés, de l'électricité achetée et de la chaleur à distance achetée est déterminée directement par l'OFCL ou le prestataire externe chargé de la gestion énergétique du portefeuille d'armasuisse Immobilier.

Consommation énergétique totale du DDPS selon les sources d'énergie



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA GESTION DE LA DURABILITÉ

Structure de gouvernance

En tant que cheffe du DDPS, la conseillère fédérale Viola Amherd est responsable de la gestion des affaires du département. Le Secrétariat général, dirigé par le secrétaire général, la soutient dans l'exécution de ses nombreuses tâches de cheffe de département et de membre du gouvernement. La prise de décision au sein du DDPS relève dans une large mesure des lignes hiérarchiques et des directions des différentes unités administratives, de la direction et de la cheffe du département.

Au niveau supérieur, le [Conseil fédéral](#) et ses [délégations](#) ainsi que la [Conférence des secrétaires généraux](#) jouent un rôle essentiel dans la prise de décision. Des spécialistes internes à la Confédération sont consultés en fonction du sujet, notamment l'OFEV pour les questions environnementales, le Département fédéral des finances pour les aspects financiers et les ressources humaines ou l'Office fédéral du développement territorial dans le domaine du développement durable. Les structures de surveillance comprennent le Conseil fédéral au niveau exécutif et le Parlement au niveau législatif. Des contrôles supplémentaires sont assurés par des autorités de surveillance spécialisées au sein de l'administration fédérale (p.ex. le Service de renseignement de la Confédération ou le Contrôle fédéral des finances) et par des mécanismes internes tels que la [Révision interne](#).

Reporting de durabilité

En 2022, la cheffe du DDPS a chargé le SG-DDPS de poursuivre le reporting de durabilité. Ce processus est mené par un groupe de travail constitué de représentations de toutes les unités administratives et dirigé par le Secrétariat général. Un groupe de pilotage, composé de membres de la direction de chaque unité placés sous la présidence du secrétaire général, assure un accompagnement. Le secrétaire général informe régulièrement la conseillère fédérale des progrès réalisés et soumet le rapport sur le développement durable à son approbation. Sauf mention contraire, les informations transmises se rapportent à l'ensemble des unités administratives du département (Groupement Défense, armasuisse, OFSPO, OFPP, SRC, swisstopo et SG-DDPS), à l'exception du SEPOS et de l'OFCS.

Dispositions légales

Les tâches et les objectifs du DDPS se fondent sur des dispositions légales, en particulier sur la [Constitution fédérale de la Confédération suisse \(Cst.\)](#), la [loi sur l'armée \(LAAM\)](#), la [loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile \(LPPC\)](#), la [loi fédérale sur le renseignement \(LRens\)](#), la [loi fédérale sur la géoinformation \(LGéo\)](#) et la [loi sur l'encouragement du sport \(LESp\)](#). La Cst. définit les structures et les responsabilités fondamentales dans les domaines de la défense nationale, de la protection de la population et du sport. La LAAM spécifie la mission et l'engagement de l'armée, précise les droits et les devoirs des Suisse et des Suisses et règle l'instruction et l'organisation de l'armée. La LPPC règle les tâches de la Confédération, des cantons et des tiers dans le domaine de la protection de la population et leur collaboration en la matière, ainsi que la protection civile en tant qu'organisation partenaire dans le domaine de la protection de la population. La LRens règle l'activité du Service de renseignement de la Confédération (SRC), la collaboration du SRC avec d'autres autorités ainsi que le pilotage politique, le contrôle et la surveillance du service. La LGéo vise à ce que les géodonnées relatives au territoire suisse soient disponibles pour une large utilisation. Enfin, la LESp a pour but d'augmenter l'activité physique et sportive à tout âge par la création d'un environnement favorable.

Un grand nombre de lois, d'ordonnances et de directives supplémentaires déterminent en outre les activités et les responsabilités du département de manière détaillée. Au cours de la période sous revue, aucune procédure judiciaire ou peine pécuniaire n'a été engagée en raison d'une infraction à la loi.

Gestion des risques

Une gestion des risques efficace est un instrument de conduite essentiel pour la prévention stratégique et la prise de décision. Elle permet d'identifier les risques à un stade précoce et de prendre des contre-mesures proactives. Au DDPS, le secrétaire général coordonne la gestion des risques en tant que mandataire de la direction du département, avec l'appui de gestionnaires de risques. Le service de coordination Gestion des risques de la Confédération organise des formations en la matière, obligatoires pour les responsables de la gestion des risques des unités administratives et les propriétaires des risques. De manière générale, tous les services fédéraux ayant un impact potentiellement négatif sur l'environnement sont tenus de le minimiser et de respecter le principe de précaution (art. 73 Cst.).

Dialogue avec les parties prenantes

Pour accomplir ses tâches de manière ciblée et efficace, le DDPS privilie un dialogue permanent et ouvert avec les parties prenantes internes et externes. À l'interne, il s'agit des quelque 12 000 personnes employées par le département (voir → [Diversité et égalité des chances](#)). Les parties prenantes externes sont variées et comprennent par exemple la population, les cantons, les ONG ou d'autres offices fédéraux. L'échange avec ces groupes se fait par le biais de divers canaux tels que les consultations, les auditions, les réunions, les colloques ou les contacts directs lors de séances d'information. De plus, le recours à des canaux médiatiques tels que les conférences ou les communiqués de presse permet d'assurer une communication aussi transparente et ouverte que possible.

Le DDPS souhaite être un partenaire exemplaire. Il s'engage activement dans des partenariats, conclut des conventions et soutient des initiatives spécifiques (voir → [Adhésions GRI 2-28](#)). Au niveau international, il coopère avec divers États et organisations (voir → [Partenariats](#)). Des échanges réguliers sont également encouragés par la participation à diverses plateformes et groupes de travail, tant au niveau national que sur le plan international (voir → [Partenariats](#) et [Immobilier et infrastructure](#)).

Les demandes, préoccupations ou plaintes des parties prenantes peuvent être communiquées au DDPS par courrier électronique ou postal, par téléphone ou via la page internet de l'unité administrative concernée. Le service d'enregistrement les saisit et les transmet aux services compétents pour traitement. Une documentation fournit un aperçu de l'état de traitement des affaires et permet aux parties prenantes de se tenir informées.

Qu'il s'agisse de corruption, d'indiscrétions ou d'irrégularités, les membres du personnel de la Confédération ou les personnes privées qui soupçonnent des comportements dommageables au sein de l'administration fédérale ou d'organisations proches de la Confédération ont la possibilité de transmettre un signalement de manière anonyme sur la plateforme sécurisée www.whistleblowing.admin.ch. Aucune preuve n'est nécessaire: il suffit d'un soupçon valable. La législation protège les personnes qui lancent une alerte de tout préjudice professionnel. Selon la loi sur le personnel de la Confédération, les membres du personnel de la Confédération sont tenus de dénoncer aux autorités de poursuite pénale, à leurs supérieurs ou au

Contrôle fédéral des finances (CDF) tous les crimes et délits poursuivis d'office dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur fonction. Il leur est aussi possible de signaler directement au CDF d'autres irrégularités telles qu'une surveillance ou une gestion administrative inefficace.

Chaîne de valeur et droits de l'homme

Pour accomplir ses tâches, le DDPS fait appel à une chaîne de valeur complète, qui comprend non seulement la fourniture directe de prestations, mais aussi l'acquisition et la gestion des ressources. Il s'appuie sur un vaste réseau de fournisseurs et de partenaires et exige que ceux-ci respectent les normes sociales et environnementales fondamentales. En tant qu'institution étatique, le DDPS s'est engagé à respecter les droits de l'homme, conformément aux dispositions internationales en la matière ratifiées par la Suisse. Il s'agit notamment des conventions de l'OIT, des dispositions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). L'art. 35 Cst. exigeant que les droits fondamentaux soient réalisés dans l'ensemble de l'ordre juridique, le DDPS ne se contente pas de les respecter, mais il contribue aussi activement à leur réalisation. Cet engagement s'étend notamment à la procédure d'acquisition en tant que critère essentiel pour les fournisseurs (voir → [Acquisitions et gestion des ressources](#)).

Les principales prestations du DDPS sont la défense nationale, la protection de la population, la prévention et la maîtrise des dangers, l'encouragement du sport et de l'activité physique, la gestion immobilière et la mise à disposition d'informations et de géodonnées. Elles bénéficient aussi bien à la population suisse qu'à l'économie. Grâce à un échange permanent avec tous les groupes d'intérêts, le DDPS veille à fournir ses prestations de manière ciblée et adaptée aux besoins.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABRÉVIAISON	SIGNIFICATION / EXPLICATION
ACAMIL	Académie militaire
AF	Administration fédérale
ANP	Accidents non professionnels
AP	Accidents professionnels
AS-Rens	Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement
BiG	Bibliothek am Guisanplatz
BTIS	Base technologique et industrielle importante pour la sécurité
CA	Conférence des achats de la Confédération
CCOM	Centre de compétences
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CDF	Contrôle fédéral des finances
CENAL	Centrale nationale d'alarme
CMhS	Concept de mise hors service
CSN	Cyberstratégie nationale
CSNN	Commission de supervision des nations neutres en Corée
CSP	Contrôle de sécurité relatif aux personnes
Cst.	Constitution fédérale
CVC	Centrale des voyages de la Confédération
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DG ECHO	Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes
EEE	Espace économique européen

ABRÉVIAISON	SIGNIFICATION / EXPLICATION
EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPT	Equivalent plein temps
ER	Ecole de recrues
esa	Sport des adultes Suisse
FdAD	Service spécialisé Femmes dans l'Armée et Diversité
FSC	Forest Stewardship Council
GES	Gaz à effet de serre
GIDDPS	Groupes d'intervention du DDPS
GRI	Global Reporting Initiative
GWh	Gigawattheure
HEFSM	Haute école fédérale de sport de Macolin
HEPA	Health-Enhancing Physical Activity
J+S	Jeunesse+Sport
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage
KFOR	Kosovo Force
LAAM	Loi sur l'armée
LCI	Loi sur le climat et l'innovation
LEne	Loi sur l'énergie
LESp	Loi sur l'encouragement du sport
Lgéo	Loi sur la géoinformation
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
LPPCi	Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile
Lrens	Loi fédérale sur le renseignement

ABRÉVIATION	SIGNIFICATION / EXPLICATION
MBD CH	Monitoring de la biodiversité en Suisse
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
NBC	Nucléaire, biologie, chimie
NCSC	Centre national pour la cybersécurité
NEOC	Centrale nationale d'alarme et gestion des événements
NMG	Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale
NPA	Nature - Paysage - Armée
OAC	Office de l'auditeur en chef
OACM	Ordonnance concernant l'appui d'activités civiles et d'activités hors du service avec des moyens militaires
ODD	Objectif du développement durable
OESp	Ordonnance sur l'encouragement du sport
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFCS	Office fédéral de la cybersécurité
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPER	Office fédéral du personnel
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OFROU	Office fédéral des routes
OFSCO	Office fédéral du sport
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPCi	Ordonnance sur la protection civile
Org-OMP	Ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale
PIB	Produit intérieur brut

ABRÉVIATION	SIGNIFICATION / EXPLICATION
PIC	Protection des infrastructures critiques
PME	Petites et moyennes entreprises
PSM	Plan sectoriel militaire
ResMaB	Gestion fédérale des ressources
SAF	Sustainable Aviation Fuel
SDD	Stratégie pour le développement durable
SEPOS	Secrétariat d'État à la politique de sécurité
SG	Secrétariat général
SIF	Swiss Innovation Forces AG
SMEA DDPS	Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS
SRC	Service de renseignement de la Confédération
UCI	Union cycliste internationale
UCPM	Mécanisme européen de protection civile
UE	Union européenne
VSdA	Voice System de l'armée
WEF	World Economic Forum

INDEX GRI

DÉCLARATION D'UTILISATION	Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a communiqué ses données conformément aux normes GRI pour la période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.
GRI 1 UTILISÉE	GRI 1: Fondation 2021
NORME SECTORIELLE GRI APPLICABLE	Aucune norme sectorielle GRI correspondante n'a été utilisée, car il n'y en a pas d'applicable.

NORME GRI / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	ÉLÉMENT D'INFORMATION	LOCALISATION	ÉLÉMENT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE / OMISSION / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS
Informations générales			
L'organisation et ses pratiques de reporting			
GRI 2: Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	p. 7–8	Département de la défense, de la protection de la population et des sports, siège principal à Berne
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	p. 70	–
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	p. 14	Il s'agit du deuxième rapport sur la durabilité du DDPS. Il couvre la période de reporting du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, comme la présentation des comptes du DDPS, et est publié en décembre 2024 après approbation par la cheffe du département. Le DDPS publie le rapport sur la durabilité tous les deux ans. Pour toute question ou remarque : Communication DDPS; Palais fédéral Est; CH-3003 Berne; kommunikation@gs-vbs.admin.ch; +41 58 464 50 58.
	2-4 Reformulations d'informations	–	Amélioration continue du calcul du bilan des GES
	2-5 Assurance externe	–	Le présent rapport a bénéficié d'un suivi par des spécialistes de la durabilité, mais n'a pas fait l'objet d'une assurance externe.

NORME GRI / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	ÉLÉMENT D'INFORMATION	LOCALISATION	ÉLÉMENT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE / OMISSION / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS
Activités et travailleurs			
Gouvernance			
GRI 2: Informations générales 2021	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	p. 7–8, p. 71	–
	2-7 Employés	p. 26–28, p. 64–66	Au DDPS, le personnel n'est pas réparti par région, mais par langue. Cette répartition se base sur les informations fournies par les personnes nouvellement engagées. Voir → Personnel et → Indicateurs complémentaires . Les chiffres sont sujets à de légères fluctuations. Le DDPS ne compte aucun employé à horaires non garantis.
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	–	Information non disponible. Des prestataires externes accomplissent pour le DDPS des tâches qui ne sont pas comptabilisées sous forme d'EPT ou de nombre d'heures.
GRI 2: Informations générales 2021	2-9 Structure et composition de la gouvernance	p. 70	La brochure La Confédération en bref donne des informations sur la structure et les activités de l'administration fédérale ainsi que sur l' élection du Conseil fédéral .
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 70	
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 70	
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	p. 11, p. 70–71	Département de la défense, de la protection de la population et des sports, siège principal à Berne.
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	p. 70	Au sein du DDPS, les collaborateurs ne sont pas répartis par région, mais par communauté linguistique. Cela se base sur la déclaration des nouveaux collaborateurs lors de leur arrivée. Voir → Personnel et → Indicateurs complémentaires . Les chiffres sont soumis à de légères fluctuations. Le DDPS n'emploie pas de collaborateurs dont les horaires de travail ne sont pas garantis.
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	p. 70, p. 84	Des prestataires externes accomplissent pour le DDPS des tâches qui ne sont pas comptabilisées en termes d'EPT ou de nombre d'heures.
	2-15 Conflits d'intérêts	p. 38–40	Le code de comportement de l'administration fédérale indique comment gérer les conflits d'intérêts. Voir → Gestion des moyens financiers .
	2-16 Communication des préoccupations majeures	–	Les préoccupations majeures ne peuvent être communiquées pour des raisons de confidentialité.

NORME GRI / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	ÉLÉMENT D'INFORMATION	LOCALISATION	ÉLÉMENT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE / OMISSION / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS
Gouvernance			
GRI 2: Informations générales 2021	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 11, p. 71	–
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	–	Le Conseil fédéral n'est soumis à aucune évaluation de nature interne ou externe. Le Parlement peut exprimer sa satisfaction tous les quatre ans en le réélisant.
	2-19 Politiques de rémunération	–	Les membres du Conseil fédéral sont des personnes politiques élues et la politique de rémunération est définie par l'administration fédérale indépendamment du système salarial général. La loi sur le personnel de la Confédération et l' ordonnance sur le personnel de la Confédération fournissent de plus amples informations sur la politique de rémunération de la Confédération.
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	–	
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	–	En 2023, le salaire brut moyen (par EPT) au DDPS était de 122 827 francs. Son augmentation continue au cours des dernières années s'explique notamment par les mesures salariales consenties (compensation du renchérissement, etc.). L' échelle des salaires indique les rétributions maximales à atteindre par classe de salaire. Le rapport entre la rétribution maximale de la classe de salaire la plus élevée (classe de salaire 38) et le salaire brut moyen est de 1:3.
Stratégie, politiques et pratiques			
GRI 2: Informations générales 2021	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	p. 5	–
	2-23 Engagements politiques	p. 11, p. 52–53, p. 70–71	–
	2-24 Intégration des engagements politiques	–	Les différentes unités administratives sont tenues d'adopter des déclarations d'engagement, notamment sur les droits de l'homme, permettant d'informer et d'instruire le personnel de manière appropriée dans ce domaine.
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	p. 11, p. 70–71	–
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	p. 71	–
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	–	Aucun cas de non-conformité aux lois ou aux règlements n'a donné lieu à une procédure judiciaire au cours de la période sous revue.
	2-28 Adhésions à des associations	–	Siège dans des organes spécialisés et des groupes d'intérêts au sein de l'administration fédérale, du DDPS ou, par exemple, du secteur de la construction (armasuisse Immobilier), comme la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) ou le Réseau Construction durable Suisse (liste non exhaustive).

NORME GRI / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	ÉLÉMENT D'INFORMATION	LOCALISATION	ÉLÉMENT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE / OMISSION / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	
Engagement des parties prenantes				
GRI 2: Informations générales 2021	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	p. 71	Voir → Rapport du DDPS sur la durabilité 2021 .	
	2-30 Négociations collectives	–	Aucun membre du personnel du DDPS n'est couvert par une convention collective de travail.	
Thèmes pertinents				
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	p. 14	Une analyse de matérialité a été réalisée à l'automne 2021 conformément aux normes GRI 2021 (pour plus de détails Rapport du DDPS sur la durabilité 2021).	
	3-2 Liste des thèmes pertinents	p. 14	–	
Partenariats				
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 15–19	–	
	Élément d'information DDPS	Contributions de l'armée à des missions internationales de promotion de la paix	p. 17	–
		Prestations d'appui du DDPS pour l'organisation de grandes manifestations civiles	p. 18	–
		Nombre d'exercices menés par l'OFPP avec les états-majors de conduite cantonaux	p. 18	–
		Nombre d'analyses des risques et de la vulnérabilité	p. 18	–
		Nombre de demandes d'aide adressées à la ResMaB aux niveaux national et international	p. 18–19	–
Protection et sécurité				
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 19–23	–	
	Élément d'information DDPS	Nombre de jours de service accomplis	p. 21–22	–
		Nombre de Hot Missions et de Live Missions	p. 22	–
		Nombre d'annonces de ratés et nombre de ratés éliminés	p. 22	–

NORME GRI / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	ÉLÉMENT D'INFORMATION	LOCALISATION	ÉLÉMENT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE / OMISSION / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS
Protection et sécurité			
Élément d'information DDPS	Nombre de programmes de prévention et de sensibilisation menés avec les entreprises et les hautes écoles	p. 23	–
	Nombre de personnes à risque identifiées en lien avec le terrorisme	p. 23	–
	Nombre d'interventions de la Centrale nationale d'alarme (CENAL)	p. 63	–
	Nombre de jours de service des groupes d'intervention NBC du DDPS pour le maintien de la disponibilité opérationnelle	p. 63	–
Diversité et égalité des chances			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 24–29	–
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	p. 26–27, p. 64–66	« Répartition du personnel du DDPS selon les sexes, en % », « Répartition des membres de l'armée selon les sexes, en % », « Répartition des membres de la protection civile selon les sexes, en % », « Répartition du personnel du DDPS par groupe d'âge selon les niveaux hiérarchiques », « Répartition du personnel du DDPS par sexe selon les niveaux hiérarchiques »
Élément d'information DDPS	Répartition du personnel du DDPS selon les langues, en %	p. 27	–
	Nombre de cas annoncés au Service de médiation du DDPS	p. 27	–
	Résultats de l'enquête menée auprès du personnel en 2023	p. 28	–
	Personnel du DDPS travaillant à temps partiel selon les sexes (taux d'occupation inférieur à 90 %)	p. 28	–
	Personnel du DDPS souffrant d'une déficience physique, mentale ou psychique	p. 28	–
	Collaboratrices et collaborateurs du DDPS dans les différents offices	p. 64	–
	Personnel avec d'autres rapports contractuels	p. 66	–
	Contrôle de l'égalité salariale	p. 66	–
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018	403-9 Accidents du travail	p. 66–67	« Nombre de jours d'absence pour cause de maladie, d'accident professionnel et d'accident non professionnel »

NORME GRI / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	ÉLÉMENT D'INFORMATION	LOCALISATION	ÉLÉMENT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE / OMISSION / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS
Formation, recherche et développement			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 30–33	–
Élément d'information DDPS	Nombre de personnes en apprentissage et en stage universitaire	p. 32	–
	Nombre de projets de recherche et de publications scientifiques	p. 32	–
Promotion du sport			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 33–37	–
Élément d'information DDPS	Investissements du DDPS dans l'encouragement du sport, en CHF	p. 36	–
	Nombre d'enfants et de jeunes ayant participé à un cours J+S	p. 36	–
	Nombre d'heures de cours et de camps J+S proposés	p. 36	–
	Nombre de recrues ayant participé au programme Sport d'élite du DDPS selon les sexes	p. 37	–
	Nombre de jours de cours de répétition accomplis dans le programme Sport d'élite du DDPS	p. 37	–
	Nombre de grandes manifestations sportives soutenues par le DDPS	p. 37	–
	Nombre de modules sur la sensibilisation et la prévention dans les formations du sport des jeunes et des adultes	p. 67	–
	Nombre de personnes ayant participé à une formation d'expert/e ou de moniteur/trice J+S	p. 67	–
	Nombre de moniteurs/trices de sport militaire-instructeurs/trices ayant suivi un cours	p. 67	–

NORME GRI / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	ÉLÉMENT D'INFORMATION	LOCALISATION	ÉLÉMENT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE / OMISSION / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS
Gestion des moyens financiers			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 38–41	–
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	p. 40	« Nombre de cas de corruption au sein du DDPS »
Élément d'information DDPS	Présentation des comptes du DDPS	p. 40–41	–
	Projets principaux du DDPS	p. 41	–
Énergie et climat			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 42–47	–
GRI 305: Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	p. 45 , p. 68	« Émissions de GES du DDPS », « Bilan carbone du DDPS, en t CO ₂ eq »
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	p. 45 , p. 68	« Émissions de GES du DDPS », « Bilan carbone du DDPS, en t CO ₂ eq »
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	p. 45 , p. 68	« Émissions de GES du DDPS », « Bilan carbone du DDPS, en t CO ₂ eq »
GRI 302: Energie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	p. 46 , p. 69	« Consommation énergétique totale du DDPS selon les domaines », « Consommation énergétique totale du DDPS selon les sources d'énergie »
Élément d'information DDPS	Électricité produite par les installations photovoltaïques du DDPS	p. 46	–
	Nombre de kilomètres de vol parcourus par le personnel du DDPS	p. 47	–
Biodiversité			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 47–51	–
GRI 304: Biodiversité 2016	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'IUCN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	p. 50–51	« Nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs », « Nombre d'espèces de plantes vasculaires »
Élément d'information DDPS	Surfaces du DDPS situées en zone protégée avec programme NPA	p. 51	–

NORME GRI / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS	ÉLÉMENT D'INFORMATION	LOCALISATION	ÉLÉMENT D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE / OMISSION / ÉLÉMENT D'INFORMATION DDPS
Acquisitions et gestion des ressources			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 52–57	–
GRI 204: Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	p. 55	« Répartition du volume total des achats du DDPS selon les régions »
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	p. 56	« Nombre de nouveaux fournisseurs du DDPS soumis à un contrôle portant sur des critères sociaux et le respect des droits de l'homme »
Élément d'information DDPS	Élimination des munitions	p. 56	–
	Mise hors service de matériel de l'armée	p. 57	–
Immobilier et infrastructure			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 58–62	–
Élément d'information DDPS	Valeur de remplacement du portefeuille et nombre de bâtiments et d'installations (parc principal et parc à disposition)	p. 61	–
	Dépenses annuelles pour de nouvelles constructions, des transformations ou des réfections	p. 61	–
	Surface des bâtiments du DDPS certifiés Minergie	p. 62	–
	Surfaces assainies cumulées sur les places de tir militaires	p. 62	–

Département fédéral de la défense
de la protection de la population
et des sports DDPS
Secrétariat général DDPS
3003 Berne

Approuvé par
la cheffe du DDPS en novembre 2024